

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PRÉSENTATION ET COMPTABILISATION DES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS :  
ANALYSE DES JUGEMENTS ET DES DÉCISIONS DES DIRECTEURS DE COMPTES  
DES CENTRES FINANCIERS AUX ENTREPRISES DU MOUVEMENT DESJARDINS

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES COMPTABLES

PAR

BRUCE LAGRANGE

OCTOBRE 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier sincèrement ma directrice madame Chantal Viger et mon codirecteur monsieur Réjean Belzile, tous deux professeurs au Département des sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal, pour leur grande disponibilité, leur dévouement et la qualité de leur encadrement à l'intérieur d'un climat de confiance et agréable. La réalisation de cette recherche n'aurait été possible sans leur collaboration et leur support grandement appréciés.

Je veux remercier également mon employeur, le Centre financier aux entreprises Desjardins du Bas-Saint-Laurent ainsi que le Mouvement Desjardins pour l'importante collaboration obtenue dans la réalisation de cette recherche.

Mes remerciements s'adressent également à mes parents, Gisèle et Jean-Luc, pour leur appui sans mesure. Toujours prêts à encourager et dévoués, ils ont contribué à faciliter de façon importante mon cheminement au cours des dernières années.

Je remercie aussi mon fils Dylan, qui sans le savoir, a représenté une source de motivation qui m'a soutenu et permis de toujours regarder loin devant.

Enfin, je veux exprimer ma profonde reconnaissance à mon épouse Katie, pour sa compréhension, sa patience, son dévouement et ses encouragements inconditionnels. Sans Katie, il n'y aurait pas eu de maîtrise, ni de mémoire. Elle a consacré les dernières années à mon projet, me supportant dans mes travaux, prenant en charge la responsabilité de notre famille, et surtout, en continuant de m'aimer pendant que je réalisais un de mes grands rêves. Je lui dédie ce mémoire.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES .....	vi
LISTE DES TABLEAUX .....	vii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
CONTEXTE, MOTIVATION ET QUESTION DE RECHERCHE.....	4
1.1 Introduction .....	4
1.2 Contexte de l'étude.....	5
1.2.1 Évolution de la norme comptable.....	5
1.2.2 Débat autour de la comptabilisation des OAA.....	11
1.3 Motivation, objectif et question de recherche.....	17
1.3.1 Motivation de l'étude .....	17
1.3.2 Objectif et question de recherche .....	18
1.4 Sommaire du chapitre.....	19
CHAPITRE II	
REVUE DE LA LITTÉRATURE .....	20
2.1 Introduction .....	20
2.2 Traitement de l'information : aspects théoriques .....	21
2.2.1 Modèle de Maines et McDaniel .....	21
2.2.2 Différence de traitement entre les non professionnels et les professionnels .....	23
2.3 Revue des études expérimentales traitant de l'impact du niveau de divulgation de l'information financière sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers .....	26
2.3.1 Les utilisateurs non professionnels .....	27
2.3.2 Les utilisateurs professionnels .....	30
2.3.3 Les banquiers .....	35
2.4 Revue des études traitant des OAA .....	38

2.5	Contribution.....	40
2.6	Sommaire du chapitre.....	40
CHAPITRE III		
ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES .....		42
3.1	Introduction .....	42
3.2	Le plan expérimental .....	42
3.3	Modèle institutionnel de Desjardins .....	45
3.4	La variable indépendante.....	52
3.5	Les variables dépendantes .....	52
	3.5.1 Cote de risque globale de l'entreprise .....	52
	3.5.2 Cote de tendance globale de l'entreprise.....	55
	3.5.3 Décision d'octroi du prêt.....	55
	3.5.4 Décision sur le taux d'intérêt exigé.....	56
3.6	Hypothèses de recherche .....	56
3.7	L'instrument de recherche.....	59
	3.7.1 Le cas expérimental.....	60
	3.7.2 Le questionnaire de recherche .....	61
3.8	Population, échantillonnage et administration du questionnaire .....	62
	3.8.1 Population étudiée.....	62
	3.8.2 Échantillon .....	63
	3.8.3 Procédure d'échantillonnage.....	64
	3.8.4 Procédure d'administration du questionnaire.....	65
3.9	Sommaire du chapitre.....	66
CHAPITRE IV		
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS .....		67
4.1	Introduction .....	67
4.2	Profil des participants.....	67
4.3	Tests préliminaires.....	71
	4.3.1 Biais de non réponse .....	71
	4.3.2 Vérification de la manipulation expérimentale .....	73
4.4	Analyse des résultats .....	76

4.4.1	Cote de risque globale de l'entreprise .....	76
4.4.2	Cote de tendance globale de l'entreprise.....	77
4.4.3	Décision d'octroi du prêt.....	78
4.4.4	Décision sur le taux d'intérêt exigé.....	80
4.4.5	Sommaire des résultats des tests d'hypothèses .....	81
4.5	Analyses additionnelles .....	83
4.5.1	Analyses des jugements intermédiaires.....	83
4.5.2	Analyse de régression.....	85
4.6	Sommaire du chapitre.....	90
CHAPITRE V		
CONCLUSIONS, CONTRIBUTIONS, LIMITES ET AVENUES DE RECHERCHE.....		91
5.1	Conclusions et discussions .....	91
5.2	Contributions et implications .....	94
5.3	Limites de l'étude.....	95
5.4	Avenues de recherche.....	96
APPENDICE A		
ADAPTATION DU MODÈLE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LIBBY (1981) .....		97
APPENDICE B		
CAS EXPÉRIMENTAL PRÉSENTÉ AU GROUPE 1 .....		103
APPENDICE C		
CAS EXPÉRIMENTAL PRÉSENTÉ AU GROUPE 2 .....		119
APPENDICE D		
CAS EXPÉRIMENTAL PRÉSENTÉ AU GROUPE 3 .....		136
APPENDICE E		
QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE.....		153
BIBLIOGRAPHIE .....		159

## LISTE DES FIGURES

Figure	Page
2.1 Effets du format de divulgation de l'information sur l'acquisition, l'évaluation, la pondération et les jugements des utilisateurs d'états financiers.....	22
3.1 Illustration du plan expérimental.....	43
3.2 Système de cotation du risque de crédit de Desjardins .....	47
3.3 Modèle réduit de prise de décision.....	51
3.4 Variables indépendante et dépendantes associées à la question de recherche .....	53
A.1 Adaptation du modèle de traitement de l'information financière.....	98

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1.1 Norme canadienne : Évolution des niveaux de présentation de l'information relative aux options d'achat d'actions attribuées aux salariés.....	11
2.1 Études expérimentales portant sur l'impact du niveau de divulgation de l'information financière sur les jugements et les décisions.....	36
3.1 Description des groupes expérimentaux.....	45
4.1 Taux et répartition des réponses.....	68
4.2 Statistiques des variables sociodémographiques.....	69
4.3 Analyse du biais de non réponse.....	72
4.4 Statistiques sur les questions de manipulation.....	74
4.5 Tests sur les jugements principaux.....	77
4.6 Tests sur les décisions.....	79
4.7 Sommaire des résultats.....	82
4.8 Tests sur les jugements intermédiaires.....	84
4.9 Coefficients de corrélation de Pearson (degré de significativité).....	86



4.10	Régression sur la décision d'octroi du prêt .....	88
4.11	Régression sur la décision liée au taux d'intérêt .....	89

## RÉSUMÉ

Les options d'achat d'actions (OAA) ont constitué une part importante de la rémunération des dirigeants et de certains salariés des entreprises au cours des années 1990. Jusqu'en décembre 2001, les règles comptables canadiennes permettaient aux sociétés d'utiliser diverses méthodes qui n'entraînaient pas la comptabilisation de coûts de rémunération relatifs à la rémunération à base d'actions. La norme 3870 *Rémunération et autres paiements à base d'actions* émise à la fin de 2001 a permis, jusqu'en janvier 2004, de choisir entre la comptabilisation de la juste valeur des OAA à titre de charge dans l'état des résultats ou la présentation, par voie de note, d'informations pro forma sur les résultats de l'entreprise. Depuis janvier 2004, suite à la révision de ce chapitre, la comptabilisation aux résultats est obligatoire.

La présente recherche est une étude expérimentale dont l'objectif est de mesurer l'impact de trois niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA sur les jugements et les décisions des directeurs de comptes. Après avoir analysé les informations fournies, les participants ont indiqué leurs jugements et leurs décisions quant à quatre variables qui sont : (1) la cote de risque globale de l'entreprise, (2) la cote de tendance globale de l'entreprise, (3) la décision d'octroi du prêt et (4) la décision sur le taux d'intérêt exigé. La variable indépendante manipulée est représentée par les différents niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA : (1) note descriptive uniquement selon le CPN-98, (2) note descriptive complétée par des informations pro forma sur les résultats selon la version initiale du chapitre 3870 et (3) note descriptive combinée à la constatation d'une charge à l'état des résultats selon la juste valeur selon la version révisée du chapitre 3870.

Les résultats indiquent que les jugements et les décisions des directeurs de comptes sont influencés par le niveau de divulgation de l'information. De façon spécifique, la constatation du coût des OAA à l'état des résultats amène les directeurs de comptes à attribuer une cote de risque et une cote de tendance globales plus pessimistes, à être moins enclins à accepter le prêt demandé ainsi qu'à exiger une prime plus élevée lors de l'établissement du taux d'intérêt. La divulgation de l'information relative aux OAA dans une note présentant des éléments pro forma sur le résultat net (niveau 2) n'a modifié, et ce que marginalement, la cote de tendance globale et la décision d'octroi du prêt comparativement à la divulgation de cette information que dans une note descriptive (niveau 1). Nos résultats suggèrent donc que la divulgation par voie de note ne semble pas constituer un substitut adéquat à la constatation aux résultats même pour des utilisateurs professionnels.

## INTRODUCTION

Les options d'achat d'actions (OAA) ont constitué une part importante de la rémunération des dirigeants et de certains salariés des entreprises au cours des années 90. Compte tenu de leur importance monétaire, la présentation de l'information qui y est relative est devenue au cours de ces années un sujet controversé (Coopers et Lybrand, 1993; Cocco et Ivanchevich, 1995; Wilson et Weld, 1995; Brozovsky et Kim, 1998). La rémunération sous forme d'OAA, en plus de susciter l'intérêt des chercheurs et des investisseurs, a préoccupé les organismes de normalisation. Jusqu'à maintenant, les recherches sur les OAA ont porté principalement sur les effets incitatifs et fiscaux des options et leur impact sur le bénéfice des entreprises. Les chercheurs ont surtout travaillé sur le lien entre la rémunération et la performance de l'entreprise, à la réaction du marché suite à l'adoption des régimes d'options et sur l'impact de la comptabilisation des OAA sur le bénéfice. Pour la plupart, ces études ont été menées dans un contexte américain.

Au Canada, jusqu'en décembre 2001, les entreprises n'étaient pas tenues d'enregistrer une charge liée à l'octroi d'options. En novembre 2001, l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a publié le chapitre 3870 *Rémunérations et autres paiements à base d'actions*, qui permettait aux entreprises de choisir entre la comptabilisation à la juste valeur des OAA à titre de charge à l'état des résultats ou la présentation par voie de note des informations pro forma sur le résultat net et le résultat par action en tenant compte de l'application hypothétique de la méthode de la juste valeur. Toutefois, le chapitre 3870 a été modifié à l'automne 2003 pour rendre obligatoire la constatation selon la juste valeur d'une charge pour toutes les opérations impliquant une rémunération à base d'actions.

Cette nouvelle norme comptable a suscité beaucoup de commentaires. Les opposants invoquent surtout l'incapacité des modèles actuels d'évaluer correctement les OAA attribuées

dans le cadre des régimes de rémunération, l'inutilité de la comptabilisation d'une charge vu l'efficacité des marchés des capitaux (EMC) et les conséquences économiques sur les firmes.

En plus d'être motivée par l'ampleur du phénomène des OAA et des récentes modifications apportées par les organismes de normalisation, cette recherche est motivée par le fait qu'aucune recherche n'a encore étudié l'impact de l'emplacement de cette information sur les décisions des utilisateurs professionnels tels que les banquiers et aussi par le fait que les résultats des études récentes traitant de l'effet du format des états financiers sur les jugements et les décisions des utilisateurs d'états financiers divergent. L'objectif de cette recherche est de mesurer, au moyen d'un cas expérimental, l'impact de trois niveaux<sup>1</sup> de divulgation de l'information relative aux OAA sur les jugements et les décisions dans le cadre d'une demande de prêt d'une entreprise. Les trois niveaux de divulgation sont : (1) note descriptive uniquement selon le CPN-98<sup>2</sup>, (2) note descriptive complétée par des informations pro forma sur les résultats selon la version initiale du chapitre 3870 et (3) note descriptive combinée à la constatation d'une charge à l'état des résultats selon la juste valeur selon la version révisée du chapitre 3870.

Les résultats de cette recherche montrent que les jugements et les décisions des directeurs de comptes sont influencés par le niveau de divulgation de l'information, et ce, de façon plus importante lorsque le coût relatif aux OAA est constaté à titre de charge à l'état des résultats comparé aux deux autres niveaux où l'information n'est divulguée que par voie de note. De façon spécifique, les résultats indiquent que la constatation du coût des OAA à l'état des résultats amène les directeurs de comptes à attribuer une cote de risque et une cote de

---

<sup>1</sup> Le terme *niveau* est utilisé dans la présente recherche pour parler des différents formats et/ou modes de divulgation possibles de cette information, chaque niveau représentant un degré de présentation différent. Entre le premier et le deuxième niveau, la différence correspond au contenu informationnel (l'information relative au deuxième niveau étant une information additionnelle, soit le bénéfice net pro forma), entre le deuxième et le troisième niveau, la différence correspond uniquement au format de présentation (la même information étant fournie pour les deux niveaux, mais non présentée au même endroit) alors qu'entre le premier et le troisième niveau, à la fois, le contenu informationnel et le format de présentation sont différents.

<sup>2</sup> CPN : Comité sur les problèmes nouveaux (ICCA). Le CPN-98 porte sur les informations à fournir dans le cadre des plans de rémunération à base d'actions.

tendance globales plus pessimistes, à être moins enclins à accepter le prêt demandé ainsi qu'à exiger un taux d'intérêt plus élevé. La divulgation de l'information relative aux OAA dans une note présentant des éléments pro forma sur le résultat net n'a modifié, que marginalement, la cote de tendance globale et la décision d'octroi du prêt comparativement à la divulgation d'une simple note descriptive. Les résultats de notre recherche suggèrent donc que la divulgation par voie de note ne semble pas constituer un substitut adéquat à la constatation aux résultats même pour des utilisateurs professionnels.

Le présent mémoire est organisé comme suit. Le premier chapitre introduit le contexte, la motivation et la question de recherche. Le deuxième chapitre présente la revue de la littérature relative aux recherches traitant du niveau de divulgation de l'information comptable. Le troisième chapitre explique la méthodologie de la présente recherche. Ce chapitre expose le plan expérimental et les variables utilisées, présente les hypothèses de recherche, décrit l'instrument de recherche ainsi que l'échantillon. Les résultats sont présentés au quatrième chapitre. Le dernier chapitre résume les principales conclusions, les contributions et les implications de cette recherche ainsi que ses limites. Finalement, des avenues de recherche futures y sont suggérées.

## CHAPITRE I

### CONTEXTE, MOTIVATION ET QUESTION DE RECHERCHE

#### 1.1 Introduction

Jusqu'à maintenant, les recherches sur les OAA ont porté principalement sur les effets incitatifs et fiscaux des options et leur impact sur le bénéfice des entreprises. Les chercheurs ont surtout travaillé sur le lien entre la rémunération et la performance de l'entreprise, la réaction du marché suite à l'adoption des régimes d'OAA et sur l'impact de la comptabilisation des OAA sur le bénéfice. Pour la plupart, ces études ont été menées dans un contexte américain. La présente recherche se distingue par son objectif qui est de mesurer l'impact du niveau de divulgation de l'information relative aux OAA sur les jugements et les décisions des directeurs de comptes (banquiers).

L'objectif principal de ce chapitre est de présenter le contexte dans lequel est effectuée cette étude ainsi que la motivation, l'objectif et la question de recherche. Il est organisé comme suit : la prochaine section présente le contexte relatif à la présentation des OAA dans les états financiers des entreprises canadiennes concernant tout particulièrement l'évolution de la norme comptable ainsi que les principaux arguments avancés dans le cadre des débats au sujet de la comptabilisation des OAA, alors que la dernière section présente la motivation, l'objectif et la question de recherche.

## 1.2 Contexte de l'étude

Malgré qu'elles pourraient devenir moins populaires suite à la révision de la norme 3870 (Winter, 2003), les OAA ont constitué une part importante de la rémunération des dirigeants et de certains salariés des entreprises au cours des dernières années. Compte tenu de leur importance monétaire, la présentation de l'information relative à ce mode de rémunération est devenue au cours des années 1990 un sujet controversé (Coopers et Lybrand, 1993; Cocco et Ivanchevich, 1995; Wilson et Weld, 1995; Brozovsky et Kim, 1998). La rémunération sous forme d'OAA, en plus de susciter l'intérêt des chercheurs et des investisseurs, a préoccupé les organismes de normalisation. C'est dans ce contexte que l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a émis le chapitre 3870 *Rémunérations et autres paiements à base d'actions* en décembre 2001, lequel a été révisé à l'automne 2003.

### 1.2.1 Évolution de la norme comptable

Au Canada, les OAA ont été traitées successivement par trois interventions de l'ICCA. En 1999, le CPN-98 a été émis, suivi par la version initiale du chapitre 3870 publiée en 2001 et par la version révisée de ce même chapitre, publiée en 2003.

#### 1.2.1.1 CPN-98

Avant décembre 2001, la réglementation comptable canadienne était minimale et très similaire à la règle américaine APB 25 (Accounting Principle Board). Les exigences de présentation étaient consignées dans le CPN-98<sup>3</sup> et correspondaient aux éléments suivants :

- les conventions comptables concernées;
- une description du plan de rémunération;

---

<sup>3</sup> Ce CPN a été publié en octobre 1999 et fut retiré en juin 2004.

- le nombre d'options et le prix d'exercice moyen pondéré concernant les options en cours au début et à la fin de l'exercice, exerçables à la fin de l'exercice, attribuées, exercées, frappées d'extinction et échues au cours de l'exercice;
- le nombre d'instruments de capitaux propres autres que les options attribués au cours de l'exercice;
- les montants constatés dans les états financiers à l'égard des plans de rémunération à base d'actions;
- les modalités des modifications importantes apportées aux attributions en cours.

Pendant toutes les années où le CPN-98 a été en vigueur, les sociétés canadiennes émettrices d'OAA en faveur de leurs employés n'ont pas inscrit de charge dans leur état des résultats et n'ont présenté aucune information pro forma sur leurs résultats<sup>4</sup>. Le CPN-98 permettait donc aux entreprises de ne présenter qu'une information sommaire dans une note d'information sans avoir à préciser les impacts sur le résultat. Pourtant, selon le président du Conseil des normes comptables (CNC), Paul Cherry : « Il est incontestable que les OAA peuvent revêtir une valeur économique qui devrait être portée à l'état des résultats à titre de charge » (ICCA, 2001, p.1).

#### 1.2.1.2 Norme 3870

Le 13 novembre 2001, l'ICCA a publié le chapitre 3870 *Rémunérations et autres paiements à base d'actions*. L'adoption du chapitre 3870 visait à harmoniser la pratique comptable canadienne avec celle des États-Unis. Cette nouvelle norme s'inspirait d'ailleurs de la norme

---

<sup>4</sup> La réglementation prévoyait l'utilisation de la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, la valeur de l'option est égale à la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action au moment de l'octroi de l'option. Puisqu'en général, on octroyait des options à un prix d'exercice égal ou supérieur à la valeur au marché des actions au moment de leur émission, le résultat donnait une valeur nulle et l'émission ne nécessitait donc pas l'inclusion d'une charge pour l'entreprise émettrice.



comptable américaine SFAS 123<sup>5</sup>. Elle permettait de choisir entre la comptabilisation à la juste valeur<sup>6</sup> des OAA à titre de charge à l'état des résultats ou la présentation par voie de note des informations pro forma sur le résultat net et le résultat par action de l'entreprise pour tenir compte de l'application hypothétique de la méthode de la juste valeur. Le chapitre 3870 ajoutait ainsi un élément nouveau par rapport au CPN-98, soit l'obligation d'indiquer par voie de note l'incidence qu'aurait eue son application sur l'état des résultats, lorsque l'entreprise n'optait pas pour la méthode de la juste valeur.

La comptabilisation à la juste valeur était obligatoire pour toutes les OAA et autres rémunérations à base d'actions attribuées à des non-employés, ainsi que pour certains types de rémunération des employés mettant en jeu des contreparties telles que des attributions directes d'actions, des droits à la plus-value des actions, des attributions prévoyant un règlement en espèces ou autres actifs, et des levées d'options sans numéraire. Cependant, en ce qui concerne tous les autres types d'OAA attribuées aux employés, la comptabilisation à la juste valeur des OAA à titre de charge à l'état des résultats n'était pas obligatoire, mais encouragée<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Aux États-Unis, la comptabilisation des OAA a été régie jusqu'en 1995 par la règle APB 25 (*Accounting Principle Board*) promulguée en 1972 alors qu'aucun modèle d'évaluation de la juste valeur des OAA n'était disponible; l'APB 25 préconisait alors la méthode de la valeur intrinsèque. En 1995, le *Financial Accounting Standards Board* a promulgué le SFAS 123 qui laissait aux entreprises le choix entre comptabiliser les options selon la juste valeur ou continuer d'appliquer la règle APB 25. Les sociétés qui choisissaient de maintenir l'application de l'ancienne règle étaient cependant obligées de présenter des informations pro forma par voie de note indiquant le résultat net et le résultat par action qu'aurait produits l'entreprise si elle avait comptabilisé les options à titre de charge.

<sup>6</sup> La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence (chapitre 3870.07 du Manuel de l'ICCA). Cette valeur doit en principe correspondre à la valeur généralement reçue lorsqu'une option analogue est émise dans le cadre de toute autre opération sans lien de dépendance, telle que dans un marché des options. Cette valeur peut être estimée de façon raisonnable au moyen des techniques d'évaluation modernes (Deloitte *et al.*, 2002). Selon cette méthode, la valeur des options octroyées est estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation des options et comptabilisée à la date de leur attribution. Le coût de la rémunération ainsi calculé est enregistré comme une charge aux résultats répartie sur la période au cours de laquelle les services correspondants sont rendus.

<sup>7</sup> Le CNC suggérait aux sociétés canadiennes d'utiliser la méthode de la juste valeur aux fins de la comptabilisation du coût de la rémunération en options, méthode qu'il jugeait préférable à celle de la valeur intrinsèque (Deloitte *et al.*, 2002).

Ce chapitre initial s'appliquait aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour les opérations avec des non-salariés ainsi que pour certains types de rémunération des salariés mettant en jeu des contreparties telles que des attributions qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs et les droits à la plus-value d'actions qui prévoient un règlement par émission d'instruments de capitaux propres. Toutefois, pour les situations énumérées précédemment, l'application du chapitre était reportée aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour les entreprises autres que les sociétés ouvertes, les coopératives, les institutions de dépôt et les sociétés d'assurance-vie.

Toutefois, pour certains membres de la profession comptable canadienne, cette nouvelle norme ne contribuerait pas à apaiser le mécontentement des actionnaires à l'égard des règles de comptabilisation des régimes de rémunération à base d'actions, puisque l'on donnait le choix aux entreprises entre deux façons de faire. Pour certains, la méthode de la valeur intrinsèque est déficiente sur le plan théorique, à tel point qu'elle peut au mieux être considérée comme une série de règles arbitraires, et non comme une norme comptable cohérente (Pricewaterhouse Coopers, 2001).

#### 1.2.1.3 Norme 3870 révisée

Le chapitre 3870 a été modifié à l'automne 2003 pour rendre obligatoire la constatation selon la juste valeur d'une charge pour toutes les opérations impliquant une rémunération à base d'actions. Le chapitre révisé s'applique aux périodes ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Toutefois, l'application du chapitre était reportée aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour les entreprises autres que les sociétés ouvertes, les coopératives, les institutions de dépôt et les sociétés d'assurance-vie.

Le paragraphe 33 du chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA indique que la juste valeur d'une OAA doit être estimée au moyen d'un modèle d'évaluation des options. Ce paragraphe

suggère le modèle Black et Scholes<sup>8</sup> ou un modèle binomial qui prend en considération les éléments suivants :

- le prix d'exercice;
- la durée prévue de l'option;
- le cours actuel de l'action sous-jacente;
- la volatilité prévue de l'action sous-jacente;
- les dividendes prévus sur l'action;
- le taux d'intérêt sans risque pour la durée prévue de l'option.

Le paragraphe 36 du même chapitre indique qu'il est habituellement possible d'estimer raisonnablement la juste valeur de la plupart des OAA à la date d'attribution<sup>9</sup>. Si par contre cela s'avérait impossible, il est généralement admis de l'estimer à la première date possible, soit la date à laquelle le nombre d'actions auquel un salarié a droit et le prix d'exercice sont déterminables.

Afin de répondre aux exigences de présentation, le paragraphe 66 du chapitre 3870 mentionne que les sociétés canadiennes sont tenues, en plus de donner une description indiquant les modalités générales des attributions en vertu des plans de rémunération à base d'actions, de fournir dans leurs états financiers une série d'informations<sup>10</sup> présentées individuellement pour chaque type de régime.

---

<sup>8</sup> Ce modèle est le plus utilisé par les sociétés américaines (Yermack, 1994; Murphy, 1996; Baker, 1998). Il est aussi le modèle de préférence des études sur la rémunération en options (Antle et Smith, 1986; Gibbons et Murphy, 1990; Hall et Liebman, 1998; Hall, 1998; Zhou, 2000; Bodjova *et al.*, 2005).

<sup>9</sup> Date à laquelle une entreprise et un salarié s'entendent sur les modalités de l'attribution d'une rémunération à base d'actions (paragraphe 3870.07 du Manuel de l'ICCA).

<sup>10</sup> Les principales informations à fournir sont :

- le nombre d'options et les prix d'exercice moyens pondérés pour les options en cours au début et à la fin de l'exercice, les options attribuées, celles qui ont été exercées, celles frappées d'extinction et celles échues au cours de l'exercice et les options qui peuvent être exercées à la fin de l'exercice;
- la moyenne pondérée des justes valeurs à la date d'attribution des options octroyées au cours de l'exercice;

L'émission initiale du chapitre 3870 avait pour principal objectif l'harmonisation avec la norme américaine SFAS 123. Or, la révision du chapitre 3870 a devancé la position de nos voisins du sud<sup>11</sup> en rendant obligatoires pour toutes les situations où une rémunération ou autre paiement est fait à base d'actions, la mesure de l'opération selon la juste valeur et la constatation d'une charge correspondante dans les états financiers. Le tableau 1.1 présente l'évolution des divers niveaux de présentation de l'information relative aux OAA exigés au Canada depuis 1999. La connaissance de cette évolution est importante puisque, dans ce mémoire, les jugements et les décisions des utilisateurs d'états financiers seront comparés selon qu'ils auront reçu un jeu d'états financiers avec l'information relative aux OAA présentée soit par voie de note descriptive uniquement selon le CPN-98, soit par voie de note descriptive complétée par des informations pro forma sur le bénéfice selon la version initiale du chapitre 3870 ou soit par voie de note descriptive combinée à la constatation d'une charge à l'état des résultats selon la juste valeur selon la version révisée du chapitre 3870.

- 
- une description de la méthode d'estimation et des hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des options (le taux sans risque, la durée, la volatilité et les dividendes prévus);
  - le coût de rémunération total passé en charges au cours de l'exercice pour les attributions de rémunérations à base d'actions au profit de salariés;
  - les sommes portées au débit ou au crédit du surplus d'apport pour les attributions de rémunérations à base d'actions au profit de salariés;
  - les modifications importantes concernant les régimes d'options pour l'exercice en cours.

<sup>11</sup> La norme comptable américaine a été révisée (SFAS 123R) et oblige maintenant la comptabilisation à l'état des résultats du coût relatif à la rémunération en OAA. Ce coût devra être mesuré à la juste valeur correspondant à celle des instruments financiers de capitaux propres ou de passif émis. Cette norme est applicable pour les périodes commençant après le 15 juin 2005 pour les entreprises ouvertes qui ne sont pas considérées comme des petites entreprises. Pour les entreprises ouvertes identifiées comme des petites entreprises et pour les entreprises privées, l'application de la norme est obligatoire pour les périodes ouvertes après le 15 décembre 2005. La norme américaine présente une annexe fournissant un guide consacré à la mesure de la juste valeur de la rémunération en OAA (FASB, 2005).

**Tableau 1.1**  
Norme canadienne : Évolution des niveaux de présentation de l'information relative aux options d'achat d'actions attribuées aux salariés<sup>12</sup>

	Niveaux de présentation des OAA au Canada		
	Note descriptive combinée à la constatation d'une charge à l'état des résultats selon la juste valeur	Note descriptive complétée par des informations pro forma sur les résultats	Note descriptive sans information pro forma
CPN-98			<i>X</i>
Chapitre 3870 initial <sup>13</sup>	<i>X</i>	ou <i>X</i>	
Chapitre 3870 modifié	<i>X</i>		

### 1.2.2 Débat autour de la comptabilisation des OAA

L'évolution de la norme comptable a suscité, au Canada comme ailleurs, de vifs débats. De façon générale, les partisans de la comptabilisation réfèrent à la nature même de la transaction d'attribution des OAA qui consiste en une charge, à la comparabilité et à la transparence financière en abordant le thème de la pertinence de l'information financière. Les opposants abordent plutôt l'aspect de la fiabilité de l'information financière et répliquent par l'incapacité des modèles actuels d'évaluer correctement les OAA attribuées dans le cadre des régimes de rémunération, l'inutilité de la comptabilisation d'une charge vu l'efficacité des marchés des capitaux (EMC) et les conséquences économiques sur les firmes.

<sup>12</sup> Le paragraphe 3870.08 du Manuel de l'ICCA indique qu'un salarié d'une entreprise est une personne sur qui l'entreprise exerce ou a le droit d'exercer un degré de contrôle suffisant pour établir une relation employeur-salarié, en fonction du droit applicable. Sont assimilés aux salariés les administrateurs non salariés qui touchent des rémunérations en actions pour des services rendus en qualité d'administrateur, pour autant que l'administrateur a été élu par les actionnaires de l'entreprise.

<sup>13</sup> Selon le chapitre 3870 initial, les entreprises avaient le choix de comptabiliser leurs OAA à la juste valeur à titre de charge à l'état des résultats ou de présenter par voie de note des informations pro forma sur le résultat net et le résultat par action.

### 1.2.2.1 Arguments en faveur de la comptabilisation

Certains considèrent le coût relatif aux OAA comme une charge. Selon Strocher (2003), Warren Buffet a été l'un des premiers à appuyer la passation en charge des OAA. Son raisonnement est le suivant : lorsqu'on donne à quelqu'un quelque chose dont la valeur est évidente en échange d'un travail, on le rémunère. Comme on tient compte des autres formes de rémunération dans le calcul du bénéfice, le coût des OAA doit y être considéré également. Pour que le poste de l'état des résultats présentant les charges liées à la main-d'œuvre reflète le coût de la main-d'œuvre, il doit nécessairement comprendre le coût relatif aux OAA.

Malgré que les OAA n'imposent pas de déboursement<sup>14</sup> pour l'entreprise, le coût relatif aux OAA correspond tout de même à une charge. Les fondements comptables, dans leur définition d'une charge<sup>15</sup>, ne mentionnent pas qu'un déboursé soit nécessaire pour que celle-ci soit constatée à l'état des résultats. De plus, les OAA représentent pour les salariés une rémunération que l'entreprise devrait autrement leur verser en argent ou sous forme d'autres avantages pour les fidéliser et les motiver (Lobo, 2005). Le poste de charge correspondant doit donc être affecté du montant concerné.

Également, le coût relatif aux OAA doit être considéré comme une charge afin d'atteindre un des objectifs majeurs de la comptabilité qui consiste à déterminer périodiquement le bénéfice net d'une entreprise. Les charges ayant une relation de cause à effet avec les produits constatés au cours d'une période donnée doivent être comptabilisées afin de répondre au principe du rapprochement des produits et des charges. Le coût de rémunération

---

<sup>14</sup> Les opposants à la comptabilisation du coût des OAA parlent du *no cash-no cost*, ce qui signifie que les options n'imposent pas de coût pour l'entreprise car il n'y a pas de débours associé à ces options, mais au contraire, qu'elle encaissera des argents si les options sont exercées.

<sup>15</sup> Les charges représentent « des diminutions des ressources économiques, sous forme de sorties ou de diminutions d'actifs ou de constitutions de passifs, qui résultent des activités courantes menées par l'entité en vue de la génération de produits ou de la prestation de services. » (paragraphe 1000.38 du Manuel de l'ICCA).

correspondant aux OAA octroyées doit être constaté à titre de charge sur la période au cours de laquelle les services correspondants sont rendus<sup>16</sup>. Le montant total de cette rémunération est donc amorti sur une période qui correspond à celle où l'entreprise s'attend de réaliser des revenus liés à cette charge afin de rendre compte avec précision du prix courant de sa main-d'œuvre. Ne pas comptabiliser le coût des OAA à l'état des résultats correspond à ignorer l'existence d'une partie de la masse salariale ayant contribué à générer les produits d'exploitation de l'entreprise, ce qui revient à dire que la comptabilisation de ce coût est nécessaire pour satisfaire le principe du rapprochement des produits et des charges. Les OAA sont équivalentes à un salaire pour l'employé, et par conséquent, un coût doit être enregistré.

Le manque de transparence à l'égard des coûts de la main-d'œuvre nuit à la capacité d'établir et de comparer efficacement la performance des entreprises. En effet, en ne présentant pas le coût des OAA à l'état des résultats au même titre que toute autre charge relative à la rémunération des employés, le résultat net de l'entreprise est surévalué (Bodjova *et al.*, 2005), et ainsi difficile à comparer avec celui des entreprises similaires rémunérant leurs employés autrement et pour lesquelles le coût relatif à la rémunération est obligatoirement présenté avec les charges d'exploitation. Une entreprise qui ne présente pas le coût des OAA à l'état des résultats semblera plus prospère. Le lecteur, pour procéder à une comparaison valide, devra considérer l'information que renferment les notes afférentes aux états financiers à propos du coût des options accordées aux employés (Strocher, 2003). Un sondage comptant près de 2 000 analystes faisant partie de l'*Association for Investment Management and Research* révèle que 83 % des répondants souhaitaient que les OAA soient présentées comme une charge dans un état de la performance.

Dechow et Skinner (2000) avancent que les normalisateurs devraient être préoccupés par la capacité des investisseurs à interpréter correctement l'information financière même si les états financiers sont suffisamment détaillés. Ces auteurs ajoutent également que bien que les

---

<sup>16</sup> Elle correspond à la période allant de la date d'attribution jusqu'à la date à laquelle les options peuvent être exercées (chapitre 3870.49 du Manuel de l'ICCA).

partisans de la comptabilisation des OAA à l'état des résultats font référence au fait qu'une information divulguée par voie de note peut rendre confus ou induire en erreur les utilisateurs non sophistiqués, ce risque peut s'appliquer également aux utilisateurs sophistiqués. Le *Congressional Budget Office* soutient que la comptabilisation de la juste valeur des OAA à l'état des résultats apportera plus de crédibilité et de transparence à l'information financière (CBO, 2004). Lorsqu'elles ne sont pas inscrites à l'état des résultats, Hall (2000) a avancé que les OAA sont un mécanisme de camouflage des transferts de richesse inefficients des actionnaires vers les dirigeants voraces.

#### 1.2.2.2 Arguments contre la comptabilisation

Certains utilisateurs des états financiers considèrent que les méthodes proposées pour estimer la valeur des OAA ne sont pas appropriées et de ce fait, affectent la fiabilité de l'information communiquée. Un des modèles les plus utilisés est celui de Black et Scholes. Selon Strocher (2003), bien que ce modèle soit efficace pour évaluer les options négociées en bourse, il est généralement inapproprié pour établir le prix de titres particuliers attribués pour fins de rémunération puisque non conçu pour ce genre de situation. Les principales contraintes associées aux OAA qui restreignent la validité des modèles classiques sont celles relatives aux dimensions du temps<sup>17</sup> et de la liquidité<sup>18</sup>. Mark G. Heesen, président de *National Venture Capital Association*, soutient que la divulgation d'une information pro forma fournit toute l'information sur les OAA et que la comptabilisation du coût des OAA à l'état des résultats peut rendre les états financiers moins fiables, comparables et utiles, en raison des

---

<sup>17</sup> Des dispositions spéciales accompagnent généralement les OAA octroyées à titre de rémunération. Elles portent sur les périodes d'acquisition, de détention des droits et d'interdiction. Ces périodes d'interdiction compliquent l'évaluation de la durée et de la volatilité des options.

<sup>18</sup> Les restrictions à l'égard du nombre d'options qu'un employé peut exercer dans une année diminuent la valeur globale des options.



modèles utilisés pour déterminer la valeur des OAA qui ne sont pas appropriés pour fournir une estimation juste de la valeur<sup>19</sup> (FASAC, 2004).

Les opposants à la comptabilisation des OAA prennent pour acquis l'EMC selon laquelle les marchés financiers sont pleinement rationnels et intègrent dans le prix des titres toutes les informations publiques disponibles sur une entreprise peu importe le format de leur présentation. Ce sont plutôt les éléments d'information fondamentaux comme la performance de l'entreprise et son risque correspondant qui devraient influencer les utilisateurs dans l'établissement de leur jugement. Ainsi, le choix fait par les entreprises de présenter les informations relatives aux OAA par l'entremise d'une note contenant une information pro forma sur le résultat ou encore de constater le coût de ces OAA à titre de charge à l'état des résultats ne devrait pas causer d'impact sur les jugements et les décisions des utilisateurs des états financiers. De plus, le *Financial Executives International* (FEI)<sup>20</sup> indique que, comme les actionnaires approuvent déjà les plans de rémunération en OAA, la présentation par voie de note serait suffisante puisque la comptabilisation d'une charge additionnelle à l'état des résultats n'amènerait pas de valeur ajoutée aux informations déjà détenues par les actionnaires (FEI, 2002).

La comptabilisation d'une charge relative aux OAA à l'état des résultats peut nuire aux entreprises de la nouvelle économie et celles qui sont à la phase de démarrage considérant que les OAA sont un moyen d'attirer des employés en diminuant leurs déboursés de rémunération. Ainsi, Haubrich (2003) a observé que la comptabilisation du coût relatif aux OAA aurait fait augmenter de façon significative (de 23 % à 45 %) le nombre d'entreprises américaines dans le domaine de l'informatique et des télécommunications avec un résultat avant impôts négatif pour l'année 1999. La présentation d'un résultat négatif peut signifier

---

<sup>19</sup> Le FASB perçoit que l'information sur la juste valeur est plus pertinente pour les investisseurs et les créanciers que l'information au coût historique car [traduction libre : « de telles mesures reflètent mieux la situation financière actuelle des entreprises et facilite l'évaluation de leurs perspectives passées et futures »] (FASAC, 2004).

<sup>20</sup> Le FEI est une organisation américaine regroupant 15 000 cadres supérieurs dans le domaine de la finance, ce qui représente environ 8 000 corporations qui préparent et utilisent des états financiers.

pour un éventuel employé que l'entreprise n'est pas performante et que celle-ci n'aura pas la capacité de lui offrir la rémunération attendue. Une diminution de la performance affichée aurait également un impact négatif sur les activités de recherche et de développement ainsi que sur l'innovation (moins de possibilités quant au recours à du capital de risque), ce qui rend l'entreprise moins attrayante pour du nouveau personnel qualifié.

En plus de contribuer à présenter un bénéfice inférieur<sup>21</sup>, la charge relative aux OAA augmente la volatilité du résultat annuel et conduirait à une dépréciation du prix des actions et à une augmentation du coût du capital pour les entreprises (Glassman, 2003; Guay *et al.*, 2003). Le FEI a invoqué que la comptabilisation du coût relatif aux OAA aurait un impact significatif sur l'allocation du capital pouvant nuire au développement des entreprises (FEI, 2002). Tuthill (2002) a observé que la divulgation par voie de note permet aux entreprises de présenter des résultats financiers supérieurs, lesquels constituent un avantage pour la recherche de capitaux. La comptabilisation des OAA à titre de charge contribuerait donc à la détérioration du portrait financier de l'entreprise et pourrait faire en sorte que celle-ci ne respecte plus les clauses restrictives, telles que celles liées à un contrat d'emprunt.

Malgré l'existence des derniers arguments contre la comptabilisation, l'ICCA est allé de l'avant avec la révision du chapitre 3870 pour ainsi rendre obligatoire la constatation d'une charge à l'état des résultats, laquelle doit être évaluée selon la juste valeur pour toutes les opérations impliquant des paiements à base d'actions. L'argument principalement retenu par

---

<sup>21</sup> Plusieurs recherches ont simulé les impacts des niveaux de présentation de l'information relative aux OAA sur le bénéfice. De façon générale, on estime que l'impact de la comptabilisation de la valeur des OAA à titre de charge aux résultats de l'entreprise serait beaucoup plus lourd pour les jeunes entreprises et il serait non négligeable pour les firmes géantes comme l'indique le résultat de l'étude de Cook (2000) réalisée à partir des données financières des 100 sociétés américaines affichant les plus importantes capitalisations boursières. Pour l'exercice financier 1998-1999, la comptabilisation d'une charge entière pour la valeur des options octroyées au cours de l'exercice entraînerait une baisse moyenne de 10,3 % (médiane de 5,1 %) du bénéfice avant impôts (BAI) de ces sociétés. L'étude de Bodjova *et al.* (2005) effectuée à partir d'un échantillon de 40 grandes firmes canadiennes à maturité et de 10 firmes canadiennes émergentes pour l'exercice financier 1999 indique, suite à la comptabilisation de la rémunération en options dans les résultats, une diminution moyenne du BAI de 6 % pour les entreprises à maturité et une diminution moyenne du BAI de 66 % pour les entreprises émergentes.

l'ICCA pour appuyer sa position est la nécessité d'une convergence internationale. Le CNC s'est prononcé vivement en faveur d'une norme convergente à l'échelle internationale sur les rémunérations à base d'actions (ICCA, 2003b). Cette convergence est principalement soutenue par l'aspect de la transparence. En effet, en décembre 2002, la publication aux États-Unis du SFAS 148<sup>22</sup> encourage une plus grande visibilité des effets relatifs aux rémunérations à base d'actions dans les états financiers (ICCA, 2003a). Tel que rapporté par Lorinc (2003), le président de l'*International Accounting Standards Board* (IASB), Sir David Tweedie, a mentionné que les propositions entourant l'estimation des coûts des régimes de rémunération sous forme d'options et leur inscription aux états financiers, arrivent à point nommé compte tenu de la plus grande transparence exigée dans les états financiers, en particulier pour les OAA attribuées aux salariés. Ce dernier mentionne également que le fait que les opérations d'OAA à des salariés ne sont pas comptabilisées dans les états financiers correspond à une lacune des normes comptables.

### 1.3 Motivation, objectif et question de recherche

Cette section comporte deux parties : la première présente la motivation de cette étude. L'objectif et la question de recherche seront énoncés à la seconde partie.

#### 1.3.1 Motivation de l'étude

Cette recherche est tout d'abord motivée par l'ampleur<sup>23</sup> du phénomène des OAA et par le fait que les organismes de normalisation ont récemment apporté des modifications aux normes de présentation de cette information.

---

<sup>22</sup> Le SFAS 148 précisait le SFAS 123 en prévoyant des méthodes de transition pour les entreprises qui voudraient volontairement adopter la méthode de la comptabilisation à la juste valeur pour les rémunérations à base d'actions attribuées aux salariés.

<sup>23</sup> Malgré qu'elles pourraient devenir moins populaires suite à la révision de la norme 3870 (Winter, 2003), les OAA ont constitué une part importante de la rémunération des dirigeants et de

Par ailleurs, bien que plusieurs recherches antérieures ont traité de la motivation supportant les OAA et leur impact sur le revenu net ainsi que sur la performance des entreprises, une seule (Belzile *et al.*, 2006) s'est attardée à l'impact de l'emplacement de l'information relative aux OAA sur les décisions d'utilisateurs non professionnels. Aucune recherche n'a encore été réalisée quant à l'impact de l'emplacement de cette information sur les décisions des utilisateurs professionnels tels que les banquiers.

Cette étude nous apparaît d'autant plus pertinente étant donné les résultats divergents des études récentes à l'effet que le format des états financiers influence les jugements et les décisions des utilisateurs d'états financiers. Pour plusieurs (Sami et Schwartz, 1992; Hirst et Hopkins, 1998; Hopkins *et al.*, 2000; Hirst *et al.*, 2004), le format a effectivement un effet sur les jugements des utilisateurs professionnels, alors que pour d'autres (Frederickson et Miller, 2004), ceux-ci ne sont pas influencés.

### 1.3.2 Objectif et question de recherche

L'objectif général de cette recherche est de mesurer l'impact de trois niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA sur les jugements et les décisions des directeurs de comptes:

- présentation par voie de note descriptive (selon le CPN-98);
- présentation par voie de note descriptive complétée par des informations pro forma sur les résultats (selon la version initiale du chapitre 3870);
- présentation par voie de note descriptive combinée à la constatation d'une charge à l'état des résultats (selon le chapitre 3870 révisé).

---

certaines salariés des entreprises au cours des dernières années (Yermack, 1994; Belzile et Viger, 2001; Belzile et Viger, 2002). Ainsi, en 1999, la part des options atteignait plus de 50 % de la rémunération des directeurs généraux (CEO) des plus grandes entreprises américaines (Rappaport, 1999). Du côté canadien, 65 % des entreprises offraient des régimes avec des OAA à leurs dirigeants et dans 50 % des cas, les régimes prévoyaient l'attribution d'options sur une base régulière (Conference Board, 1996).

Les jugements et les décisions des directeurs de comptes sont-ils différents selon le niveau de divulgation de l'information relative aux OAA ? Voilà notre question de recherche. Pour y répondre, à l'aide d'une étude expérimentale et d'un questionnaire, les jugements et décisions des participants seront examinés selon trois niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA pour une entreprise canadienne.

Cette recherche se distingue des études précédentes puisqu'elle mesure l'impact du niveau de divulgation des OAA sur les jugements et les décisions des directeurs de comptes (utilisateurs professionnels), et ce, dans un contexte canadien. Cette recherche représente donc un complément à ces autres travaux publiés et permettra de mieux anticiper les conséquences de la constatation des OAA sur les utilisateurs d'états financiers.

#### 1.4 Sommaire du chapitre

Dans un premier temps, l'évolution du cadre réglementaire canadien relatif à la présentation des OAA dans les états financiers a été exposée. Dans un deuxième temps, les principaux arguments en faveur et contre la comptabilisation des OAA ont été présentés. De façon générale, les partisans de la comptabilisation basent leur position sur le fait qu'une rémunération, en espèces ou en OAA, demeure une charge pour l'entreprise ainsi que sur la nécessité de la comparabilité et de la transparence de l'information financière. Les opposants appuient leur position en traitant des contraintes reliées aux modèles actuels pour évaluer les OAA, de l'inutilité de la comptabilisation d'une charge vu l'EMC et par les conséquences économiques sur les firmes. Finalement, ce chapitre a présenté la motivation de cette étude, l'objectif et la question de recherche. Le chapitre qui suit présentera la revue de la littérature appuyant cette recherche.

## CHAPITRE II

### REVUE DE LA LITTÉRATURE

#### 2.1 Introduction

Ce chapitre présente les bases théoriques et la revue de la littérature pertinente pour cette étude. Les recherches relatives au niveau de divulgation de l'information comptable ont été de natures empirique et expérimentale. Dans la dernière catégorie, nous retrouvons des travaux de recherche étudiant l'impact des différents niveaux de divulgation sur les utilisateurs professionnels et non professionnels.

Ce chapitre est organisé comme suit : la prochaine section présente un modèle de traitement de l'information qui permet de faire ressortir les principales différences de traitement entre les utilisateurs non professionnels et professionnels. La troisième section présente une revue des études expérimentales traitant de l'impact du niveau de divulgation de l'information financière sur les jugements et les décisions des utilisateurs non professionnels et professionnels en plus de présenter le cas particulier des banquiers. Deux études traitant spécifiquement des OAA sont présentées à la quatrième section alors que la cinquième section présente la contribution de cette recherche.

## 2.2 Traitement de l'information : aspects théoriques

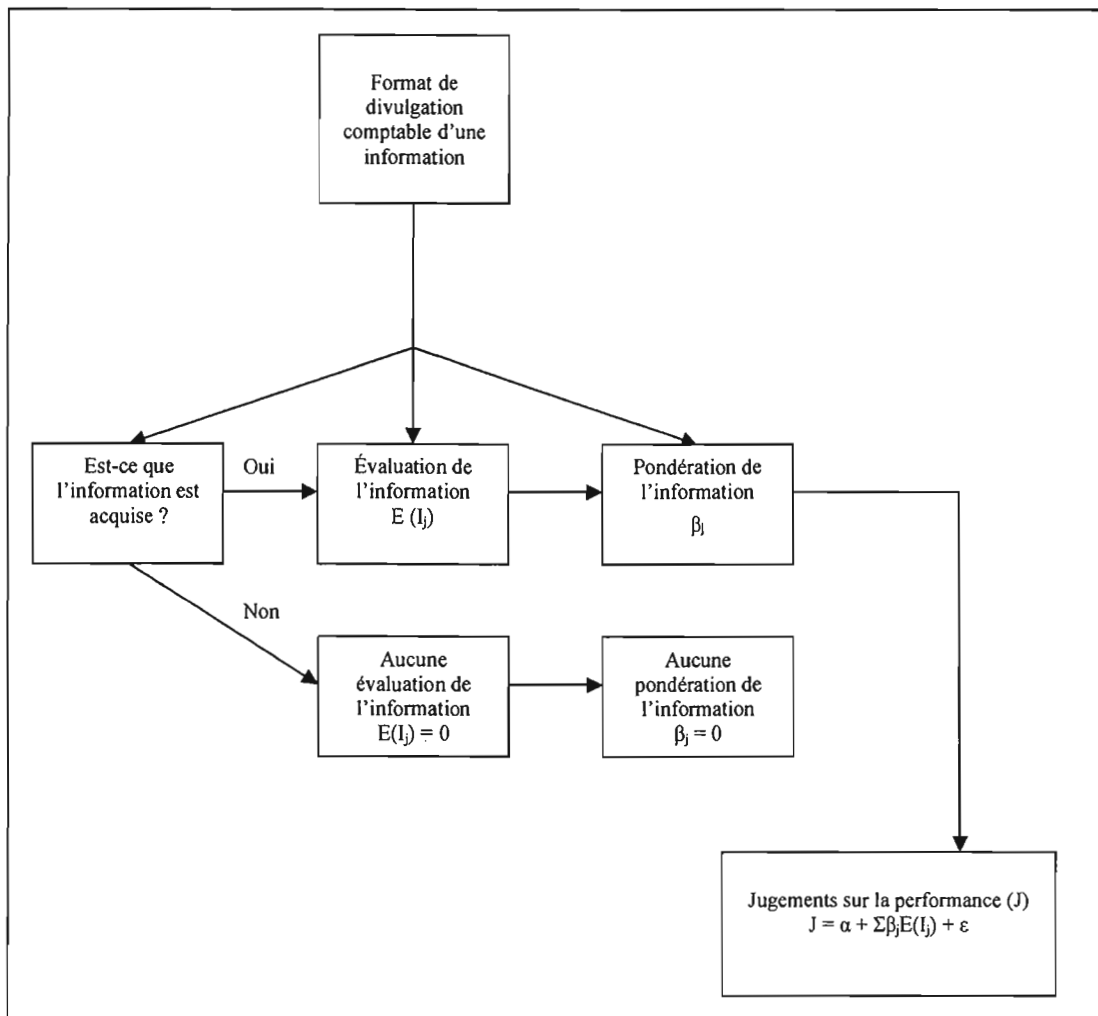
### 2.2.1 Modèle de Maines et McDaniel

Plusieurs recherches en comptabilité et en psychologie (Simon, 1977; Hogarth, 1987; Hunton et McEwen, 1997; Maines et McDaniel, 2000; Jacoby *et al.*, 2001) énoncent que les jugements et les décisions se font à travers un traitement de l'information en plusieurs étapes. Maines et McDaniel (2000) se sont basées sur les travaux de Hogarth (1987) et de Libby (1981)<sup>24</sup> pour élaborer un modèle de traitement cognitif de l'information. Selon le modèle de Maines et McDaniel (2000), le format de divulgation peut influencer le processus de traitement de l'information au cours de trois différentes étapes (l'acquisition, l'évaluation et la pondération de l'information) ainsi que les jugements subséquents, tel qu'illustré à la figure 2.1.

La première étape est celle où l'utilisateur acquiert une information. Selon Maines et McDaniel (2000), cette étape correspond au moment où l'utilisateur lit un élément spécifique d'information financière tel le chiffre du résultat étendu. La mémoire joue un rôle important à cette étape. Selon Einhorn et Hogarth (1981), une personne aura acquis une information si elle a emmagasiné celle-ci dans sa mémoire et qu'elle est en mesure de la récupérer subséquemment. À l'étape de l'évaluation, l'utilisateur juge ses caractéristiques spécifiques telle sa volatilité. À la troisième étape, l'utilisateur attribue à chacune des caractéristiques de l'information un poids en fonction de sa perception de leur importance pour le jugement à formuler telle la performance financière de l'entreprise. Selon Maines et McDaniel (2000), deux éléments sont particulièrement importants à cette troisième étape : le coût et les signaux de performance. L'aspect relié au coût de l'information a été étudié par plusieurs chercheurs en psychologie cognitive dont Russo (1977) qui suggère que les formats de présentation influencent les utilisateurs de l'information dans leur processus de pondération par

---

<sup>24</sup> Le modèle de Libby (1981) est présenté à l'appendice A.



**Figure 2.1** Effets du format de divulgation de l'information sur l'acquisition, l'évaluation, la pondération et les jugements des utilisateurs d'états financiers.

(Source : Maines & McDaniel, 2000, p. 184, traduction)

l'imposition d'un coût différentiel<sup>25</sup>. Quant à l'aspect des signaux de performance, Maines et McDaniel (2000) ont suggéré trois dimensions : l'emplacement de l'information, le label utilisé pour identifier une information et la relation entre les différents éléments d'information présentés dans les états financiers. L'emplacement de l'information réfère à

<sup>25</sup> Cette notion de coût fait référence à un coût cognitif relatif au traitement de l'information. Le traitement d'information non pertinente contribue ainsi à augmenter indûment le coût relié à ce processus.



l'endroit (dans le corps des états financiers ou dans les notes) où l'information est présentée. Le terme utilisé pour identifier l'information (le label) réfère à la façon dont l'élément d'information est identifié. Finalement, la relation entre les différents éléments des états financiers réfère à la présence ou l'absence de liens directs entre ces éléments d'information, ce qui pourrait aider à la prise de décision en augmentant l'importance de ces éléments dans l'établissement des jugements. Un exemple serait le lien entre le résultat net et les autres éléments composant le résultat étendu. Certains auteurs (Hodge *et al.*, 2004; Frederickson et Miller, 2004) regroupent l'étape de l'évaluation et celle de la pondération en parlant d'une seule étape qu'ils appellent l'intégration de l'information.

Finalement, l'utilisateur forme ses jugements (Maines et McDaniel, 2000). Tel qu'illustré à la figure 2.1, les jugements (J) s'expliquent par une régression linéaire reprenant spécifiquement les résultats obtenus aux étapes de l'évaluation et de la pondération (Dawes, 1974).

### 2.2.2 Différence de traitement entre les non professionnels et les professionnels

Les résultats des études antérieures indiquent que le processus de traitement de l'information est différent, selon que les utilisateurs sont des non professionnels ou des professionnels. Pour la première étape de l'acquisition, Hirst et Hopkins (1998) soulignent que les utilisateurs non professionnels n'acquièrent pas l'information de la même manière que les utilisateurs professionnels. En effet, selon Bouwman (1982), les utilisateurs non professionnels ont peu d'idées préconçues de l'importance et des relations des éléments à l'intérieur des états financiers. En raison de ce manque d'expertise, ces utilisateurs vont plutôt tenter d'acquérir l'information qui leur est présentée par une stratégie séquentielle, mais de manière non structurée, en prenant connaissance de toute l'information disponible du début à la fin, sans égard à son emplacement (Bouwman *et al.*, 1987; Hunton et McEwen, 1997; Vera-Munoz *et al.*, 2001; Maines et McDaniel, 2000; Frederickson et Miller, 2004). Hodge *et al.* (2004) suggèrent que puisque les notes complémentaires sont généralement

présentées à la fin des états financiers, les utilisateurs d'une telle stratégie séquentielle peuvent atteindre un état de surcharge cognitive avant d'avoir lu ces notes, et ainsi ne pas acquérir les informations qu'elles contiennent.

Les utilisateurs professionnels sont, au contraire, assez bien informés relativement à l'importance et aux relations entre les éléments des états financiers. Ils disposent de modèles d'évaluation bien définis qui leur permettent de rechercher directement l'information qu'ils jugent nécessaire (Hunton et McEwen, 1997). Leur processus d'acquisition de l'information est plus rapide que celui des utilisateurs non professionnels du fait également que leur mémoire contenant des éléments pouvant être rappelés pour faciliter ce processus, contient plus de données que celle des non professionnels, ce qui facilite de façon importante l'acquisition d'information. La stratégie de recherche des utilisateurs professionnels est ainsi plutôt non séquentielle mais structurée (Bouwman *et al.*, 1987; Hunton et McEwen, 1997; Maines et McDaniel, 2000; Vera-Munoz *et al.*, 2001; Frederickson et Miller, 2004). En conséquence, il est moins probable que ceux-ci lisent tous les éléments particuliers ou les informations spécifiques contenus dans les états financiers. De ce fait, il est alors possible que ces utilisateurs professionnels n'acquière pas une information présentée dans les états financiers, comme l'ont démontré Hirst et Hopkins (1998). Ces derniers ont constaté que les analystes participant à leur étude avaient ignoré les informations présentées dans l'état des capitaux propres considérant vraisemblablement cet état comme relativement moins important pour l'évaluation d'une entreprise.

Les étapes de l'évaluation et de la pondération étant généralement regroupées, les différences entre les utilisateurs non professionnels et les professionnels seront abordées sous cet angle. Maines et McDaniel (2000) s'appuient sur quelques recherches en sciences comptables et en psychologie cognitive pour affirmer qu'en raison de leur manque d'expérience, les utilisateurs non professionnels cherchent les signaux pouvant les aider à déterminer l'importance relative des informations fournies. Les utilisateurs non professionnels ayant moins de connaissances et d'expertise, ont généralement besoin qu'on leur fournisse des indications quant à la nature et à l'importance d'une information pour être en mesure de s'en

servir adéquatement. La pondération et les jugements des utilisateurs non professionnels peuvent être différents selon les formats de divulgation de l'information en raison de la compréhension limitée de l'analyse financière par ces utilisateurs (SRI International, 1987).

Pour ce qui est des utilisateurs professionnels, Frederickson et Miller (2004) mentionnent qu'en raison de leurs connaissances, ils ne percevront pas l'ajout d'une information pro forma favorable comme étant une information additionnelle nécessairement pertinente. Frederickson et Miller (2004) s'appuient sur Jacoby *et al.* (2001) qui ont trouvé que les utilisateurs professionnels se rabattent en premier lieu sur leur connaissance spécifique lorsqu'ils déterminent l'importance relative des différents éléments composant l'information financière et qu'ils ne sont pas influencés par la façon dont elle est présentée.

Plusieurs chercheurs suggèrent cependant que des utilisateurs professionnels peuvent être influencés par le mode de présentation de l'information du fait qu'ils ont un temps et des efforts limités à consacrer à l'acquisition et à l'analyse des données (Barberis et Thaler, 2003; Hirshleifer et Teoh, 2003; Bloomfield, 2002). Comme les informations concernées peuvent être présentées à divers endroits dans les états financiers et dans les notes, cela peut augmenter le temps et les efforts requis pour rassembler les données nécessaires<sup>26</sup>. Pour les mêmes raisons, d'autres chercheurs ont également avancé que ces contraintes peuvent conduire ces utilisateurs à réaliser leur processus d'évaluation avec des informations incomplètes lorsque les résultats ne sont pas divulgués clairement dans les états financiers (Hirshleifer et Teoh, 2002; Hirshleifer *et al.*, 2002). Par conséquent, les utilisateurs professionnels pourraient être influencés par le niveau de divulgation de l'information dans l'établissement de leurs jugements.

En somme, les deux types d'utilisateurs devraient réussir l'étape de l'acquisition de l'information, les non professionnels en raison de leur stratégie séquentielle et les professionnels en raison de leurs connaissances et modèles d'évaluation plus élaborés.

---

<sup>26</sup> En effet, les analystes ne peuvent pas compter sur des données électroniques pour réduire leur coût d'obtention de ces données puisqu'il existe plusieurs bases de données et que celles-ci ne sont pas nécessairement uniformes dans leurs façons de présenter l'information (Sirota Consulting, 1998).

Toutefois, autant pour les uns que pour les autres, il pourrait arriver que les particularités inhérentes à cette étape contribuent aussi à nuire au processus d'acquisition, les non professionnels pouvant ne pas acquérir les informations présentées vers la fin des états financiers et les professionnels pouvant ne pas acquérir toutes les informations pertinentes puisqu'ils ne lisent généralement pas tous les éléments fournis. En ce qui concerne les étapes de l'évaluation et de la pondération, alors que les non professionnels devraient voir leurs jugements affectés par le niveau de divulgation de l'information, les professionnels devraient être à l'abri d'une telle déficience. Cependant, le temps et les efforts limités ainsi que leur manque de familiarité avec le secteur d'appartenance de l'entreprise peuvent contribuer à augmenter la probabilité que les jugements de ces derniers soient influencés par le niveau de divulgation de l'information.

### 2.3 Revue des études expérimentales traitant de l'impact du niveau de divulgation de l'information financière sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers

Bien que plusieurs études, présentées à la section 2.4 et ayant pour base l'EMC, concluent que la façon dont l'entreprise présente ses résultats n'a pas d'impact sur la valeur de ses actions, d'autres études conduites sous le paradigme de la communication contredisent cette affirmation. Ces dernières stipulent que le choix comptable de présenter une information par voie de note ou par la comptabilisation aux états financiers peut influencer les perceptions, les jugements et les décisions des utilisateurs (Gul, 1987; Sami et Schwartz, 1992; Hopkins, 1996; Abarbanell et Bushee, 1997; Bamber et Stratton, 1997; Hirst et Hopkins, 1998; Hopkins *et al.*, 2000; Benamar et Viger, 2000; Maines et McDaniel, 2000; Anandarajan *et al.*, 2002; Hirst *et al.*, 2004; Viger *et al.*, 2004; Belzile *et al.*, 2006). La plupart de ces études démontrent que l'emplacement (Hopkins, 1996; Abarbanell et Bushee, 1997; Hirst et Hopkins, 1998; Hopkins *et al.*, 2000; Hirst *et al.*, 2004; Viger *et al.*, 2004; Belzile *et al.*, 2006) des éléments d'information au sein des états financiers et leur format (Gul, 1987; Bamber et Stratton, 1997; Maines et McDaniel, 2000; Anandarajan *et al.*, 2002) influencent le jugement des utilisateurs. Plus particulièrement, Sami et Schwartz (1992) ont montré que

le choix de présenter une information dans le corps même des états financiers plutôt que par voie de note influence les perceptions et décisions des utilisateurs d'états financiers.

Cette section examine ces recherches traitant des impacts sur les jugements et les prises de décision des utilisateurs d'états financiers en les séparant en trois grandes catégories : les utilisateurs non professionnels, les utilisateurs professionnels et les banquiers.

### 2.3.1 Les utilisateurs non professionnels

Plusieurs études expérimentales avancent que le mode de présentation de l'information financière (comptabilisation versus divulgation par voie de note) affecte les perceptions, les jugements et les décisions des utilisateurs non professionnels.

Maines et McDaniel (2000) ont examiné si et comment le format de présentation du résultat étendu (RE)<sup>27</sup> présenté sous trois niveaux (deux formats de présentation à l'état des capitaux propres selon les normes SFAS 115 et 130 et un format de présentation à l'état du RE selon la norme SFAS 130<sup>28</sup>) affectait les jugements des utilisateurs non professionnels. Les auteurs ont aussi manipulé le niveau de volatilité des gains et pertes latents à deux niveaux (faible et fort). Elles ont demandé à 95 étudiants de MBA assignés aléatoirement à l'une des six conditions expérimentales d'analyser les états financiers d'une entreprise et d'émettre des jugements sur : (1) l'efficacité du management, (2) le risque d'investir dans l'entreprise et (3) la valeur de l'action.

---

<sup>27</sup> RE inclut tous les changements dans les capitaux propres durant une période donnée sauf ce qui résulte des investissements par les propriétaires et de la distribution aux propriétaires.

<sup>28</sup> La norme SFAS 130 demande de présenter les données brutes, c'est-à-dire que les gains et les pertes soient présentés de façon spécifique, fournissant ainsi le détail du calcul supportant le résultat net.

Maines et McDaniel (2000) concluent que le format de présentation du RE n'a pas d'impact sur l'acquisition et l'évaluation de cette information, mais influence significativement l'importance que lui accordent les utilisateurs ainsi que leurs jugements subséquents. Ces différences surviennent lors de la présentation de cette information dans un état séparé du RE, et non lors des deux présentations à l'état des capitaux propres. Leurs résultats révèlent donc que l'emplacement des éléments d'information influence les jugements des utilisateurs non professionnels d'états financiers.

Frederickson et Miller (2004) ont étudié si la divulgation de résultats pro forma favorables influence les jugements des utilisateurs d'états financiers, autant les professionnels que les non professionnels<sup>29</sup>. Les participants, professionnels et non professionnels, ont été assignés aléatoirement à l'un des deux niveaux de divulgation : (1) résultats présentés dans un communiqué selon les PCGR<sup>30</sup> et (2) même information qu'au premier groupe accompagnée de résultats pro forma plus favorables<sup>31</sup>. Les auteurs ont demandé à 46 étudiants en comptabilité et à 34 professionnels spécialisés dans l'analyse des états financiers d'entreprises d'étudier un cas expérimental<sup>32</sup> et d'estimer la valeur de l'action.

---

<sup>29</sup> La présente sous-section traitant spécifiquement des utilisateurs non professionnels, le cas des utilisateurs professionnels ayant participé à cette étude sera étudié à la sous-section suivante.

<sup>30</sup> Le communiqué sur les résultats dressés selon les PCGR (principes comptables généralement reconnus) contient suffisamment d'informations détaillées pour permettre aux participants de calculer les résultats pro forma présentés dans le communiqué sur les résultats selon le deuxième niveau de divulgation.

<sup>31</sup> Pour ces informations pro forma, quatre éléments sont retranchés des charges de l'entreprise afin d'établir les résultats d'opération. Ces éléments sont l'amortissement de l'achalandage, les frais relatifs à des règlements de litige (charge non récurrente), les impôts relatifs aux OAA exercées et les mauvaises créances excédentaires.

<sup>32</sup> Le cas expérimental du premier groupe était constitué d'information générale sur l'entreprise, du quatrième communiqué trimestriel sur les résultats, des états financiers annuels et le cours de l'action maximal et minimal des quatre derniers exercices ainsi que ceux de l'exercice en cours; les participants du second groupe recevaient la même information, à l'exception que le communiqué sur les résultats présentait des résultats pro forma plus favorables.

Les résultats de l'étude confirment l'hypothèse émise par Frederickson et Miller (2004) à l'effet que les utilisateurs non professionnels ayant reçu le communiqué sur les résultats présentant des données pro forma favorables estimerait la valeur de l'action à un montant plus élevé que ceux ayant reçu le communiqué ne présentant que les résultats selon les PCGR. Les chercheurs mentionnent que ces utilisateurs ne disposent que de moyens restreints pour procéder à l'évaluation et sont bien plus influencés par ce qu'ils voient en premier plan, sans être en mesure d'effectuer d'analyses approfondies. Frederickson et Miller (2004) concluent que l'effet constaté sur les jugements des utilisateurs non professionnels relativement à la divulgation des résultats pro forma s'explique par des effets cognitifs non intentionnels. En effet, dans le cadre d'analyses additionnelles, ils ont demandé aux participants ayant reçu le cas comportant des résultats pro forma si leur jugement quant à la valeur de l'action de l'entreprise aurait été différent si le communiqué n'avait inclus que les résultats selon les PCGR. Les réponses des participants indiquent qu'ils croyaient ne pas avoir été influencés par l'information pro forma. Les participants n'ont donc pas été influencés consciemment par la divulgation des résultats pro forma favorables mais, selon Frederickson et Miller (2004), ils auraient plutôt perçu un élément favorable dans le fait que l'entreprise ait produit un communiqué avec des résultats pro forma.

L'étude de Belzile *et al.* (2006) cherche à établir si les façons de divulguer l'information relative aux OAA (comptabilisation des OAA à l'état des résultats ou divulgation des OAA via une note descriptive montrant le bénéfice net pro forma) affectent les jugements des utilisateurs d'états financiers et leur décision d'investissement subséquente. Ces chercheurs ont demandé à 68 étudiants MBA de répondre à un questionnaire après avoir pris connaissance d'un cas expérimental. Entre autres, les participants devaient émettre leurs jugements quant à la direction future de la valeur de l'action et leur décision d'investissement, à savoir s'ils étaient favorables ou non à investir dans cette entreprise. Le postulat général de l'étude était que les jugements et la décision des investisseurs non professionnels seraient plus pessimistes lorsque l'information relative aux OAA était comptabilisée à titre de charge à l'état des résultats que dans le cas où cette information était divulguée que par voie de note pro forma. Leurs résultats indiquent que la façon dont les OAA sont divulguées influence les jugements quant à la direction future de la valeur de

l'action. Lorsque les jugements principaux et secondaires sont contrôlés, la décision d'investissement est aussi influencée.

### 2.3.2 Les utilisateurs professionnels

Les utilisateurs professionnels correspondent aux individus ayant une connaissance spécialisée, une expérience poussée en comptabilité et une expertise pertinente. Les expressions utilisateurs sophistiqués et analystes sont également utilisées afin de désigner ce type d'utilisateurs<sup>33</sup>.

Hirst et Hopkins (1998) ont examiné si la divulgation distincte du RE et de ses composantes (tel que requis par le SFAS 130) favorise la détection par les analystes financiers des manipulations des résultats et influence leurs jugements concernant les questions relatives à (1) la perception de la croissance annuelle du revenu net, (2) à la perception de la qualité de présentation et (3) à la valeur de l'action d'une entreprise.

Deux variables indépendantes ont été utilisées, soit la manipulation ou non des résultats (à deux niveaux<sup>34</sup>) et le format de présentation du RE (à trois niveaux<sup>35</sup>). Les chercheurs ont demandé à 96 analystes financiers et gestionnaires de portefeuille d'analyser les états

---

<sup>33</sup> Les banquiers sont également présumés être des utilisateurs sophistiqués (AAA FASC, 2001).

<sup>34</sup> Deux contextes ont été créés, soit celui où l'entreprise manipule ses résultats (MR) et celui où l'entreprise ne les manipule pas (NMR). La manipulation consiste à ce que l'entreprise vende et rachète suffisamment de titres pour maintenir une croissance de son revenu net de 11 %. L'élément manipulé dans le cas expérimental était les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur placements.

<sup>35</sup> Le format de présentation du RE a été opérationnalisé de trois façons : La première correspond au cas où le RE n'est pas présenté (avant le SFAS 130) et où malgré le fait qu'il n'y ait aucune divulgation explicite, les analystes pouvaient déterminer les activités de vente de titres en examinant les détails présentés dans le flux de trésorerie et dans le bilan. La deuxième façon correspond à la présentation du RE à l'état des capitaux propres. La troisième façon correspond à la présentation séparée du RE dans un état accompagnant l'état des résultats où les analystes disposaient d'une conciliation du revenu net et du RE à la suite de l'état des résultats.



financiers d'une entreprise manufacturière et, entre autres, d'estimer la valeur de l'action de celle-ci. L'hypothèse testée était que la différence dans les jugements des analystes concernant la valeur de l'action des entreprises MR et NMR diminuerait lorsque la clarté de divulgation du RE augmentait. Selon Hirst et Hopkins (1998), le niveau de cette clarté augmente lorsqu'on passe du cas où aucune divulgation du RE n'est faite, vers le cas où le RE est présenté dans l'état des capitaux propres et vers le cas où le RE est présenté dans un état accompagnant l'état des résultats dans lequel on retrouve une conciliation du revenu net et du RE.

Hirst et Hopkins (1998) ont constaté que les analystes, en général, ont eu de la difficulté à détecter les résultats manipulés. Leurs résultats les amènent à conclure que plus le RE est clairement présenté, plus il permet aux analystes de détecter les manipulations. Ces résultats confirment que la différence entre les jugements des analystes sur la valeur de l'action des entreprises MR et NMR diminue au fur et à mesure que la clarté de divulgation du RE augmente. Les résultats obtenus confirment également que lorsque la clarté de présentation du RE est élevée, les perceptions des analystes sur la qualité de présentation et le potentiel de croissance annuelle du revenu net sont plus défavorables lorsque l'entreprise manipule ses résultats. Maines et McDaniel (2000) ont nuancé ces conclusions en invoquant que les analystes ayant participé à l'étude de Hirst et Hopkins (1998) ne travaillaient habituellement qu'avec des entreprises de services financiers et n'étaient donc pas dans un environnement connu en analysant des entreprises du secteur manufacturier, et n'étaient également pas familiers avec l'information relative au RE.

Hopkins *et al.* (2000) ont examiné si les jugements des analystes sur la valeur de l'action d'une entreprise sont influencés par la méthode comptable utilisée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Ils ont demandé à 113 analystes financiers et gestionnaires de portefeuille d'estimer la valeur de l'action d'une entreprise fictive après avoir pris connaissance de ses états financiers complétés de certaines informations<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> Les informations fournies comprenaient entre autres des données historiques sur l'industrie et sur l'entreprise, les ratios cours-bénéfice moyens de l'entreprise et de l'industrie ainsi que les variations de ceux-ci et, finalement, des informations financières historiques sommaires.

La méthode de comptabilisation relative au regroupement d'entreprises, une des variables indépendantes manipulées par Hopkins *et al.* (2000), a été opérationnalisée selon trois niveaux, le premier étant le cas où l'écart d'acquisition est comptabilisé et amorti selon la méthode de l'achat pur et simple (APS)<sup>37</sup>, le deuxième cas où le montant correspondant à cet écart est immédiatement passé en charge à titre de recherche et développement dans l'année d'acquisition (RD)<sup>38</sup> et le troisième étant le cas où aucun montant n'est comptabilisé ni passé en charge puisque la méthode de la fusion d'intérêts communs (FIC)<sup>39</sup> est utilisée.

Sur la base des recherches antérieures qui suggèrent que les analystes financiers utilisent généralement les bénéfices dans leurs modèles d'évaluation des actions (Hirst et Hopkins, 1998), Hopkins *et al.* (2000) prédisent qu'une évaluation élevée (basse) de la valeur de l'action dépendra de l'évaluation élevée (basse) du bénéfice faite par les participants. Comme le bénéfice net de l'entreprise varie selon les différentes méthodes comptables, les analystes des différents groupes devaient émettre des jugements différents sur la valeur de l'action. Les résultats obtenus par Hopkins *et al.* (2000) indiquent que l'estimation par les analystes financiers de la valeur de l'action est significativement plus faible si l'entreprise utilise la méthode APS plutôt que l'une des deux autres méthodes (RD et FIC); l'évaluation n'est toutefois pas différente entre les deux autres méthodes. Hopkins *et al.* (2000) concluent que le choix de la méthode de comptabilisation des regroupements d'entreprises influence les jugements des analystes sur la valeur de l'action d'une société.

---

<sup>37</sup> Selon cette méthode, l'entreprise qui acquiert reconnaît à titre de charge la différence entre la juste valeur payée pour l'entreprise acquise et la valeur comptable des actifs nets de cette dernière. Cette différence est appelée un écart d'acquisition et peut représenter une partie importante du montant payé pour acquérir une entreprise. Cet écart d'acquisition est au préalable comptabilisé à titre d'actif puis amorti sur une certaine période. La charge d'amortissement correspondante peut significativement réduire le bénéfice net de l'entité regroupée pour plusieurs années.

<sup>38</sup> Il s'agit d'une méthode proposée par le FASB (1999) qui est basée sur la méthode APS quant à la création d'un écart d'acquisition.

<sup>39</sup> Selon cette méthode, le montant comptabilisé par l'entreprise qui acquiert correspond à la valeur comptable des actifs nets acquis. Il n'y a donc aucun écart d'acquisition créé.

Hirst *et al.* (2004) ont investigué si les jugements des analystes quant à l'évaluation du risque associé à une banque et à la valeur de l'action de celle-ci étaient influencés par deux façons de mesurer les résultats, soit la méthode basée sur le résultat total présenté dans un état de performance (TOTAL)<sup>40</sup> et celle basée sur le résultat partiel où une partie des informations est présentée dans l'état des résultats et l'autre par voie de note (PARTIEL)<sup>41</sup>. Ils ont demandé à 56 analystes et gestionnaires de portefeuille d'estimer le risque et la valeur de l'action d'une banque à la lumière de certains documents et informations<sup>42</sup>. Hirst *et al.* (2004) ont manipulé deux variables indépendantes: la mesure du résultat (TOTAL ou PARTIEL tel que défini précédemment) et le niveau d'exposition au risque d'intérêt de la banque (faible ou élevé). Ils ont émis l'hypothèse que les jugements des analystes spécialisés ne seraient pas affectés par la méthode de mesure des résultats.

Les résultats de l'étude suggèrent que la méthode de mesure des résultats influence les jugements des analystes spécialisés sur le risque et la valeur de l'action de la banque étudiée. En effet, ces chercheurs ont trouvé, pour la banque ayant un niveau d'exposition au risque élevé, que les évaluations de risque ainsi que les estimations de la valeur de l'action effectuées par les analystes étaient différentes, selon qu'ils avaient reçu les états financiers TOTAL ou PARTIEL. Les résultats indiquent également que les analystes ont été en mesure de percevoir les divers niveaux d'exposition au risque des banques et ont attribué des valeurs différentes à l'action uniquement dans la situation où le RE était présenté dans les états financiers TOTAL. Contrairement à leur prédiction, Hirst *et al.* (2004) ont trouvé que le fait de présenter le RE au complet dans un état de performance a amené les analystes spécialisés

---

<sup>40</sup> Tous les gains et les pertes relatifs aux variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers de la banque sont présentés dans un état de performance présenté séparément à la suite de l'état des résultats.

<sup>41</sup> Seuls les changements concernant la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente sont présentés dans un état de performance présenté séparément à la suite de l'état des résultats alors que les gains et les pertes de tous les autres actifs et passifs sont présentés par voie de note. Dans cette situation, le résultat présenté selon TOTAL peut être obtenu par l'analyse des états financiers et des notes complémentaires.

<sup>42</sup> Les informations fournies étaient constituées de l'historique de la banque, ses stratégies, les ratios cours-bénéfice moyens de l'industrie, la description de l'environnement relatif aux taux d'intérêt, le sommaire de l'information financière historique et les états financiers comparatifs.

à distinguer les caractéristiques fondamentales du risque et de la valeur selon les stratégies de gestion du risque.

Tel que mentionné précédemment, Frederickson et Miller (2004) ont également étudié si les jugements des utilisateurs professionnels étaient influencés par l'ajout de résultats pro forma plus favorables dans un communiqué sur les résultats. Frederickson et Miller (2004) font l'hypothèse que les utilisateurs professionnels prendront connaissance de l'information pro forma divulguée dans le communiqué mais qu'en raison de leur expertise et de leurs modèles d'évaluation bien définis, la probabilité qu'ils soient affectés consciemment ou inconsciemment par cette information pro forma est relativement faible.

Les résultats de Frederickson et Miller (2004) indiquent que les jugements des utilisateurs professionnels n'ont pas été influencés par la divulgation de l'information pro forma dans leur processus d'estimation de la valeur de l'action d'une entreprise. Les auteurs suggèrent que ce résultat s'explique par le fait que les analystes, qu'ils aient utilisé un modèle fondé sur un multiple des bénéfices ou sur les flux de trésorerie, ont été en mesure de faire le tri entre les éléments pertinents et non pertinents pour leur modèle.

En résumé, les résultats des études traitant des utilisateurs professionnels sont donc partagés en raison des résultats divergents des études les plus récentes (Hirst *et al.*, 2004 et Frederickson et Miller, 2004). Pendant que Hirst et Hopkins (1998), Hopkins *et al.* (2000) et Hirst *et al.* (2004) concluent que les jugements de ces utilisateurs sont influencés par le mode de divulgation de l'information financière, Frederickson et Miller (2004) rapportent des résultats qui suggèrent que ceux-ci ne sont pas influencés. Cette contradiction motive la poursuite de la présente recherche impliquant des utilisateurs professionnels tels les banquiers.

### 2.3.3 Les banquiers

Sami et Schwartz (1992) ont examiné si le format de présentation de l'information de la dette liée aux pensions influençait les jugements et les décisions des banquiers relativement à la disponibilité et le coût du crédit pour les entreprises. Cette étude était motivée par l'émission de la norme SFAS 87 qui exigeait des entreprises de divulguer dans le bilan les montants relatifs à la dette liée aux pensions en plus de certaines informations par voie de note complémentaire (FASB, 1985).

Trois variables indépendantes sont utilisées dans cette étude, soit le niveau d'endettement (faible ou élevé comparativement au secteur d'activité), l'importance de la dette liée aux pensions par rapport à la valeur nette (30 % ou 50 % de la valeur nette de l'entreprise) et le traitement comptable adopté (montant de la dette liée aux pensions présenté au bilan ou par voie de note complémentaire). Sami et Schwartz (1992) ont demandé à 48 agents de prêts, suite à l'étude des documents fournis<sup>43</sup>, de déterminer le taux d'intérêt à exiger pour le prêt, d'indiquer le montant maximum du prêt qu'ils acceptent d'accorder et, dans le cas où le prêt est accepté, d'estimer la capacité de l'entreprise de rembourser le prêt.

Les résultats obtenus par Sami et Schwartz (1992) indiquent que lorsque le niveau d'endettement est plus élevé que celui du secteur d'activité, que la dette liée aux pensions représente 50 % de l'avoir net (au lieu de 30 %) et que le montant de la dette liée aux pensions est présenté dans le bilan plutôt que par voie de note, les participants ont (1) demandé un taux d'intérêt plus élevé, (2) accordé un montant maximum de prêt moindre et (3) estimé la capacité de remboursement du prêt à un niveau plus faible. Sami et Schwartz (1992) concluent que la présentation de la dette liée aux pensions dans le bilan comparativement à la présentation par voie de note influence les jugements des banquiers sur la détermination du taux d'intérêt, le montant maximum prêté et l'estimation de la capacité de l'entreprise à faire face à ses obligations financières.

---

<sup>43</sup> En plus des états financiers, les participants ont reçu l'information relative à l'amortissement trimestriel requis pour le prêt demandé, le montant des immobilisations données en garantie ainsi que les taux d'intérêt en vigueur.

Le tableau 2.1 présente une synthèse des recherches citées précédemment. Alors qu'un consensus se dégage quant à l'impact du niveau de divulgation de l'information financière sur les jugements des utilisateurs non professionnels, le débat relativement aux professionnels est non résolu surtout lorsqu'on constate les conclusions inverses des deux études les plus récentes de Hirst *et al.* (2004) et Frederickson et Miller (2004).

**Tableau 2.1**  
Études expérimentales portant sur l'impact du niveau de divulgation  
de l'information financière sur les jugements et les décisions

		Le niveau de divulgation (format et contenu informationnel) influence-t-il les jugements et les décisions des utilisateurs d'états financiers ?	
	Études	Oui	Non
Utilisateurs non professionnels	Maines et McDaniel (2000) 95 étudiants	La présentation du résultat étendu a eu un effet significatif sur l'estimation de la valeur de l'action.	
	Frederickson et Miller (2004) 46 étudiants	L'ajout de résultats pro forma favorables dans un communiqué sur les résultats a eu un effet significatif sur les jugements de la valeur de l'action.	
	Belzile <i>et al.</i> (2006) 68 étudiants	La façon dont les OAA sont divulguées influence significativement les jugements (1) quant à la direction future de la valeur de l'action d'une entreprise et (2) quant aux décisions d'investissement lorsque les jugements principaux et secondaires sont contrôlés.	

**Tableau 2.1 (suite)**  
 Études expérimentales portant sur l'impact du niveau de divulgation  
 de l'information financière sur les jugements et les décisions

		Le niveau de divulgation (format et contenu informationnel) influence-t-il les jugements et les décisions des utilisateurs d'états financiers ?	
	Études	Oui	Non
Utilisateurs Professionnels	Sami et Schwartz (1992) 48 agents de prêts (banquiers)	Le format de présentation de la dette liée aux pensions a eu un effet significatif sur les jugements et décisions.	
	Hirst et Hopkins (1998) 96 analystes financiers et gestionnaires de portefeuille	Le format de présentation du revenu étendu a un effet significatif sur le jugement de la valeur de l'action. La différence entre les jugements des analystes sur la valeur de l'action des entreprises MR et NMR diminue au fur et à mesure que la clarté de divulgation du RE augmente.	
	Hopkins <i>et al.</i> (2000) 113 analystes et gestionnaires de portefeuille	La méthode comptable utilisée dans le cadre des regroupements d'entreprises influence significativement les jugements relatifs à la valeur de l'action.	
	Hirst <i>et al.</i> (2004) 56 analystes et gestionnaires de portefeuille, spécialistes des banques	Les jugements relatifs à l'évaluation du risque associé à une banque et à la valeur de l'action de celle-ci ont été significativement influencés par la méthode de mesure des résultats.	
	Frederickson et Miller (2004) 34 analystes financiers		L'ajout de résultats pro forma favorables dans un communiqué sur les résultats n'a pas eu d'effet significatif sur les jugements de la valeur de l'action.

## 2.4 Revue des études traitant des OAA

Dans cette section, des études ayant traité spécifiquement des OAA sont présentées. Plusieurs modèles basés sur l'EMC avancent que le choix comptable de présenter une même information soit par divulgation par voie de note ou par la comptabilisation aux états financiers ne devrait pas avoir d'impact sur les jugements et les décisions des utilisateurs des états financiers. Plusieurs études empiriques concluent que le prix de l'action reflète, jusqu'à un certain degré, l'information divulguée par voie de note aux états financiers (Landsman, 1986; Harris et Ohlson, 1987; Landsman et Ohlson, 1990; Barth, 1994). D'autres études ont examiné spécifiquement les impacts des niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA sur le prix des actions. Les recherches empiriques concluent que les prix des actions reflètent l'information sur les options divulguée par voie de note aux états financiers selon le SFAS 123 (Rees et Stott, 1998; Bell *et al.*, 2002; Li, 2002; Aboody *et al.*, 2004). Cependant, les résultats sur la direction de cette relation sont en contradiction. Rees et Stott (1998) et Bell *et al.* (2002) ont trouvé une association positive entre la valeur de l'entreprise et l'information du bénéfice net pro forma calculé selon la méthode de la juste valeur divulgué par voie de note. Au contraire, Li (2002) et Aboody *et al.* (2004) ont plutôt trouvé une association négative entre la valeur de l'entreprise et l'information pro forma divulguée par voie de note.

Pour ce qui est de l'impact des différents niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA sur les réactions des utilisateurs individuels d'états financiers, deux recherches expérimentales en ont traité, soit celle de Belzile *et al.* (2006) et celle de Hodge *et al.* (2004).

L'étude de Belzile *et al.* (2006) cherche à établir si les façons de divulguer l'information relative aux OAA (comptabilisation des OAA à l'état des résultats ou divulgation des OAA via une note descriptive montrant le bénéfice net pro forma) affectent les jugements des utilisateurs non professionnels d'états financiers et leur décision d'investissement subséquente. Comme les détails de cette étude sont présentés à la section 2.3.1, seule l'étude de Hodge *et al.* (2004) sera relatée.



Hodge *et al.* (2004) ont étudié si l'utilisation d'un moteur de recherche (XBRL)<sup>44</sup> aide les utilisateurs non professionnels à acquérir et intégrer l'information relative aux OAA. Ces chercheurs ont demandé à 96 étudiants MBA, assignés aléatoirement à quatre groupes expérimentaux, de déterminer la répartition d'une somme de 10 000 \$ à investir entre deux entreprises. Deux variables indépendantes ont été manipulées, soit le format de présentation de l'information relative aux OAA (comptabilisation à l'état des résultats ou divulgation du bénéfice net pro forma par voie de note) et les conditions de recherche (accès au moteur de recherche XBRL ou non)<sup>45</sup>.

Selon les résultats obtenus par Hodge *et al.* (2004), les participants ont été en mesure d'acquérir l'information relative aux OAA peu importe la méthode de présentation (divulgation du bénéfice net pro forma par voie de note ou comptabilisation à l'état des résultats) dans une plus grande proportion lorsqu'ils utilisaient le moteur de recherche. Les résultats indiquent également que les participants ayant utilisé le moteur de recherche ont investi une plus grande proportion de leur portefeuille dans l'entreprise ayant le bénéfice le plus élevé, malgré le fait que le bénéfice net présenté à l'état des résultats était inférieur en raison de la constatation des OAA à l'état des résultats.

Hodge *et al.* (2004) concluent que lorsque les méthodes comptables concernant la présentation de l'information relative aux OAA sont différentes d'une entreprise à l'autre, l'utilisation d'un outil technologique de recherche aide les utilisateurs à acquérir et à intégrer l'information présentée dans les notes complémentaires. Selon Hodge *et al.* (2004), les décisions d'investissement des utilisateurs non professionnels ayant utilisé le moteur de recherche reflètent davantage l'information divulguée par voie de note.

---

<sup>44</sup> XBRL est une technologie qui facilite les recherches et la présentation simultanée d'informations reliées dans les états financiers et les notes complémentaires.

<sup>45</sup> L'information fournie aux participants du groupe correspondant à la condition *non accès à XBRL* était la même que pour le groupe correspondant à la condition *accès à XBRL* (états financiers et notes à l'intérieur d'un document PDF). Cependant, pour le premier groupe, le logiciel n'était pas disponible.

## 2.5 Contribution

La revue de la littérature a démontré le consensus à l'effet que le niveau de divulgation de l'information dans les états financiers influence les jugements et les décisions des utilisateurs non professionnels. Du côté des utilisateurs professionnels, les résultats divergent, comme en témoignent deux études récentes. Hirst *et al.* (2004) concluent que la divulgation par voie de note n'est pas un substitut à la comptabilisation dans les états financiers pour les analystes alors que Frederickson et Miller (2004) suggèrent que les jugements des utilisateurs professionnels ne sont pas influencés par l'ajout de résultats pro forma favorables dans un communiqué sur les résultats.

L'objectif de la présente recherche est de déterminer si la façon de divulguer l'information relative aux OAA influence les jugements et les décisions des directeurs de comptes (banquiers), un groupe d'utilisateurs professionnels qui joue un rôle important dans l'allocation des capitaux aux entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises. Puisque le cas des utilisateurs professionnels est toujours non résolu et que l'impact du mode de divulgation de l'information relative aux OAA n'a jamais été étudié avec des professionnels, la présente recherche visera à étudier cet impact avec cette catégorie d'utilisateurs.

## 2.6 Sommaire du chapitre

L'objectif de ce chapitre était de présenter une revue de la littérature. Le modèle adapté de Maines et McDaniel (2000) sur les étapes du traitement de l'information financière a d'abord été expliqué. En plus de présenter quelques études traitant spécifiquement de l'impact du niveau de divulgation des OAA sur les jugements des utilisateurs non professionnels, dont l'utilité d'un moteur de recherche XBRL pour les investisseurs non professionnels dans un contexte où des OAA sont divulguées différemment et de l'impact du format de présentation de l'information sur les jugements et les décisions des banquiers, ce chapitre a présenté des

études expérimentales portant sur des utilisateurs non professionnels et des professionnels. En général, les résultats indiquent que l'emplacement et la méthode de mesure influencent les jugements et les décisions des utilisateurs non professionnels. Au contraire, les conclusions des études récentes divergent en ce qui concerne les utilisateurs professionnels, d'où l'importance de réétudier cette question avec ces derniers.

## CHAPITRE III

### ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

#### 3.1 Introduction

Ce chapitre présente les éléments méthodologiques relatifs à la question de recherche exposée au premier chapitre. La prochaine section décrit le plan expérimental alors que le modèle institutionnel de Desjardins est présenté à la troisième section. Les quatrième et cinquième sections introduisent les variables indépendante et dépendantes de la recherche. La sixième section développe les hypothèses testées dans le cadre de cette recherche. La septième section décrit le cas expérimental et le questionnaire utilisés pour la collecte des données. Enfin, la dernière section présente la population, la procédure d'échantillonnage et d'administration du questionnaire de recherche.

#### 3.2 Le plan expérimental

Cette étude correspond à une véritable expérimentation<sup>46</sup> qui implique des utilisateurs d'états financiers. Kachelmeier et King (2002) indiquent que la méthodologie expérimentale est un outil approprié pour l'étude ex-ante des effets relatifs aux changements de normes comptables. L'expérimentation a été réalisée au printemps 2004 avant la production par les

---

<sup>46</sup>Vallerand et Hess (2000) indiquent qu'une recherche correspond à une véritable expérimentation si c'est le chercheur qui met en place les différentes conditions ou mises en situation qu'il veut tester (les variables indépendantes) et si c'est le hasard qui distribue les participants dans l'une ou l'autre des conditions de l'expérience (l'assignation aléatoire).

entreprises d'états financiers selon la norme 3870 révisée. Le plan expérimental de la recherche est illustré à la figure 3.1.

Le plan expérimental illustré est appelé plan à variable indépendante catégorique (différents traitements). Dans le présent plan, au lieu de parler d'un groupe de contrôle, on compare différents traitements  $X_i$  (niveau de divulgation de l'information relative aux OAA) attribués à différents groupes (G1, G2 ou G3) et examine leurs effets sur plusieurs variables dépendantes ( $O_j$  définit comme les jugements et décisions des directeurs de comptes). Dans ce genre de plan, c'est plutôt la comparaison entre les niveaux de traitement qui est pertinente. Pany et Reckers (1987) ainsi que Schepanski *et al.* (1992) ont suggéré que les recherches examinant les perceptions et réactions d'utilisateurs d'états financiers devraient adopter des plans expérimentaux à variable indépendante catégorique. Selon eux, de tels plans permettent d'éliminer la menace de l'effet de la demande. En outre, l'assignation

<u>Question de recherche</u>				
Les jugements et les décisions des directeurs de comptes sont-ils différents selon le niveau de divulgation de l'information relative aux OAA ?				
	Groupe 1 (G1)	R	$X_1$	$O_1$
	Groupe 2 (G2)	R	$X_2$	$O_2$
	Groupe 3 (G3)	R	$X_3$	$O_3$
R :	Assignation au hasard des sujets à l'un ou l'autre des groupes expérimentaux.			
$X_i$ (où $i=1$ à $3$ ):	Traitement expérimental (où $X_1$ = présentation par voie de note selon le CPN-98; $X_2$ = information pro forma selon la version initiale du chapitre 3870; $X_3$ = constatation des OAA à l'état des résultats selon la version révisée du chapitre 3870.			
$O_j$ (où $j=1$ à $3$ ):	Mesure des jugements et décisions des directeurs de comptes (où $O_1$ représente les mesures du groupe 1; $O_2$ représente les mesures du groupe 2; $O_3$ représente les mesures du groupe 3).			

**Figure 3.1** Illustration du plan expérimental

aléatoire des participants aux différents groupes expérimentaux permet d'assurer l'équivalence entre les groupes (qui est nécessaire pour maximiser la validité interne).

Le tableau 3.1 présente les trois groupes expérimentaux utilisés dans cette étude. Les participants des trois groupes recevaient exactement la même information (un dossier incluant un jeu complet d'états financiers) à l'exception du niveau de divulgation de l'information relative aux OAA. Les participants du premier groupe (G1) ont reçu les états financiers contenant l'information relative aux OAA présentée par voie d'une note descriptive selon le CPN-98 (niveau 1). Les sujets du deuxième groupe (G2) ont reçu l'information relative aux OAA dans une note descriptive accompagnée de la présentation d'informations pro forma sur le résultat net et le résultat par action (niveau 2), alors que les sujets du troisième groupe (G3) ont reçu une note descriptive et une version des états financiers où le coût des OAA était comptabilisé selon la méthode de la juste valeur et présenté à l'état des résultats dans une rubrique distincte (niveau 3). L'anonymat des participants a été assuré et chaque participant a été assigné de façon aléatoire à l'un des trois groupes expérimentaux. Le matériel expérimental pour chacun des groupes est fourni respectivement aux appendices B, C, et D<sup>47</sup>. Puisque dans cette recherche, à l'exception du niveau de divulgation de l'information concernant les OAA, toutes les autres données sont identiques, toute variation dans les jugements et les décisions des directeurs de comptes entre les trois groupes pourra être attribuée au niveau de divulgation de l'information relative aux OAA.

---

<sup>47</sup> L'analyse de ces cas expérimentaux révèle que le bénéfice net des groupes 1 et 2 augmentait de 2002 à 2003 de 148 497 \$ à 159 071 \$ alors que le bénéfice net du groupe 3 passait de 122 795 \$ à 41 586 \$. Par contre, les dettes totales, l'avoir net, le ratio d'endettement, les flux monétaires provenant des opérations et les flux monétaires totaux étaient les mêmes pour les trois groupes expérimentaux.

**Tableau 3.1**  
Description des groupes expérimentaux

	Groupes expérimentaux			
	Groupe 1 (G1)	Groupe 2 (G2)	Groupe 3 (G3)	
Les directeurs de comptes recevaient une demande de prêt accompagnée d'un jeu complet d'états financiers incluant le bilan, l'état des résultats et bénéfices non répartis, l'état des flux de trésorerie sur deux ans, les notes complémentaires aux états financiers ainsi que le résultat de certains ratios.	Information relative aux OAA présentée par voie d'une note descriptive seulement (niveau 1 – CPN-98)	Information relative aux OAA présentée par voie d'une note descriptive complétée par des informations pro forma sur les résultats (niveau 2 – version initiale du chapitre 3870)	Information relative aux OAA présentée par voie d'une note descriptive combinée à la constatation d'une charge à l'état des résultats selon la juste valeur (niveau 3 – version révisée du chapitre 3870)	
Bénéfice net pour l'exercice terminé le 30 novembre	<u>2003</u> 159 071 \$	<u>2002</u> 148 497 \$	<u>2003</u> 41 586 \$	<u>2002</u> 122 795 \$
Autres	Dettes totales, avoir net, ratio d'endettement, flux monétaires provenant des opérations et flux monétaires totaux sont les mêmes pour les trois groupes expérimentaux.			

### 3.3 Modèle institutionnel de Desjardins

Comme cette recherche utilise des données recueillies chez des directeurs de comptes du Mouvement Desjardins, il importe de présenter le modèle institutionnel utilisé par ceux-ci lorsqu'ils effectuent l'analyse d'une demande de financement. Ce processus est basé principalement sur l'étude de différents facteurs propres à l'entreprise effectuant la demande de prêt et à son environnement. Ces différents facteurs sont regroupés dans un modèle général que l'on appelle le système de cotation du risque de crédit. La résultante de ce système de cotation correspond aux deux premières variables dépendantes étudiées dans la présente recherche, soit la cote de risque globale (CR) et la cote de tendance globale (CT) de

l'entreprise. Ce système de cotation est présenté à la figure 3.2. La méthodologie utilisée par les directeurs de comptes est en accord avec le processus d'évaluation du crédit généralement utilisé par les banques de l'Amérique du Nord<sup>48</sup>.

La cote de risque globale (CR) de l'entreprise, la première variable dépendante, représente l'un de leurs principaux jugements lors de l'analyse d'une demande de financement. À cet égard, pour le Mouvement Desjardins, le risque de crédit est défini comme étant le risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du défaut d'une entreprise de s'acquitter entièrement de ses obligations financières à l'endroit de son créancier. Le risque de crédit peut être présenté comme une résultante du risque de défaut et du risque de perte. Le risque de crédit doit toujours se mesurer en premier lieu par le risque de défaut et le cas échéant, par le risque de perte (Desjardins, 2001).

Le risque de défaut est la possibilité qu'un événement ou un ensemble d'événements empêche un emprunteur de respecter ses obligations financières. Le risque de défaut est surtout fonction de variables reliées principalement à l'emprunteur et à son environnement, mais non spécifiquement au prêt. Les variables pouvant influencer le risque de défaut peuvent être, par exemple, la qualité de la direction, des opérations et des prévisions financières, la situation financière de l'entreprise et sa position dans le marché. Lorsque le risque de défaut est estimé probable, il devient alors nécessaire d'envisager l'existence d'un risque de perte. Ce dernier risque se définit comme étant la probabilité qu'un créancier ne recouvre pas la totalité des sommes qui lui sont dues en capital, intérêts et frais reliés.

---

<sup>48</sup> Selon Treacy et Carey (1998), les officiers de prêt oeuvrant dans les grandes banques nord-américaines évaluent la cote de risque des entreprises sur la base de plusieurs facteurs de risque spécifiques dont les principaux sont : la situation financière de l'emprunteur, sa taille, son secteur d'activité, sa position dans le marché, la pertinence de ses états financiers, la qualité de la direction. Les différences entre les banques se retrouvent surtout sur le poids accordé à chaque facteur. Le processus utilisé généralement par ces banques est principalement basé sur l'analyse des états financiers et sur le jugement humain.



	<b>FACTEUR 1</b> Direction	<b>FACTEUR 2</b> Position dans le marché	<b>FACTEUR 3</b> Rentabilité	<b>FACTEUR 4</b> Structure financière	<b>FACTEUR 5</b> Qualité de l'actif	<b>FACTEUR 6</b> Exploitation
<b>Critères</b>	Expérience Compétence Relève Planification	Concurrence Produit Part de marché Contrôle des prix	Revenus Rentabilité Flux monétaires	Endettement Capacité d'injection Liquidités (bilan)	Technologie Composition Valeur Âge, désuétude Spécificité	Achats (fournisseurs) Clientèle Main-d'œuvre
<b>Cote de risque</b>	ÉVAL X POND = COTE 1 à 6 X 30% = Cote 1	ÉVAL X POND = COTE 1 à 6 X 10% = Cote 2	ÉVAL X POND = COTE 1 à 6 X 25% = Cote 3	ÉVAL X POND = COTE 1 à 6 X 25% = Cote 4	ÉVAL X POND = COTE 1 à 6 X 5% = Cote 5	ÉVAL X POND = COTE 1 à 6 X 5% = Cote 6
<b>Cote de Tendance</b>	Positive Négative Stable	Positive Négative Stable	Positive Négative Stable	Positive Négative Stable	Positive Négative Stable	Positive Négative Stable

<u><b>COTE DE RISQUE GLOBALE (CR)</b></u>  $CR = \sum_{i=1}^6 \text{Cote } i$	<u><b>COTE DE TENDANCE GLOBALE (CT)</b></u>  $CT = f(\text{Tendance des facteurs 1 à 6})$
---	---

Figure 3. 2 Système de cotation du risque de crédit de Desjardins

Les facteurs sur lesquels est basée la cote de risque globale sont au nombre de six, et la majeure partie est reliée au risque de défaut, considérant que ce risque est préalable au risque de perte. Ces six facteurs sont:

- Qualité de la direction;
- Position dans le marché;
- Rentabilité;
- Structure financière;
- Qualité de l'actif;
- Exploitation.

Deux de ces éléments, la rentabilité et la structure financière, sont des facteurs financiers alors que les quatre autres sont des facteurs non financiers. La qualité de la direction est évaluée par l'appréciation de l'expérience et de la compétence des membres de la direction, de la présence ou non d'une relève acceptable et par l'appréciation du type de planification mise en place par la direction. L'évaluation de la position dans le marché repose sur les critères de l'analyse de la concurrence, de la qualité du ou des produits offerts par l'entreprise, l'évolution des parts de marché et le niveau de contrôle que peut exercer l'entreprise sur les prix. La qualité de l'actif fait référence à la technologie employée, à la composition de l'actif et à sa valeur ainsi qu'à différents paramètres dont l'âge et la spécificité de l'actif. L'exploitation est évaluée par l'appréciation de la qualité des relations avec les fournisseurs (gestion des achats, concurrence, impact sur les prix), relations avec la clientèle (stabilité du réseau de distribution) et relations avec la main-d'œuvre (mouvements de main-d'œuvre, relations de travail).

La rentabilité est évaluée par l'appréciation des revenus, la comparaison de la rentabilité avec celle des entreprises du même secteur ainsi que l'appréciation du flux de trésorerie en relation avec la capacité de l'entreprise de faire face à ses obligations financières. La structure financière est évaluée par la mesure du niveau d'endettement et à la comparaison de celui-ci avec les données relatives aux entreprises du même secteur, par l'évaluation de la capacité

d'injection de nouveaux capitaux et par l'appréciation des liquidités présentes en relation avec les données des entreprises du même secteur et à l'historique de remboursement.

Le directeur de comptes doit déterminer, pour chaque facteur, le niveau de risque (de 1 à 6) qui décrit le mieux la situation de l'entreprise étudiée. Plus un facteur est considéré satisfaisant, plus la cote qui lui est attribuée sera près du niveau 1, et à l'inverse, plus un facteur est considéré insatisfaisant, plus la cote qui lui est attribuée sera près du niveau 6<sup>49</sup>. Par la suite, le directeur de comptes calcule la moyenne pondérée des résultats obtenus à chaque facteur, en considérant une pondération supérieure pour les facteurs de risque les plus importants<sup>50</sup>.

Le système de cotation du risque de crédit de Desjardins porte également sur la cote de tendance globale (CT), laquelle se rattache à chacun des facteurs de risque mentionnés précédemment. La tendance est évaluée, pour chaque facteur, selon trois niveaux : positive, stable ou négative. Cette notion traduit l'évolution du risque de crédit dans le temps. Cet indicateur est utile pour l'institution prêteuse non seulement pour la prise de décision mais également pour déterminer le type de suivi à appliquer à l'emprunteur.

En pratique, les directeurs de comptes étudient chacun des facteurs de risque ainsi que chacun des éléments qui les composent et estiment pour chacun d'eux un niveau de tendance, à savoir si le facteur étudié a connu une amélioration, est demeuré stable ou a connu une détérioration. Les jugements des directeurs de comptes sont appuyés sur leur connaissance et la maîtrise du dossier de l'emprunteur. Par la suite, les directeurs de comptes établissent la

---

<sup>49</sup> Le niveau 1 correspond à un risque très faible, le niveau 2 à un risque faible, le niveau 3 à un risque normal, le niveau 4 à un risque passable, le niveau 5 à un risque élevé et le niveau 6 à un risque très élevé.

<sup>50</sup> Les quatre facteurs non financiers se partagent une pondération de 50% et les deux facteurs financiers ont un poids de 25% chacun. La cote de risque est obtenue en multipliant chaque valeur attribuée au facteur par le poids déterminé par le modèle. La cote de risque globale ne peut être meilleure que la moyenne des deux facteurs financiers.

cote de tendance (CT) globale pour l'entreprise en évaluant l'ensemble des six cotes attribuées en relation avec l'importance relative de chacune.

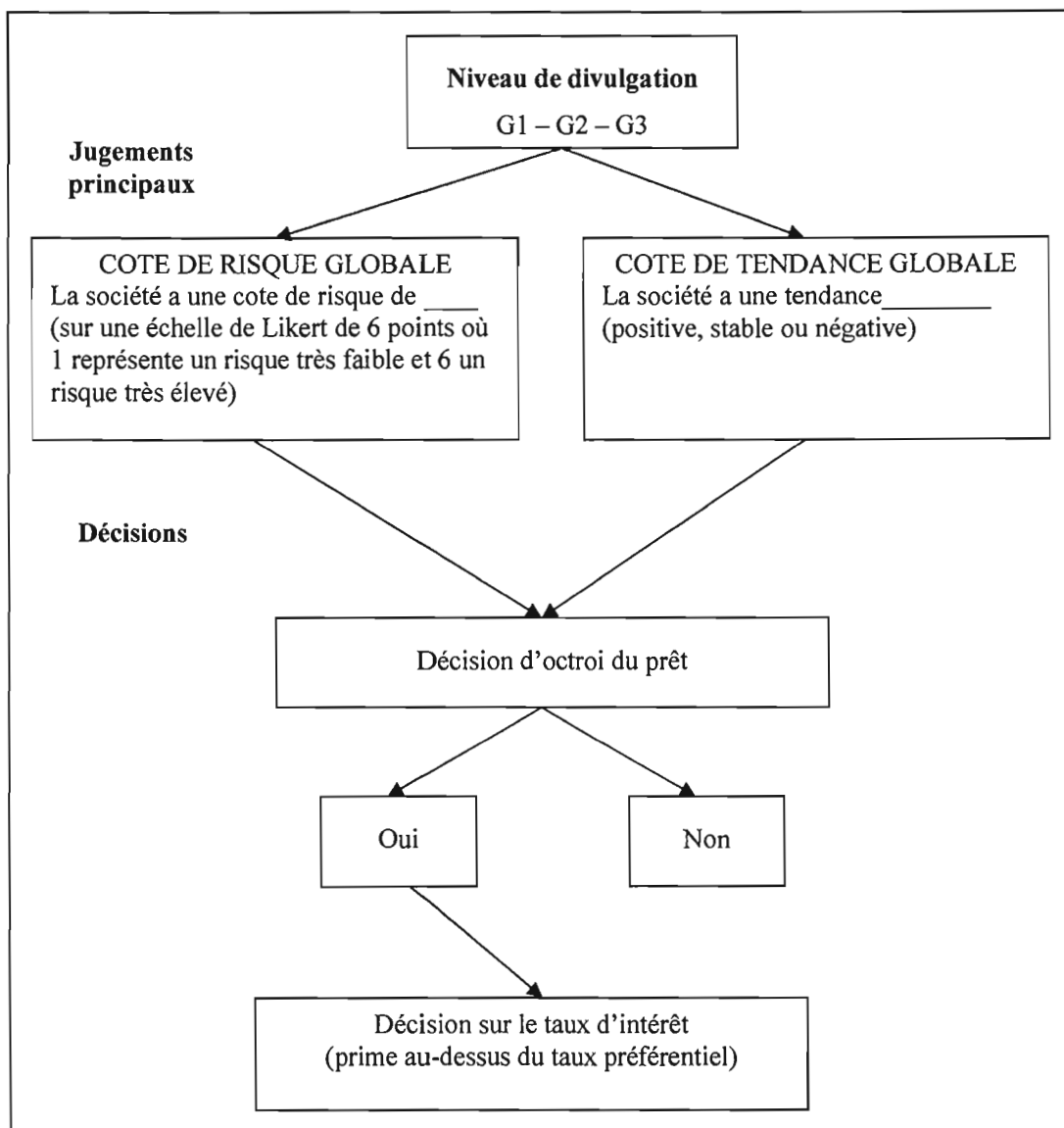
Après avoir pris en considération l'évaluation faite des cotes de risque et de tendance globales, les directeurs de comptes prennent la décision d'accepter ou de rejeter le prêt demandé ainsi que la décision relative au taux d'intérêt à exiger<sup>51</sup>. Les résultats de la cote de risque et de la tendance sont les principaux déterminants, mais ne sont pas les seuls éléments considérés dans le processus décisionnel des directeurs de comptes. Ce modèle institutionnel représente plutôt une grille d'analyse aidant à la prise de décision.

Un modèle réduit traduisant le processus décisionnel des directeurs de comptes est proposé à partir du modèle général précédent (voir figure 3.3). Ce modèle reprend les relations prévues entre la variable indépendante et les variables dépendantes étudiées dans cette recherche. Selon le modèle réduit, le niveau de divulgation de l'information relative aux OAA influence les jugements<sup>52</sup> de la cote de risque et de la cote de tendance globales des directeurs de comptes qui influencent à leur tour les décisions des directeurs de comptes quant à l'acceptation ou non du prêt demandé et quant au taux d'intérêt exigé. Chacune des composantes de la figure 3.3 sera commentée de façon détaillée aux sections 3.4 et 3.5.

---

<sup>51</sup> Au Mouvement Desjardins, les demandes de prêt obtenant une cote de risque globale de 1 à 3 sont généralement acceptées. Les demandes obtenant une cote de risque de 4 (risque supérieur à la moyenne) se retrouvent dans une zone grise et requièrent des informations et une analyse additionnelles. Les demandes avec des cotes 5 et 6 (risque de crédit élevé et très élevé) sont généralement refusées.

<sup>52</sup> Cette relation sera expliquée à la section 3.6.



## Légende :

- G1 : Note descriptive seulement selon le CPN-98
- G2 : Note descriptive incluant une information pro forma sur le résultat net et le résultat par action selon la version initiale du chapitre 3870
- G3 : Note descriptive combinée à la constatation d'une charge relative aux OAA à l'état des résultats selon la version révisée du chapitre 3870

**Figure 3.3** Modèle réduit de prise de décision

### 3.4 La variable indépendante

La variable indépendante est représentée par les différents niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA. Cette variable a trois niveaux tel qu'illustré à la figure 3.4:

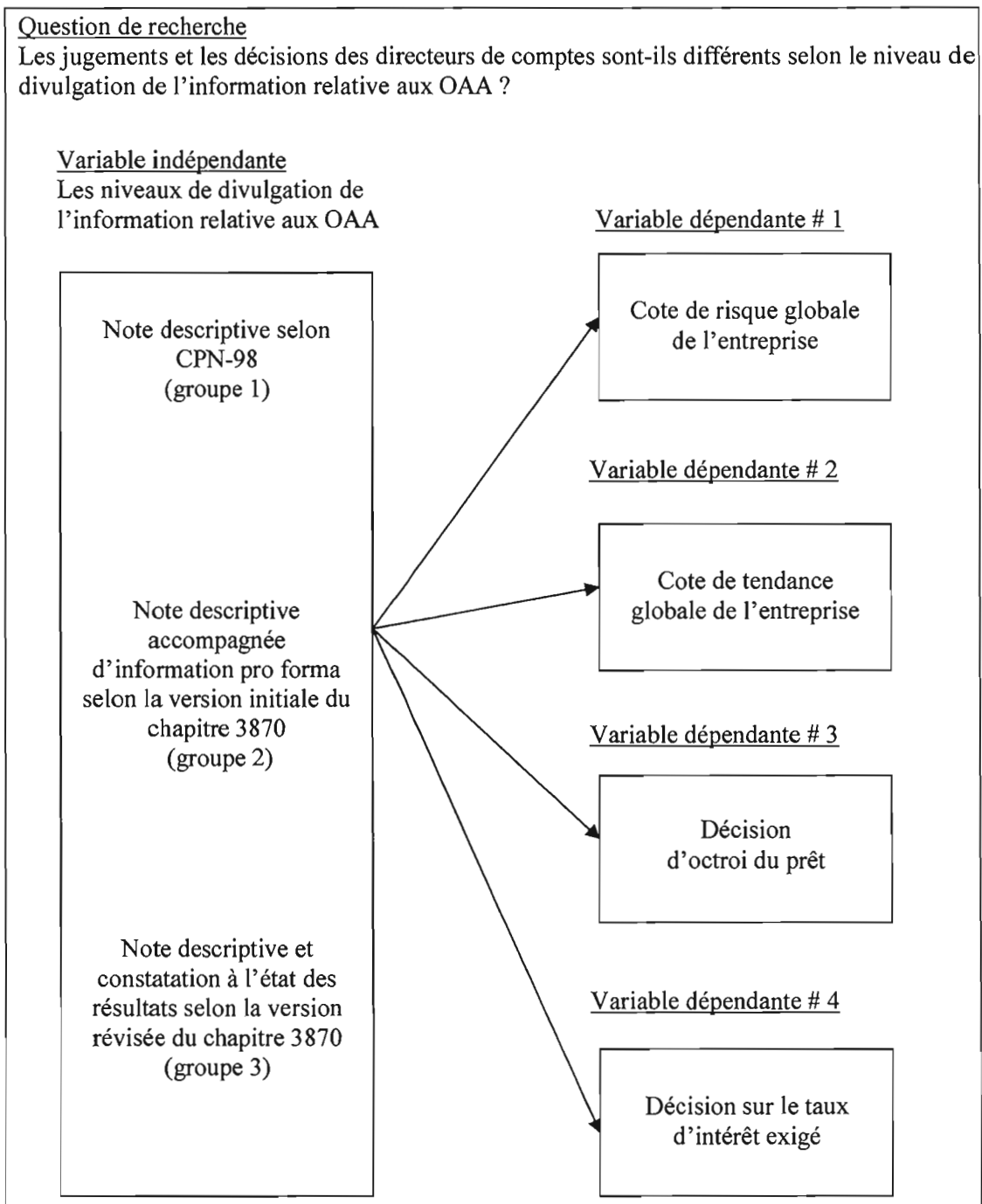
- présentation par voie de note descriptive (selon le CPN-98);
- présentation par voie de note descriptive complétée par des informations pro forma sur les résultats (selon la version initiale du chapitre 3870);
- présentation par voie de note descriptive combinée à la constatation d'une charge à l'état des résultats (selon le chapitre 3870 révisé).

### 3.5 Les variables dépendantes

Cette recherche examine l'impact du niveau de divulgation de l'information relative aux OAA sur quatre variables dépendantes qui sont présentées à la figure 3.4. Les deux premières, la cote de risque et la cote de tendance globales de l'entreprise, constituent des jugements principaux, traduisant la perception du risque de l'entreprise par les directeurs de comptes. Les deux dernières variables dépendantes sont la décision d'octroi du prêt et le taux d'intérêt exigé. Les sous-sections suivantes discuteront l'effet attendu de la variable indépendante sur chacune d'elles.

#### 3.5.1 Cote de risque globale de l'entreprise

La cote de risque globale (mesure de 1 à 6) est le résultat obtenu suite au calcul de la moyenne pondérée des résultats attribués à chaque facteur de risque faisant partie du système de cotation du risque de crédit présenté à la figure 3.2. Dans cette recherche, seul le critère financier de la rentabilité devrait être influencé par la manipulation de l'information relative aux OAA via la constatation du coût des OAA à l'état des résultats (G3) qui fait chuter le bénéfice net.



**Figure 3.4** Variables indépendante et dépendantes associées à la question de recherche

L'enregistrement du coût des OAA à l'état des résultats n'influence pas le facteur de la structure financière puisque le total des capitaux propres demeure inchangé<sup>53</sup>. Wild *et al.* (2004) suggèrent que les effets sur le bilan de la comptabilisation des OAA peuvent être ignorés lors du processus d'évaluation de la solvabilité et de la liquidité. Les facteurs non financiers (qualité de la direction, position dans le marché, qualité de l'actif et exploitation) ont pour leur part été fixés, pour toutes les situations expérimentales, à un niveau normal selon les paramètres du système de cotation du risque de crédit<sup>54</sup>.

La différence entre les niveaux de divulgation des OAA devrait donc influencer le jugement des directeurs de comptes sur la cote de risque globale par le biais du facteur de la rentabilité. Ce facteur est évalué en utilisant principalement le résultat net attendu et les flux monétaires. Lorsqu'ils étudient les résultats futurs, les agents de prêt devraient considérer le coût des octrois d'options à venir ainsi que leurs effets potentiels sur les bénéfices. Étant donné que de tels effets sont plutôt difficiles à prédire, Lang (2004) suggère que les analystes seront plus enclins à utiliser le bénéfice net présenté à l'état des résultats pour prévoir les bénéfices futurs. Selon Ciccotello *et al.* (2004), les effets des OAA sur les flux monétaires futurs sont importants et devraient être considérés par les analystes. Toutefois, il est plutôt difficile de prévoir les impacts des OAA sur les flux monétaires futurs<sup>55</sup>. Par conséquent, il est plus probable que les agents de prêt se servent des flux monétaires présentés aux états financiers comme base d'évaluation (Ciccotello *et al.*, 2004; Lang, 2004; Lobo, 2005). Comme le montant des flux monétaires nets présentés aux états financiers est le même sous les trois niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA, il ne reste que l'effet sur le

---

<sup>53</sup> Ceci s'explique par le fait que le chiffre des bénéfices non répartis diminue d'un montant égal (suite à la constatation du coût des OAA à l'état des résultats) à l'augmentation du compte de surplus d'apport relatif aux OAA.

<sup>54</sup> Dans l'énoncé du cas expérimental, les participants étaient informés que ces facteurs étaient considérés adéquats et satisfaisants, ce qui correspond à une cote de niveau 3.

<sup>55</sup> Outre le potentiel de dilution des actions en circulation, Ciccotello *et al.* (2004) ont indiqué que les OAA pouvaient avoir un effet sur les flux monétaires par l'augmentation de ces derniers causée par les entrées de fonds provenant des employés exerçant leurs options et par la diminution de ceux-ci causée par le rachat par l'entreprise d'actions en circulation.



bénéfice net présenté à l'état des résultats comme élément susceptible d'influencer la cote de risque globale de l'entreprise.

### 3.5.2 Cote de tendance globale de l'entreprise

La deuxième variable dépendante est le jugement de la cote de tendance globale. Après avoir établi la cote de risque relative à chacun des six facteurs de risque, les directeurs de comptes prennent en compte leur évolution, à savoir si le facteur a connu une amélioration, est demeuré stable ou a connu une détérioration au cours des dernières années. Puisque seul le facteur relatif à la rentabilité est influencé par les niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA (lorsque l'on compare les années 2002 et 2003, le fait de constater le coût des OAA à l'état des résultats amène une tendance négative du bénéfice net dans G3 alors que le bénéfice net augmente lorsque la divulgation se fait par voie de note selon G1 et G2) et compte tenu que les participants devraient s'attarder au montant du bénéfice net présenté à l'état des résultats pour évaluer le facteur de la rentabilité, l'établissement de la cote de tendance globale devrait être influencée par la variation de ce dernier élément. Cette variable est mesurée par l'attribution de la valeur 1 pour une tendance positive, la valeur 2 pour une tendance stable et la valeur 3 pour une tendance négative.

### 3.5.3 Décision d'octroi du prêt

La troisième variable dépendante est la décision d'octroi du prêt. Une telle variable a été utilisée dans de nombreuses études antérieures (Libby, 1979; Firth, 1980; Houghton, 1983; Abdel-Khalik *et al.*, 1986; Gul, 1987; Bamber et Stratton, 1997; Lasalle et Anandarajan, 1997; Elias et Johnston, 2001; Anandarajan *et al.*, 2002). Selon le modèle réduit de la figure 3.3, le niveau de divulgation de l'information relative aux OAA influence les jugements de la cote de risque et de la cote de tendance globales, qui, à leur tour, influencent la décision

d'octroi du prêt. Cette dernière est mesurée par la réponse *oui* ou *non* indiquée par les directeurs de comptes.

#### 3.5.4 Décision sur le taux d'intérêt exigé

La quatrième variable dépendante est la prime au-dessus du taux préférentiel qui est exigée sur l'emprunt. Il s'agit d'un élément qui suit la décision d'octroi de prêt. Selon le modèle réduit de la figure 3.3, la prime dépend des jugements faits par les directeurs de comptes lors de l'établissement de la cote de risque et de la cote de tendance globales de l'entreprise. Le niveau de la prime augmente avec le niveau de risque financier. Cette variable est mesurée par le pourcentage qui est ajouté au taux préférentiel en vigueur.

#### 3.6 Hypothèses de recherche

Cette recherche examine l'impact de trois niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA sur les jugements et décisions des directeurs de comptes. Les niveaux de divulgation concernent deux aspects : le contenu informationnel et le format de présentation<sup>56</sup>. Hirst et Hopkins (1998), Hopkins *et al.* (2000) et Hirst *et al.* (2004) ont suggéré que le format et/ou l'emplacement et/ou la méthode de mesure des résultats influencent les jugements des utilisateurs professionnels d'états financiers. De façon plus spécifique, Sami et Schwartz (1992) ont montré que la présentation d'information dans le corps même des états financiers plutôt que par voie de note influence les perceptions et décisions des banquiers. En général, les jugements et les décisions des utilisateurs d'états financiers reflètent moins bien l'information lorsque cette dernière est divulguée par voie de

---

<sup>56</sup> Le contenu informationnel de G1 est différent de celui présenté à G2 et G3 puisque l'information relative au coût des OAA établie selon la juste valeur n'était pas disponible dans la note descriptive fournie aux participants de G1. Entre G2 et G3, le contenu informationnel est équivalent, seul le format de présentation est différent, G2 présentant l'information relative aux OAA (impact sur le bénéfice net) dans une note alors que G3 présente cet impact directement à l'état des résultats par l'ajout d'une charge spécifique au titre des OAA.

note que lorsqu'elle est présentée dans le corps même des états financiers, en raison des difficultés relatives au processus cognitif (Hodge *et al.*, 2004). Hirst *et al.* (2004) ont trouvé que la divulgation par voie de note ne constitue pas un substitut adéquat à la constatation aux résultats même pour des analystes professionnels. De ces études se dégage le postulat général (applicable aux groupes expérimentaux G2 et G3) que les utilisateurs professionnels sont sensibles aux formats de présentation de l'information, et donc que l'emplacement et/ou le format des éléments d'information dans les états financiers influenceront les jugements et les décisions des directeurs de comptes.

Les résultats de Gul (1987) indiquent, dans le cadre d'une étude traitant de la divulgation de l'information relative à l'hypothèse de la continuité d'exploitation, que chaque niveau additionnel de divulgation contribue à augmenter la perception du risque des officiers de prêt. Il a conclu que l'augmentation des niveaux de divulgation conduisait à l'émission de signaux plus forts. Dans le contexte de la présente recherche, la différence de contenu informationnel entre le niveau 1 et les deux autres niveaux peut être abordée sur la base des travaux de Gul (1987). En effet, l'information relative au coût des OAA divulguée selon les niveaux 2 et 3 correspond à de l'information additionnelle non disponible au niveau 1.

Ainsi, sur la base que l'information présentée selon le niveau 1 ne permet pas d'estimer facilement le coût des OAA, que l'information présentée selon le niveau 2 indique le résultat net pro forma par voie de note et permet ainsi de calculer de façon indirecte le coût relatif aux OAA et que l'information selon le niveau 3 permet de voir directement à l'état des résultats le coût relatif aux OAA ainsi que le résultat net, les jugements des directeurs de comptes devraient être influencés de plus en plus négativement par le niveau de divulgation, le signal étant de plus en plus fort et négatif du niveau 1 vers le niveau 2 et du niveau 2 vers le niveau 3. Puisque les jugements et les décisions des participants ne devraient être influencés que par le biais du facteur de la rentabilité et que ce facteur est évalué par les directeurs de comptes principalement par l'appréciation du bénéfice net présenté à l'état des résultats, l'imputation d'une charge additionnelle devraient donc les influencer. On s'attend que les participants recevant les états financiers présentant le coût des OAA à titre de charge à l'état des résultats

(niveau 3) prédiront des bénéfices nets futurs moins élevés que ceux recevant la note pro forma (niveau 2) et ces derniers devraient prédire des bénéfices nets futurs moins élevés que ceux recevant la note descriptive uniquement (niveau 1); ces prédictions seront intégrées dans des jugements et décisions moins favorables pour le niveau 3 que pour le niveau 2 et également moins favorables pour le niveau 2 que pour le niveau 1. Par conséquent, nous posons les deux premières hypothèses relatives à la cote de risque et la cote de tendance globales suivantes:

*H1 : La cote de risque globale (CR) établie par les directeurs de comptes sera moins favorable (supérieure) au fur et à mesure que le niveau de divulgation relatif aux OAA augmente du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 3 ( $CR_1 < CR_2 < CR_3$ )*

*H2 : La cote de tendance globale (CT) établie par les directeurs de comptes sera plus pessimiste (supérieure) au fur et à mesure que le niveau de divulgation relatif aux OAA augmente du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 3 ( $CT_1 < CT_2 < CT_3$ )*

Tel que le propose le modèle réduit de la figure 3.3, les jugements des directeurs de comptes quant à la cote de risque et à la cote de tendance globales influencent subséquemment leurs décisions. La perception du message reçu par une information affecte la décision selon Libby (1979). Sur la base des deux hypothèses précédentes, le postulat à l'égard des décisions des participants est que ceux du groupe 3 devraient prendre des décisions moins favorables que ceux du groupe 2 et ceux du groupe 2 devraient prendre des décisions moins favorables que ceux du groupe 1. Les hypothèses relatives aux prises de décisions sont donc :

*H3 : Le pourcentage de directeurs de comptes refusant (R) le prêt demandé sera plus important au fur et à mesure que le niveau de divulgation relatif aux OAA augmente du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 3 ( $R_1 < R_2 < R_3$ )*

*H4 : La prime qui sera demandée pour le taux d'intérêt (I) sera plus importante au fur et à mesure que le niveau de divulgation relatif aux OAA augmente du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 3 ( $I_1 < I_2 < I_3$ )*

En plus des jugements principaux de la cote de risque et de la cote de tendance globales, des jugements intermédiaires relatifs à l'entreprise peuvent influencer la décision d'octroi du prêt et l'établissement du taux d'intérêt exigé. Ces derniers jugements correspondent aux jugements relatifs à (1) la situation financière globale de l'entreprise (SITUATION), (2) son potentiel de rentabilité pour les années futures (RENTABILITÉ) et (3) sa capacité à rembourser ses dettes lorsqu'elles viendront à échéance (DETTE)<sup>57</sup>. Par conséquent, la présente recherche examine également si le niveau de divulgation de l'information relative aux OAA influence ces trois jugements intermédiaires. En cohérence avec les justifications présentées précédemment, on s'attend à ce que ces trois jugements soient moins favorables au fur et à mesure que le niveau de divulgation relatif aux OAA augmente du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 3.

### 3.7 L'instrument de recherche

Le cas expérimental est une adaptation d'un cas développé et validé par Belzile *et al.* (2006). Ce cas inclut une lettre d'information et de consentement, une description des principales informations relatives à une entreprise fictive et à la demande de prêt, un rapport du vérificateur, un jeu complet d'états financiers couvrant deux ans (bilan, état des résultats et des bénéfices non répartis, état des flux de trésorerie et les notes complémentaires) et la présentation de certains ratios financiers. Le questionnaire est une adaptation des questionnaires utilisés dans les recherches de Hirst et Hopkins (1998) et Anandarajan *et al.* (2002). Les deux prochaines sous-sections décriront le cas expérimental et le questionnaire.

---

<sup>57</sup> Ces variables ont été utilisées par Hirst et Hopkins (1998) et par Belzile *et al.* (2006).

### 3.7.1 Le cas expérimental

Le cas expérimental utilisé est présenté respectivement aux appendices B, C et D pour les groupes expérimentaux G1, G2 et G3. Il s'agit de la société ABC inc., entreprise fictive mais inspirée d'une société réelle cotée à la Bourse de croissance TSX. Des modifications ont été apportées à la composition de certains postes afin de tendre vers une situation d'entreprise la plus réaliste possible dans le contexte d'une demande de financement d'une société publique de taille réduite. Aux appendices C et D, des informations relatives aux OAA pour l'année 2001 sont présentées dans les notes complémentaires pour fins de l'expérimentation malgré que le rapport des vérificateurs ne porte que sur les années 2002 et 2003.

L'entreprise ABC inc. œuvre dans le domaine de la conception et de la distribution de logiciels de gestion. Ses produits sont utilisés principalement par les PME, les professionnels de la comptabilité et les maisons d'enseignement. L'année financière de ABC inc. se termine le 30 novembre. Elle présente une demande pour un prêt à terme de 500 000 \$ qui servira à faire l'acquisition d'un système informatique complet au coût de 667 000 \$ permettant la conception et la mise au point de logiciels. L'équipement est destiné à remplacer l'équipement actuel devenu désuet. La société prévoit une croissance normale des revenus pour les prochaines années. Le niveau d'activités du dernier exercice financier devrait être représentatif du niveau prévu pour les prochaines années. La durée prévue du financement est de quatre ans et entraîne un service de la dette annuel de 153 676 \$ (incluant le capital et les intérêts). Il est prévu que les actionnaires injectent une mise de fonds sous forme de capital actions correspondant à 25 % du coût de l'équipement. L'entreprise offre en garantie l'équipement acquis qui possède une forte valeur de revente puisque très en demande dans tous les pays industrialisés. Cet équipement a une durée de vie de 7 ans. Il a été précisé aux participants que l'aspect de la garantie est adéquat et conforme aux politiques de financement de l'institution. Cette information additionnelle avait pour but d'éviter que les participants ne fondent leur décision sur les caractéristiques de l'actif donné en garantie plutôt que sur les résultats futurs. Tel que mentionné précédemment, les participants ont également été informés que les facteurs non financiers (qualité de la direction, position dans le marché, qualité de l'actif et exploitation) sont considérés à un niveau normal selon les paramètres du

système de cotation du risque de crédit, signifiant qu'ils étaient adéquats et satisfaisants (correspondant à une cote de risque de 3). Relativement au facteur de la structure financière, il n'y a pas de différence entre les différents niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA.

### 3.7.2 Le questionnaire de recherche

L'appendice E contient le questionnaire administré aux directeurs de comptes. Le questionnaire comportait 3 sections et tous les éléments ont été présentés dans le même ordre aux participants des trois groupes. Dans la section 1 (questions 1 à 6), les participants devaient évaluer la cote de risque ainsi que la cote de tendance globales de l'entreprise (question 1), décider s'ils accordaient ou non le prêt demandé (question 2) et indiquer la prime qui serait demandée au-dessus du taux préférentiel (question 3). Les participants devaient également indiquer leur jugement sur la situation financière globale de l'entreprise (question 4), sur le potentiel de rentabilité de l'entreprise pour les années futures (question 5) et sur la capacité de l'entreprise de rembourser ses dettes lorsqu'elles viendront à échéance (question 6). Pour les questions 4 à 6, les participants devaient encercler leur réponse sur une échelle de Likert comportant 10 niveaux. L'échelle est conçue de façon à ce qu'un pointage élevé indique un jugement très favorable et un pointage faible indique un jugement très défavorable. La question 1 correspond aux deux premières variables dépendantes, soit les jugements principaux posés par les directeurs de comptes. Les réponses fournies permettront de tester les deux premières hypothèses de recherche (H1) et (H2). La question 2 porte sur la troisième variable dépendante et permettra de tester la troisième hypothèse de recherche (H3), alors que la question 3 porte sur la quatrième variable dépendante et permettra de tester la quatrième hypothèse de recherche (H4). Les questions 4 à 6 correspondent aux jugements intermédiaires commentés à la section 3.6.

La section 2 (questions 1 à 6) contient des questions sur le profil des participants : leur niveau de scolarité (question 1), s'ils détiennent un titre professionnel (question 2), leur sexe

(question 3), le nombre d'années d'expérience en matière de prêts commerciaux (question 4), leur limite individuelle en matière d'octroi de prêts commerciaux (question 5) et le ou les secteurs d'activités dans lequel ou lesquels ils sont spécialisés (question 6). L'objectif de ces questions était de s'assurer de l'équivalence entre les trois groupes expérimentaux eut égard aux variables sociodémographiques.

La troisième section (questions 1 à 3) permettait d'effectuer une vérification de la manipulation expérimentale. Les participants ont indiqué (par oui ou non) si le cas expérimental présentait une note complémentaire sur les OAA indiquant le bénéfice pro forma (question 1) et si l'entreprise avait présenté à l'état des résultats de 2003 une charge relative aux OAA (question 2). Ils ont indiqué également si le bénéfice net de 2003 était inférieur, comparable ou supérieur au bénéfice net de 2002 (question 3). Les réponses des participants permettront d'apprécier si les manipulations effectuées ont été bien perçues et si l'étape de l'acquisition de l'information a été réussie ou non.

### 3.8 Population, échantillonnage et administration du questionnaire

#### 3.8.1 Population étudiée

Il existe plusieurs types d'utilisateurs d'états financiers dont les investisseurs, les banquiers et les analystes financiers. Plusieurs recherches (Libby (1979), Houghton (1983), Gul (1987), Geiger (1989), Sami et Schwartz (1992), Anandarajan (1995), Bamber et Stratton (1997), Lasalle et Anandarajan (1997), Elias et Johnston (2001), Anandarajan *et al.* (2002)) ont utilisé des banquiers comme sujets de recherche. Les banquiers ont aussi été choisis pour cette étude car ils représentent un groupe d'utilisateurs professionnels qui joue un rôle important dans l'allocation des capitaux aux entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises pour lesquelles l'accès au capital de risque est plutôt limité et dont la dépendance envers les institutions financières est importante.



### 3.8.2 Échantillon

Cette étude a été réalisée en étroite collaboration avec le Mouvement Desjardins, la plus grande institution financière au Québec et la sixième au Canada selon l'importance de son actif. Le Mouvement Desjardins possède un actif d'environ 100 milliards de dollars et constitue le plus important employeur privé au Québec avec près de 38 000 employés. Il sert 5 millions de membres et clients par l'entremise de 1 400 caisses et centres de services et 59 Centres financiers aux entreprises (CFE) regroupés dans une fédération qui joue le rôle d'organisme de soutien et d'orientation pour le réseau. Les CFE sont une extension des caisses Desjardins offrant aux membres et clients tous les services destinés aux entreprises. Les CFE regroupent tous les experts en financement d'entreprises d'une même région et desservent donc l'ensemble des entreprises membres des caisses de la région.

Le choix des directeurs de comptes de Desjardins<sup>58</sup> pour l'échantillon se justifie par les raisons suivantes :

- Ils représentent un groupe relativement homogène; tous les directeurs de comptes sollicités travaillent dans le réseau des CFE du Mouvement Desjardins;
- Ils accomplissent des tâches comparables qui sont principalement d'analyser et d'autoriser des demandes de financement ainsi que d'effectuer les suivis nécessaires pour chaque dossier d'emprunteur;
- Ils représentent un groupe important d'utilisateurs d'états financiers qui est relativement accessible grâce à la collaboration obtenue du Mouvement Desjardins;
- Ils sont familiers avec l'analyse des états financiers, puisqu'il s'agit de leur travail quotidien.

---

<sup>58</sup> Les directeurs de comptes (terme utilisé pour les banquiers chez Desjardins) sont présumés être des utilisateurs professionnels sophistiqués (AAA FASC 2001, p. 291).

### 3.8.3 Procédure d'échantillonnage

Dans un premier temps, les hauts dirigeants du Mouvement Desjardins ont été sollicités afin d'obtenir l'autorisation de mener cette étude dans leur institution. L'autorisation fut communiquée par un représentant de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec qui a fourni une liste des 59 CFE du Mouvement Desjardins. La liste indiquait le nom des CFE et leurs coordonnées, le nom du directeur général ainsi que le nombre de directeurs de comptes. Le plus petit des CFE du Mouvement Desjardins possède des prêts sous gestion d'environ 160 millions \$ alors que le plus grand gère jusqu'à 1,5 milliards \$ de prêts. Le CFE moyen gère environ 450 millions de dollars de prêts. Ces prêts sont déboursés par les caisses du territoire concerné.

Dans un deuxième temps, une lettre a été expédiée aux directeurs généraux des CFE<sup>59</sup> afin de solliciter leur autorisation de sonder les directeurs de comptes oeuvrant à leur service et obtenir la liste de ceux-ci. Au total, 36 CFE ont accepté de participer à l'étude. À partir des listes d'employés obtenues de chacun des responsables de ces CFE, les directeurs de comptes oeuvrant principalement dans le secteur commercial et industriel ont été identifiés, compte tenu de la nature du cas expérimental administré. La plupart des directeurs généraux de CFE ont fourni la liste complète de leurs directeurs de comptes alors que certains ont fourni une liste partielle. Au total, les coordonnées de 430 directeurs de comptes ont ainsi été obtenues; tous ces directeurs de comptes ont été sollicités.

---

<sup>59</sup> Chaque CFE possède sa propre direction. Malgré le fait que la haute direction du Mouvement Desjardins ait accepté de participer à l'étude, elle ne pouvait que recommander aux CFE d'y participer, puisque ce genre d'activité ne fait pas partie des activités normalement prévues et habituellement encadrées par cette entité.

#### 3.8.4 Procédure d'administration du questionnaire

En accord avec l'ensemble des directeurs généraux de CFE participant à cette recherche, il a été convenu d'administrer le cas expérimental avant que la saison intense de travail<sup>60</sup> ne débute, soit avant le mois d'avril 2004.

Les CFE ayant accepté de participer à l'étude ont fourni une liste de leurs directeurs de comptes. Par la suite, une liste consolidée a été constituée par l'ajout des listes individuelles une à la suite de l'autre. Le premier participant de cette liste consolidée a été assigné au groupe 1, le deuxième au groupe 2, le troisième au groupe 3, le quatrième au groupe 1 et ainsi de suite jusqu'au dernier participant. Cette façon de faire a permis de s'assurer que les participants d'un même CFE ne recevaient pas tous le même cas expérimental.

Par l'entremise du service de courrier interne de Desjardins, l'ensemble expérimental a été expédié aux 430 directeurs de comptes le 15 mars 2004. Un courriel a informé les 36 directeurs généraux que leurs directeurs de comptes recevraient l'ensemble expérimental le lendemain. À partir du 30 mars 2004, des suivis par courriel demandaient aux directeurs généraux de s'assurer que les directeurs de comptes de leur CFE avaient participé à l'étude. Ces avis précisait qu'un exemplaire du cas expérimental pouvait être réexpédié aux participants si nécessaire. Un suivi téléphonique a également été effectué auprès des directeurs généraux, leur demandant à nouveau de faire un suivi personnalisé auprès de leurs employés. Sur les 36 directeurs généraux, 31 ont été rejoints à cette étape.

Une période d'environ 30 minutes était suggérée aux participants pour prendre connaissance du cas expérimental et répondre au questionnaire. Après avoir répondu au questionnaire, les

---

<sup>60</sup> Pour ce secteur d'activité, considérant qu'une grande partie des entreprises ont une fin d'année au 31 décembre, le processus de révision annuelle de ces dossiers débute généralement vers le mois d'avril. Également, étant donné la position géographique du Québec, une grande partie du territoire est influencée par les entreprises saisonnières, ce qui génère une augmentation importante des demandes de financement au printemps.

participants devaient le retourner dans une enveloppe pré-affranchie directement à l'Université du Québec à Montréal<sup>61</sup>. Les avantages de cette méthode sont la possibilité d'avoir accès à un échantillon national (ce qui augmente la validité externe de l'expérimentation) et de donner aux participants une période de temps suffisante pour étudier le cas.

### 3.9 Sommaire du chapitre

Ce chapitre a développé les éléments méthodologiques nécessaires afin de répondre à la question de recherche. Le plan expérimental, le modèle institutionnel de Desjardins, les variables indépendante et dépendantes, les hypothèses de recherche et l'instrument de recherche ont été présentés. Finalement, ce chapitre a décrit la procédure d'échantillonnage et d'administration du questionnaire. Le prochain chapitre présente les résultats de la recherche.

---

<sup>61</sup> Cette façon de faire a permis de sécuriser davantage les participants relativement à l'anonymat de leur réponse et à la position de leur employeur relativement à cette recherche.

## CHAPITRE IV

### PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

#### 4.1 Introduction

Ce chapitre aborde les résultats des tests statistiques. La prochaine section présente le profil des participants, expose le taux de réponse ainsi que les tests effectués permettant de s'assurer de l'équivalence des groupes expérimentaux. La section suivante est constituée des tests préliminaires, dont ceux relatifs au biais de non réponse et à la vérification de la manipulation expérimentale. La quatrième section aborde l'analyse des résultats des tests d'hypothèses et présente un sommaire des résultats obtenus. Quant à la dernière section, on y retrouve des analyses additionnelles traitant de l'influence des différents types de jugements sur les décisions.

#### 4.2 Profil des participants

Au total, 144 des 430 directeurs de comptes sollicités ont retourné leur questionnaire dûment complété, ce qui représente un taux de réponse de 33,48%. Le tableau 4.1 présente un résumé de la répartition des questionnaires dûment retournés. 82 directeurs de comptes ont répondu lors de la première sollicitation alors que 62 directeurs de comptes ont répondu après les procédures de suivi. La répartition des réponses obtenues des directeurs de comptes entre les groupes est la suivante : 51, 47 et 46 directeurs de comptes ont effectivement répondu au questionnaire dans les groupes un, deux et trois respectivement.

**Tableau 4.1**  
Taux et répartition des réponses

Nombre de participants	Groupes expérimentaux				
	G1	G2	G3	Total	
Assignés aléatoirement	144	143	143	430	
Ayant répondu lors de la première sollicitation	29	26	27	82	57%
Ayant répondu après les procédures de suivi	22	21	19	62	43%
Total ayant répondu	51	47	46	144	100%
Taux de réponse	35,42%	32,87%	32,17%	33,48%	

Comme le montre le tableau 4.2 relatif aux informations démographiques des participants, le directeur de comptes typique ayant participé à cette étude détient au moins un diplôme de premier cycle universitaire (moyenne de 3,38), possède au moins 10 ans d'expérience (moyenne de 2,45) et dispose d'une limite individuelle<sup>62</sup> en matière d'octroi de prêts commerciaux d'au moins 100 000 \$ (moyenne de 2,46). Les participants à l'étude n'ont pas de titre professionnel dans une proportion de 90% (130/144), 72% (104/144) de ceux-ci ne sont pas spécialisés ou limités à un secteur d'activité et 60% (86/143) des répondants sont des hommes.

<sup>62</sup> Le directeur de comptes étudie la documentation appuyant une demande de prêt, procède à une analyse financière et rend une décision lorsque le montant de la demande se situe à l'intérieur de sa limite individuelle. Lorsque le montant du prêt demandé est supérieur à la limite du directeur de comptes, ce dernier effectue le même travail, excepté que sa conclusion est plutôt une recommandation faite à un supérieur qui possède une limite d'autorisation plus élevée.

**Tableau 4.2**  
Statistiques des variables sociodémographiques

Quel est votre niveau de scolarité ?	Groupe	N	Moyenne	Écart type	Anova (F)	Probabilité
1. Diplôme d'études secondaires	1	51	3,51	0,95	2,611	0,077
2. Diplôme d'études collégiales	2	47	3,49	0,80		
3. Diplôme de baccalauréat	3	46	3,13	0,96		
4. Diplôme de maîtrise	Total	144	3,38	0,92		
5. Diplôme de doctorat						
Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 0,840 (probabilité = 0,434)						
Comparaisons entre les groupes expérimentaux (Tukey HSD): probabilité (test bilatéral)						
Groupe 1 versus Groupe 2:					0,993	
Groupe 1 versus Groupe 3:					0,098	
Groupe 2 versus Groupe 3:					0,136	
Combien d'années d'expérience avez-vous en matière de prêts commerciaux ?	Groupe	N	Moyenne	Écart type	Anova (F)	Probabilité
1. Moins de 5 ans	1	51	2,39	1,02	1,162	0,316
2. De 5 ans à moins de 10 ans	2	47	2,34	0,94		
3. De 10 ans à moins de 15 ans	3	46	2,63	0,97		
4. 15 ans et plus	Total	144	2,45	0,98		
Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 0,281 (probabilité = 0,755)						
Quelle est votre limite individuelle en matière de prêts commerciaux ?	Groupe	N	Moyenne	Écart type	Anova (F)	Probabilité
1. Moins de 75 000 \$	1	49	2,49	1,39	0,045	0,956
2. De 75 000 \$ à moins de 100 000 \$	2	46	2,48	1,17		
3. De 100 000 \$ à moins de 125 000 \$	3	46	2,41	1,44		
4. De 125 000 \$ à moins de 175 000 \$	Total	141	2,46	1,33		
5. De 175 000 \$ à moins de 225 000 \$						
6. Plus de 225 000 \$						
Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 2,022 (probabilité = 0,136)						
Êtes-vous détenteur d'un titre professionnel ?	Groupe	N	Oui	Non	Chi-2 Pearson	Probabilité
Oui/Non					0,148	0,929
Si oui, spécifiez _____	1	51	5	46		
	2	47	4	43		
	3	46	5	41		
	Total	144	14	130		
Êtes-vous spécialisé dans un ou plusieurs secteurs d'activité ?	Groupe	N	Oui	Non	Chi-2 Pearson	Probabilité
Oui/Non					1,610	0,447
Si oui, spécifiez _____	1	51	11	40		
	2	47	14	33		
	3	46	15	31		
	Total	144	40	104		
Quel est votre sexe ?	Groupe	N	Masculin	Féminin	Chi-2 Pearson	Probabilité
Masculin/Féminin					0,950	0,622
	1	51	32	19		
	2	46	25	21		
	3	46	29	17		
	Total	143	86	57		
Groupe 1 : Note descriptive selon le CPN-98						
Groupe 2 : Note descriptive incluant une information pro forma relative aux OAA sur le résultat net et le résultat par action selon la version initiale du chapitre 3870						
Groupe 3 : Note descriptive combinée à la constatation d'une charge relative aux OAA à l'état des résultats selon la version révisée du chapitre 3870						

Des tests statistiques ont été réalisés afin de s'assurer de l'équivalence entre les trois groupes expérimentaux quant à ces variables démographiques. Les différents tests statistiques<sup>63</sup> dont les résultats sont présentés au tableau 4.2 indiquent qu'il n'y a pas de différence significative entre les trois groupes expérimentaux pour l'ensemble des variables sociodémographiques. Ainsi, les résultats démontrent que les groupes expérimentaux ne sont pas statistiquement différents relativement au nombre d'années d'expérience ( $p = 0,316$ ), à la limite individuelle en matière d'octroi de prêts commerciaux ( $p = 0,956$ ), à la détention d'un titre professionnel ( $p = 0,929$ ), à la spécialisation dans un ou plusieurs secteurs d'activité ( $p = 0,447$ ) et au sexe ( $p = 0,622$ ). Quant au niveau de scolarité, les résultats indiquent une différence marginalement significative ( $p = 0,077$ ). Cependant, des tests additionnels de Tukey HSD<sup>64</sup> ne révèlent aucune différence significative entre les groupes comparés deux à deux (G1 et G2 :  $p = 0,993$ ; G1 et G3 :  $p = 0,098$ ; G2 et G3 :  $p = 0,136$ ).

---

<sup>63</sup> Pour les questions traitant du niveau de scolarité, du nombre d'années d'expérience et de la limite individuelle, un test d'égalité de moyennes (ANOVA) a été effectué. Ce test exige que les variances des deux groupes soient équivalentes. Tous les résultats obtenus de la statistique de Levene confirment que cette exigence est respectée. Quant aux questions cherchant à savoir si les participants détenaient un titre professionnel, s'ils étaient spécialisés dans un ou des domaines et quel était leur sexe, comme il s'agit de variables dichotomiques, le test du Chi-2 de Pearson a été utilisé. Ce test permet de vérifier s'il y a une relation entre deux variables (i.e. entre la variable sociodémographique sous étude et le fait d'appartenir à un groupe ou l'autre).

<sup>64</sup> Ce test a été développé pour traiter de la séparation en groupes des effets des variables et permet de comparer l'écart entre les moyennes pour chaque paire de moyenne (comparaison deux à deux).



### 4.3 Tests préliminaires

#### 4.3.1 Biais de non réponse

Le tableau 4.3 présente les résultats de tests statistiques<sup>65</sup> ayant pour but de vérifier le biais de non réponse entre les deux vagues de répondants (avant/après les procédures de suivi). Il s'agit de vérifier si le profil démographique entre les participants de ces deux vagues diverge. Les résultats n'indiquent aucune différence statistique entre ces deux vagues relativement au niveau de scolarité ( $p = 0,163$ ), au nombre d'années d'expérience en matière de prêts commerciaux ( $p = 0,232$ ), à la limite individuelle en matière d'octroi de prêts commerciaux ( $p = 0,275$ ), au fait de détenir un titre professionnel ou non ( $p = 0,987$ ), et au fait d'être spécialisé dans un secteur d'activité ou non ( $p = 0,504$ ). Par ailleurs, les résultats ne révèlent qu'une différence marginalement significative en ce qui a trait au sexe ( $p = 0,068$ ), les hommes ayant répondu plus rapidement que les femmes.

---

<sup>65</sup> Pour les questions traitant du niveau de scolarité, du nombre d'années d'expérience et de la limite individuelle, un test d'égalité de moyennes (t-test) a été effectué. Ce test exige que les variances des populations comparées soient équivalentes. La statistique de Levene vérifie cette condition. Lorsque l'homogénéité des variances n'est pas respectée, comme c'est le cas avec la variable relative au niveau de scolarité, le résultat du t-test utilisé en tient compte. Quant aux questions cherchant à savoir si les participants détenaient un titre professionnel, s'ils étaient spécialisés dans un ou des domaines et quel était leur sexe, comme il s'agit de variables dichotomiques, le test du Chi-2 de Pearson a été utilisé.

**Tableau 4.3**  
Analyse du biais de non réponse

Quel est votre niveau de scolarité ? 1. Diplôme d'études secondaires 2. Diplôme d'études collégiales 3. Diplôme de baccalauréat 4. Diplôme de maîtrise 5. Diplôme de doctorat		N	Moyenne	Écart type	t	Probabilité (test bilatéral)
	Tôt <sup>1</sup>	82	3,29	1,01	-1,402	0,163
	Tard <sup>2</sup>	62	3,50	0,76		
Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 7,111 (probabilité = 0,009)						
Combien d'années d'expérience avez-vous en matière de prêts commerciaux ? 1. Moins de 5 ans 2. De 5 ans à moins de 10 ans 3. De 10 ans à moins de 15 ans 4. 15 ans et plus		N	Moyenne	Écart type	t	Probabilité (test bilatéral)
	Tôt <sup>1</sup>	82	2,54	0,96	1,200	0,232
	Tard <sup>2</sup>	62	2,34	1,01		
Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 0,023 (probabilité = 0,880)						
Quelle est votre limite individuelle en matière de prêts commerciaux ? 1. Moins de 75 000 \$ 2. De 75 000 \$ à moins de 100 000\$ 3. De 100 000 \$ à moins de 125 000\$ 4. De 125 000 \$ à moins de 175 000 \$ 5. De 175 000 \$ à moins de 225 000 \$ 6. Plus de 225 000 \$		N	Moyenne	Écart type	t	Probabilité (test bilatéral)
	Tôt <sup>1</sup>	79	2,57	1,35	1,097	0,275
	Tard <sup>2</sup>	62	2,32	1,30		
Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 0,095 (probabilité = 0,759)						
Êtes-vous détenteur d'un titre professionnel ? Oui/Non Si oui, spécifiez _____		N	Oui	Non	Chi-2 Pearson	Probabilité
	Tôt <sup>1</sup>	82	8	74	0,000	0,987
	Tard <sup>2</sup>	62	6	56		
Êtes-vous spécialisé dans un ou plusieurs secteurs d'activité ? Oui/Non Si oui, spécifiez _____		N	Oui	Non	Chi-2 Pearson	Probabilité
	Tôt <sup>1</sup>	82	21	61	0,446	0,504
	Tard <sup>2</sup>	62	19	43		
Quel est votre sexe ? Masculin/Féminin		N	Masculin	Féminin	Chi-2 Pearson	Probabilité
	Tôt <sup>1</sup>	81	54	27	3,320	0,068
	Tard <sup>2</sup>	62	32	30		

<sup>1</sup> Tôt correspond à la vague de participants ayant répondu lors de la première sollicitation.  
<sup>2</sup> Tard correspond à la vague de participants ayant répondu après les procédures de suivi.

#### 4.3.2 Vérification de la manipulation expérimentale

Des tests ont été effectués afin de s'assurer que la manipulation de la variable indépendante (le niveau de divulgation de l'information relative aux OAA) fut effectivement perçue par les participants à l'étude. Les résultats des tests statistiques<sup>66</sup> présentés dans le tableau 4.4 permettent de conclure que les trois groupes expérimentaux sont significativement différents quant à la reconnaissance de la divulgation de l'information relative aux OAA via une note complémentaire indiquant le bénéfice pro forma ( $p < 0,001$ ), quant à l'enregistrement du coût des OAA comme charge à l'état des résultats ( $p < 0,001$ ) et en ce qui concerne la variation du bénéfice net de l'entreprise de 2002 à 2003 ( $p < 0,001$ ). Chaque élément démontre une relation qui peut être qualifiée de forte considérant le calcul des V de Cramer<sup>67</sup> correspondants qui sont respectivement 0,398, 0,620 et 0,475.

La partie A du tableau 4.4 indique plus précisément les résultats quant à la reconnaissance de la divulgation par voie de note complémentaire de l'information relative aux OAA, soit le bénéfice pro forma. Puisque seulement les participants de G2 recevaient la note avec le bénéfice pro forma, on s'attend à ce que G2 soit différent de G1 et G3 respectivement, mais que G1 et G3 ne soient pas différents l'un de l'autre. Les résultats des tests Chi-2 indiquent effectivement que G2 est significativement différent de G1 et G3 (chacune des comparaisons ayant  $p < 0,001$ ). Pour ce qui est de la comparaison entre G1 et G3, les résultats n'indiquent aucune différence significative ( $p = 0,951$ ). Ces résultats sont cohérents avec la manipulation où seuls les participants de G2 ont reçu une note pro forma.

La partie B du tableau 4.4 indique les résultats relatifs à la deuxième question servant à vérifier la manipulation expérimentale, à savoir si le participant a constaté que l'entreprise divulguait l'information relative aux OAA par la comptabilisation du coût des OAA à titre de

---

<sup>66</sup> Le test du Chi-2 de Pearson a été utilisé puisque les réponses à toutes ces questions sont de nature dichotomique.

<sup>67</sup> Le V de Cramer varie entre 0 (aucune association entre les caractères) et 1 (parfaite association entre les caractères) (Baillargeon, 2002).

**Tableau 4.4**  
Statistiques sur les questions de manipulation

<b>Partie A : Présentation pro forma</b> Pour l'exercice financier 2003, la société ABC a présenté une note complémentaire sur les options d'achat d'actions indiquant le bénéfice pro forma de 2002 et 2003 dans ses états financiers.	Groupe	N	Oui	Non	Chi-2 Pearson (probabilité)	V Cramer
	G1	49	28	21	22,545 (p < 0,001)	0,398
	G2	47	45	2		
	G3	46	26	20		
	Total	142	99	43		

**Comparaisons entre les groupes expérimentaux**

	<u>Chi-2 (valeur et probabilité)</u>	<u>Attente</u> (puisque seulement G2 a la note pro forma)
Groupe 1 versus Groupe 2:	19,621 (p < 0,001)	G1 ≠ G2
Groupe 1 versus Groupe 3:	0,004 (p = 0,951)	G1 = G3
Groupe 2 versus Groupe 3:	19,803 (p < 0,001)	G2 ≠ G3

<b>Partie B : Charge relative aux OAA</b> Pour l'exercice financier 2003, la société ABC a divulgué dans ses états financiers une charge au titre d'options d'achat d'actions.	Groupe	N	Oui	Non	Chi-2 Pearson (probabilité)	V Cramer
	G1	49	10	39	54,520 (p < 0,001)	0,620
	G2	47	18	29		
	G3	46	43	3		
	Total	142	71	71		

**Comparaisons entre les groupes expérimentaux**

	<u>Chi-2 (valeur et probabilité)</u>	<u>Attente</u> (puisque seulement G3 a les OAA aux résultats)
Groupe 1 versus Groupe 2:	3,716 (p = 0,054)	G1 = G2
Groupe 1 versus Groupe 3:	51,361 (p < 0,001)	G1 ≠ G3
Groupe 2 versus Groupe 3:	31,364 (p < 0,001)	G2 ≠ G3

<b>Partie C : Tendance du bénéfice net</b> Pour l'exercice financier 2003, le bénéfice net de la société ABC est _____ au bénéfice de 2002.	Groupe	N	<	=	>	Chi-2 Pearson (probabilité)	V Cramer
	G1	51	10	9	32	65,104 (p < 0,001)	0,475
	G2	47	8	10	29		
	G3	46	41	1	4		
	Total	144	59	20	65		

**Comparaisons entre les groupes expérimentaux**

	<u>Chi-2 (valeur et probabilité)</u>	<u>Attente</u> (G1 et G2 ont une augmentation du bénéfice net) (G3 a une diminution du bénéfice net)
Groupe 1 versus Groupe 2:	3,987 (p = 0,136)	G1 = G2
Groupe 1 versus Groupe 3:	28,397 (p < 0,001)	G1 ≠ G3
Groupe 2 versus Groupe 3:	17,870 (p < 0,001)	G2 ≠ G3

G1: Note descriptive selon CPN-98

G2: Note descriptive incluant une information pro forma relative aux OAA sur le résultat net et le résultat par action selon la version initiale du chapitre 3870

G3: Note descriptive combinée à la constatation d'une charge relative aux OAA à l'état des résultats selon la version révisée du chapitre 3870

charge à l'état des résultats. Puisqu'il n'y avait que les participants du troisième groupe qui recevaient l'information relative aux OAA avec la comptabilisation d'une charge à l'état des résultats, on s'attend à ce que G3 soit différent de G1 et G2 respectivement, mais que G1 et G2 ne soient pas différents l'un de l'autre. Les résultats indiquent effectivement que G3 est statistiquement différent de G1 et G2 (chacun avec respectivement  $p < 0,001$ ). Par ailleurs, il n'y a qu'une différence marginalement significative entre G1 et G2 ( $p = 0,054$ ). Le fait que plusieurs participants (18) de G2 aient indiqué que la société ABC inc. a divulgué une charge au titre des OAA dans ses états financiers pourrait s'expliquer par la possibilité qu'ils aient considéré que la présentation du bénéfice pro forma par voie de note (donc, aux états financiers) divulguait implicitement le montant de la charge relative aux OAA. Ces résultats demeurent néanmoins conformes avec la manipulation effectuée.

Finalement, la partie C du tableau 4.4 présente les résultats de la dernière manipulation, à savoir si le participant a constaté la variation du bénéfice net de la société entre 2002 et 2003 qui leur était présentée. Puisqu'il n'y a que les participants du troisième groupe qui ont reçu des états financiers présentant un bénéfice net inférieur en 2003 en raison de la comptabilisation du coût des OAA, on s'attend à ce que G3 soit différent de G1 et G2 respectivement, mais que G1 et G2 ne soient pas différents l'un de l'autre. Les résultats indiquent effectivement que G3 est statistiquement différent de G1 et G2 (chacun avec respectivement  $p < 0,001$ ), alors qu'il n'y a pas d'écart significatif entre G1 et G2 ( $p = 0,136$ ). Encore une fois, ces résultats sont conformes avec la manipulation effectuée de la variable indépendante.

Dans l'ensemble, ces résultats permettent de conclure que la manipulation expérimentale a été bien perçue et que les participants des trois groupes ont acquis l'information relative aux OAA.

#### 4.4 Analyse des résultats

Cette étude vise à tester si les façons de divulguer l'information relative aux OAA affectent les jugements et les décisions des directeurs de comptes. Quatre hypothèses ont été proposées au chapitre précédent. Les prochaines sous-sections présentent les résultats des tests relatifs à chacune de ces hypothèses de recherche.

##### 4.4.1 Cote de risque globale de l'entreprise

Rappelons d'abord l'hypothèse de recherche qui est testée pour cette variable :

*H1 : La cote de risque globale (CR) établie par les directeurs de comptes sera moins favorable (supérieure) au fur et à mesure que le niveau de divulgation relatif aux OAA augmente du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 3 ( $CR_1 < CR_2 < CR_3$ )*

La partie A du tableau 4.5 indique que la moyenne de G1 (2,98 avec un écart type de 0,43) est presque similaire à celle de G2 (2,96 avec un écart type de 0,46). La moyenne de G3 est supérieure aux deux précédentes (3,15 avec un écart type de 0,51). Les résultats des tests statistiques<sup>68</sup> montrent une différence marginalement significative lorsqu'on compare les trois groupes ( $p = 0,094$  pour l'ANOVA et  $p = 0,092$  pour le Chi-2). Lorsqu'ils sont comparés deux à deux avec le test de Tukey HSD, on constate qu'il y a une différence marginalement significative entre G1 et G3 ( $p = 0,086$ ) et entre G2 et G3 ( $p = 0,056$ ); il n'existe toutefois pas de différence significative entre G1 et G2 ( $p = 0,485$ ). Ces résultats fournissent donc un support partiel à la première hypothèse puisque la cote de risque globale n'augmente, et ce de

---

<sup>68</sup> Un test d'égalité de moyennes (ANOVA) a été effectué. Par précaution, comme aucune preuve solide ne peut démontrer que l'homogénéité des variances est respectée (probabilité de la statistique de Levene étant marginale avec un résultat de 0,074), le test non paramétrique de Kruskal-Wallis a été effectué. Comme le résultat de l'ANOVA et du test non paramétrique sont pratiquement similaires (respectivement  $p = 0,094$  et  $p = 0,092$ ), les comparaisons entre les groupes effectuées avec le test de Tukey HSD sont suffisantes.

**Tableau 4.5**  
Tests sur les jugements principaux

<b>Partie A : Cote de risque globale (CR)</b> Sur l'échelle suivante, encerclez le chiffre correspondant à la cote de risque que vous attribuez à la société ABC inc. (sur une échelle de Likert de 6 points où 1 représente un risque très faible et 6 représente un risque très élevé)	Groupe	N	Moyenne	Écart type	F statistique (probabilité)	Kruskal-Wallis Chi-2 (probabilité)
	1	50	2,98	0,43	2,403 (0,094) *	4,765 (0,092) *
	2	47	2,96	0,46		
	3	46	3,15	0,51		
	Total	143	3,03	0,47		

Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 2,648 (probabilité = 0,074)

**H<sub>1</sub>: Comparaisons entre les groupes expérimentaux (Tukey HSD):**

Attente	Probabilité
Groupe 1 < Groupe 2	0,485 <sup>1</sup>
Groupe 1 < Groupe 3	0,086 * <sup>1</sup>
Groupe 2 < Groupe 3	0,056 * <sup>1</sup>

<b>Partie B : Cote de tendance globale (CT)</b> Sur l'échelle suivante, encerclez le chiffre correspondant à la cote de tendance que vous attribuez à la société ABC inc. [positive (1), stable (2) ou négative (3)].	Groupe	N	Moyenne	Écart type	F statistique (probabilité)	Kruskal-Wallis Chi-2 (probabilité)
	1	51	1,67	0,55	16,633 (< 0,001) ***	26,748 (< 0,001) ***
	2	47	1,89	0,56		
	3	45	2,38	0,72		
	Total	143	1,97	0,68		

Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 7,129 (probabilité = 0,001)

**H<sub>2</sub>: Comparaisons entre les groupes expérimentaux (Tukey HSD)**

Attente	Probabilité
Groupe 1 < Groupe 2	0,079 * <sup>1</sup>
Groupe 1 < Groupe 3	< 0,001 *** <sup>1</sup>
Groupe 2 < Groupe 3	< 0,001 *** <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Test unilatéral.

\*\*\* Significatif à 0,01

\*\* Significatif à 0,05

\* Significatif à 0,10

façon marginale, que du niveau 2 au niveau 3 et du niveau 1 au niveau 3 (mais non du niveau 1 au niveau 2) ( $CR_1 = CR_2 < CR_3$ ).

#### 4.4.2 Cote de tendance globale de l'entreprise

Rappelons d'abord l'hypothèse de recherche au sujet de cette variable :

*H<sub>2</sub> : La cote de tendance globale (CT) établie par les directeurs de comptes sera plus pessimiste (supérieure) au fur et à mesure que le niveau de divulgation relatif aux OAA augmente du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 3 ( $CT_1 < CT_2 < CT_3$ )*

Comme on peut le voir dans la partie B du tableau 4.5, la perception de la tendance est de plus en plus pessimiste au fur et à mesure qu'on se déplace du premier groupe vers le deuxième et du deuxième vers le troisième groupe. Le groupe 1 a une moyenne de 1,67 (avec un écart type de 0,55), le groupe 2 a une moyenne de 1,89 (avec un écart type de 0,56) et le groupe 3 a une moyenne de 2,38 (avec un écart type de 0,72)<sup>69</sup>. Les résultats des tests statistiques<sup>70</sup> montrent une différence significative entre les trois groupes expérimentaux ( $p < 0,001$  pour l'ANOVA et  $p < 0,001$  pour le Chi-2). Les résultats du test de Tukey HSD montrent que la cote de tendance globale de G3 est significativement plus pessimiste que celle de G2 ( $p < 0,001$ ) et que celle de G1 ( $p < 0,001$ ). Par ailleurs, la tendance de G2 est marginalement plus pessimiste que celle de G1 ( $p = 0,079$ ). En accord avec la deuxième hypothèse, le jugement de la cote de tendance globale se détériore au fur et à mesure que le niveau de divulgation augmente, soit en partant de G1 vers G2 et de G2 vers G3. Bien que cette conclusion ne soit démontrée que de façon marginale entre G1 et G2, les résultats permettent de supporter la deuxième hypothèse ( $CT_1 < CT_2 < CT_3$ ).

#### 4.4.3 Décision d'octroi du prêt

Les décisions des directeurs de comptes sont mesurées de deux façons dans cette recherche. L'hypothèse de recherche pour la première décision est :

---

<sup>69</sup> La valeur 1 correspond à une tendance positive, 2 à une tendance stable et 3 à une tendance négative.

<sup>70</sup> Un test d'égalité de moyennes (ANOVA) a été effectué. Comme le test de l'homogénéité des variances n'est pas satisfait ( $p < 0,001$ ), un test non paramétrique de Kruskal-Wallis a été utilisé compte tenu la non homogénéité des variances entre les groupes. Comme le résultat de l'ANOVA et du test non paramétrique sont similaires (chacun avec respectivement  $p < 0,001$ ), les comparaisons entre les groupes effectuées avec le test de Tukey HSD sont suffisantes.



*H3 : Le pourcentage de directeurs de comptes refusant (R) le prêt demandé sera plus important au fur et à mesure que le niveau de divulgation relatif aux OAA augmente du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 3 (  $R_1 < R_2 < R_3$  )*

La partie A du tableau 4.6 indique que le nombre de directeurs de comptes refusant le prêt augmente au fur et à mesure que le niveau de divulgation de l'information relative aux OAA augmente du groupe 1 (2 % soit 1/50) au groupe 2 (8,7% soit 4/46) et finalement vers le groupe 3 (28,3% soit 13/46). Le test du Chi-2 de Pearson<sup>71</sup> indique un résultat de 15,90 ( $p < 0,001$ ), ce qui dénote une différence significative entre les trois groupes. En fait, ce

**Tableau 4.6**  
Tests sur les décisions

	Groupe	N	Oui	Non	Chi-2 de Pearson (probabilité)	V Cramer
<b>Partie A : Décision d'octroi du prêt</b> En faisant autant que possible abstraction de considérations de relations d'affaires, accorderiez-vous le financement demandé à la société ABC inc.?	1	50	49	1	15,90 ( $p < 0,001$ ) ***	0,335
	2	46	42	4		
	3	46	33	13		
	Total	142	124	18		
<b>H<sub>3</sub>: Comparaisons entre les groupes expérimentaux:</b>						
	<u>Attente</u>		<u>Chi-2 de Pearson (probabilité)</u>			
	Groupe 1 < Groupe 2		2.176 (p = 0,070) * <sup>1</sup>			
	Groupe 1 < Groupe 3		13.264 (p < 0,001) *** <sup>1</sup>			
	Groupe 2 < Groupe 3		5.845 (p = 0,008) *** <sup>1</sup>			
<b>Partie B : Taux d'intérêt exigé</b> Veuillez encercler le taux d'intérêt que vous demanderiez sur le prêt, en considérant que la partie capital est fixe et que la partie intérêt est variable, exprimé en fonction de la prime par rapport au taux préférentiel de votre institution (que vous acceptiez ou non le prêt demandé).	Groupe	N	Moyenne	Écart type	Statistique F	Probabilité
	1	50	1,45	0,66		
	2	46	1,45	0,58		
	3	45	1,76	0,72		
Total	141	1,55	0,67	3,353	0,038 **	
Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 1,077 (probabilité= 0,343)						
<b>H<sub>4</sub>: Comparaisons entre les groupes expérimentaux (Tukey HSD):</b>						
	<u>Attente</u>		<u>probabilité</u>			
	Groupe 1 < Groupe 2		0,500 <sup>1</sup>			
	Groupe 1 < Groupe 3		0,031** <sup>1</sup>			
	Groupe 2 < Groupe 3		0,032** <sup>1</sup>			
<sup>1</sup> Test unilatéral.						
*** Significatif à 0,01		** Significatif à 0,05		* Significatif à 0,10		

<sup>71</sup> Le test du Chi-2 de Pearson a été utilisé puisque les réponses pour cette question sont de nature dichotomique.

résultat indique qu'il existe une relation statistique significative entre les façons de divulguer l'information relative aux OAA et la décision d'accorder ou non le prêt. Cette relation peut être qualifiée de relativement forte considérant le résultat obtenu pour le V de Cramer (0,335). Des tests supplémentaires du Chi-2 de Pearson ont été effectués afin de déterminer s'il y a des différences entre les groupes comparés deux à deux. Les résultats du tableau 4.6 indiquent qu'il y a une différence significative entre G1 et G3 ( $p < 0,001$ ) et entre G2 et G3 ( $p = 0,008$ ). Toutefois, la différence entre G1 et G2 n'est que marginalement significative ( $p = 0,070$ ). Les résultats sont conformes avec la troisième hypothèse malgré la marginalité de la différence entre G1 et G2 ( $R_1 < R_2 < R_3$ ).

#### 4.4.4 Décision sur le taux d'intérêt exigé

La deuxième mesure des décisions des directeurs de comptes est le taux d'intérêt exigé sur le prêt. L'hypothèse de recherche quant à cette variable est :

*H4 : La prime qui sera demandée pour le taux d'intérêt (I) sera plus importante au fur et à mesure que le niveau de divulgation relatif aux OAA augmente du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 3 ( $I_1 < I_2 < I_3$ )*

Selon les résultats présentés à la partie B du tableau 4.6, la prime est la même pour le premier groupe que pour le deuxième (moyenne de 1,45 pour chaque groupe avec un écart type de 0,66 et 0,58 respectivement pour G1 et G2). Les résultats indiquent cependant une augmentation pour le troisième groupe (moyenne de 1,76 avec un écart type de 0,72). Le résultat de la statistique  $F^{72}$  indique qu'il y a une différence significative entre les trois groupes ( $p = 0,038$ ). Le test de Tukey HSD indique qu'il y a une différence significative entre G1 et G3 ( $p = 0,031$ ) ainsi qu'entre G2 et G3 ( $p = 0,032$ ). Aucune différence significative n'est cependant constatée entre G1 et G2 ( $p = 0,500$ ). Ces résultats viennent

---

<sup>72</sup> Un test d'égalité de moyennes (ANOVA) a été effectué. Ce test est valide puisque l'homogénéité des variances est respectée (probabilité de la statistique de Levene étant de 0,343).

confirmer que la présentation de l'information relative aux OAA sous forme d'une charge additionnelle à l'état des résultats affecte la décision des directeurs de comptes quant à l'établissement du taux d'intérêt relatif au prêt demandé. Ces résultats supportent partiellement la quatrième hypothèse formulée dans cette recherche puisque l'augmentation de la prime exigée pour le taux d'intérêt n'est significative qu'entre G2 et G3 et qu'entre G1 et G3 (mais non entre G1 et G2) ( $I_1 = I_2 < I_3$ ).

#### 4.4.5 Sommaire des résultats des tests d'hypothèses

Le tableau 4.7 présente un sommaire des résultats obtenus. Les résultats des tests statistiques démontrent que les façons de divulguer l'information relative aux OAA affectent les jugements et les décisions des directeurs de comptes. Selon les résultats des tests statistiques, c'est surtout la constatation du coût des OAA à titre de charge à l'état des résultats (G3) (et non G2, soit la divulgation de l'information relative aux OAA dans une note descriptive accompagnée d'informations pro forma sur le résultat net) qui influence négativement les jugements et les décisions des directeurs de comptes. Ces derniers attribuaient une cote de risque et une cote de tendance globales plus pessimistes (quoique marginalement dans le premier cas), refusaient davantage l'octroi du prêt et exigeaient un taux d'intérêt plus élevé lorsque les OAA étaient constatées à l'état des résultats (G3) que lorsqu'elles étaient divulguées par voie de note peu importe le format de la note (G1 et G2). La divulgation de l'information relative aux OAA dans une note présentant des éléments pro forma sur le résultat net (G2) n'a modifié par rapport à G1, et ce de façon marginale, que la cote de tendance globale et la décision d'octroi du prêt.

**Tableau 4.7**  
Sommaire des résultats

	Attentes	Résultats		
		G1 ↔ G2	G2 ↔ G3	G1 ↔ G3
<b>Jugements</b>				
H1 : Cote de risque globale	$CR_1 < CR_2 < CR_3$	NS	*	*
H2 : Cote de tendance globale	$CT_1 < CT_2 < CT_3$	*	***	***
<b>Décisions</b>				
H3 : Décision d'octroi du prêt	$R_1 < R_2 < R_3$	*	***	***
H4 : Décision sur le taux d'intérêt	$I_1 < I_2 < I_3$	NS	**	**
NS : Non significatif    *** Significatif à 0,01    ** Significatif à 0,05    * Significatif à 0,10				

**Légende :**

- CR<sub>i</sub>: Cote de risque globale établie par les répondants du groupe i
- CT<sub>i</sub>: Cote de tendance globale établie par les répondants du groupe i
- R<sub>i</sub>: Proportion de participants du groupe i qui refuse le prêt demandé
- I<sub>i</sub>: Prime appliquée dans l'établissement du taux d'intérêt par les répondants du groupe i
- G1: Note descriptive selon CPN-98
- G2: Note descriptive incluant une information pro forma relative aux OAA sur le résultat net et le résultat par action selon la version initiale du chapitre 3870
- G3: Note descriptive combinée à la constatation d'une charge relative aux OAA à l'état des résultats selon la version révisée du chapitre 3870

## 4.5 Analyses additionnelles

### 4.5.1 Analyses des jugements intermédiaires

Les résultats indiquent que c'est la constatation du coût des OAA à l'état des résultats qui influence négativement les jugements des directeurs de comptes quant à la cote de risque et à la cote de tendance globales et les rend moins enclins à accorder du financement et les amène à exiger une prime plus élevée lors de l'établissement du taux d'intérêt. Tel que présenté à la figure 3.3 du chapitre précédent, la cote de risque et la cote de tendance globales sont les jugements préalables aux décisions d'octroi du prêt et du taux d'intérêt à exiger. En plus de ces jugements principaux, des jugements intermédiaires concernant l'entreprise peuvent influencer ces décisions. Ces jugements portent sur (1) la situation financière globale de l'entreprise (SITUATION), (2) le potentiel de rentabilité de l'entreprise pour les années futures (RENTABILITÉ) et (3) la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes lorsqu'elles viendront à échéance (DETTE). Comme exposé précédemment, on s'attend à ce que ces jugements intermédiaires deviennent de plus en plus pessimistes au fur et à mesure que le niveau de divulgation de l'information relative aux OAA augmente de G1 à G2 et de G2 à G3.

Le tableau 4.8 fournit des résultats sur l'impact du niveau de divulgation de l'information relative aux OAA sur ces jugements intermédiaires. Tout d'abord, on constate qu'il y a une différence significative entre les trois groupes, et ce, pour chacun des jugements intermédiaires ( $p < 0,001$ )<sup>73</sup>. De façon spécifique, les résultats de la partie A du tableau indiquent que le jugement sur la situation financière globale de l'entreprise est moins favorable pour G3 (moyenne de 6,81 avec un écart type de 1,06) que ceux de G1 et G2 (moyennes de 7,64 et 7,55 avec des écarts type de 0,60 et 0,92 respectivement). Les résultats

---

<sup>73</sup> Un test d'égalité de moyennes (ANOVA) a été effectué. Comme le test de l'homogénéité des variances n'est pas satisfait pour les jugements RENTABILITÉ et DETTE (statistique de Levene ayant une probabilité respectivement de  $p = 0,003$  et  $p = 0,025$ ), un test non paramétrique de Kruskal-Wallis a été utilisé compte tenu la non homogénéité des variances entre les groupes. Comme le résultat de l'ANOVA et du test non paramétrique sont similaires (chacun avec respectivement  $p < 0,001$ ), les comparaisons entre les groupes effectuées avec le test de Tukey HSD sont suffisantes.

**Tableau 4.8**  
Tests sur les jugements intermédiaires

<b>Partie A : Situation financière globale</b> J'estime que la situation financière globale de la société ABC est _____. (sur une échelle de Likert comportant 10 niveaux où 1 représente très mauvaise et 10 représente très bonne)	Groupe	N	Moyenne	Écart type	F statistique (probabilité)	Kruskal-Wallis ANOVA (probabilité)
	1	51	7,64	0,60	12,679 ( $< 0,001$ ) ***	22,348 ( $< 0,001$ ) ***
	2	47	7,55	0,92		
	3	46	6,81	1,06		
	Total	144	7,34	0,94		

Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 2,002 (probabilité = 0,139)

**Comparaisons entre les groupes expérimentaux (Tukey HSD):**

Attente	Probabilité
Groupe 1 > Groupe 2	0,441 <sup>1</sup>
Groupe 1 > Groupe 3	$< 0,001$ *** <sup>1</sup>
Groupe 2 > Groupe 3	$< 0,001$ *** <sup>1</sup>

<b>Partie B : Potentiel de rentabilité</b> Selon moi, le potentiel de rentabilité de la société ABC pour les années futures est _____. (sur une échelle de Likert comportant 10 niveaux où 1 représente très faible et 10 représente très bon)	Groupe	N	Moyenne	Écart type	F statistique (probabilité)	Kruskal-Wallis ANOVA (probabilité)
	1	51	7,11	0,89	15,502 ( $< 0,001$ ) ***	20,466 ( $< 0,001$ ) ***
	2	46	7,25	0,97		
	3	46	6,11	1,34		
	Total	143	6,83	1,18		

Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 6,176 (probabilité = 0,003)

**Comparaisons entre les groupes expérimentaux (Tukey HSD):**

Attente	Probabilité
Groupe 1 > Groupe 2	0,397 <sup>1</sup>
Groupe 1 > Groupe 3	$< 0,001$ *** <sup>1</sup>
Groupe 2 > Groupe 3	$< 0,001$ *** <sup>1</sup>

<b>Partie C : Capacité de rembourser ses dettes</b> J'estime que la capacité de la société ABC de rembourser ses dettes, lorsqu'elles viendront à échéance, est _____. (sur une échelle de Likert comportant 10 niveaux où 1 représente très faible et 10 représente très bonne)	Groupe	N	Moyenne	Écart type	F statistique (probabilité)	Kruskal-Wallis ANOVA (probabilité)
	1	48	7,19	1,18	12,606 ( $< 0,001$ ) ***	19,655 ( $< 0,001$ ) ***
	2	47	7,45	1,36		
	3	46	6,04	1,71		
	Total	141	6,90	1,54		

Statistique de Levene de l'homogénéité des variances = 3,799 (probabilité = 0,025)

**Comparaisons entre les groupes expérimentaux (Tukey HSD):**

Attente	Probabilité
Groupe 1 > Groupe 2	0,326 <sup>1</sup>
Groupe 1 > Groupe 3	$< 0,001$ *** <sup>1</sup>
Groupe 2 > Groupe 3	$< 0,001$ *** <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Test unilatéral.

\*\*\* Significatif à 0,01

\*\* Significatif à 0,05

\* Significatif à 0,10

de la partie B du tableau indiquent que le jugement sur le potentiel de rentabilité de l'entreprise pour les années futures est moins favorable pour G3 (moyenne de 6,11 avec un écart type de 1,34) que ceux de G1 et G2 (moyennes de 7,11 et 7,25 avec des écarts type de

0,89 et 0,97 respectivement). Finalement, les résultats de la partie C indiquent que le jugement sur la capacité de l'entreprise de rembourser ses dettes lorsqu'elles viendront à échéance est moins favorable pour G3 (moyenne de 6,04 avec un écart type de 1,71) que ceux de G1 et G2 (moyennes de 7,19 et 7,45 avec des écarts type de 1,18 et 1,36 respectivement). Les résultats des tests de Tukey HSD confirment que, pour les trois variables, les résultats de G3 sont statistiquement inférieurs à ceux de G1 et G2 respectivement (chacun avec une  $p < 0,001$ ) et que les résultats de G1 ne sont pas statistiquement différents de ceux de G2 ( $p = 0,441, 0,397$  et  $0,326$  pour SITUATION, RENTABILITÉ et DETTE respectivement). Encore une fois, les jugements intermédiaires sont moins favorables lorsque le coût des OAA est constaté à l'état des résultats (G3).

#### 4.5.2 Analyse de régression

Les analyses suivantes permettront d'examiner si les jugements intermédiaires et principaux peuvent expliquer les décisions des directeurs de comptes quant à l'octroi du prêt et au taux d'intérêt tout en considérant également le niveau de divulgation de l'information relative aux OAA.

Dans un premier temps, l'étude des coefficients de corrélation présentée au tableau 4.9 montre que les variables correspondant aux jugements principaux et intermédiaires sont indépendantes les unes des autres. En général, on considère qu'il y a une corrélation entre deux variables lorsque le coefficient est supérieur à 0,8 (Hair *et al.*, 1998). Le coefficient le plus élevé est entre les variables SITUATION et RENTABILITÉ (0,591).

Deuxièmement, l'étude des corrélations entre la variable dépendante de la décision d'octroi du prêt et les variables indépendantes (jugements principaux et intermédiaires) n'indique aucune corrélation forte. Le coefficient le plus élevé correspond à la relation avec DETTE (0,472). Pour ce qui est de la variable dépendante correspondant à la décision reliée au taux d'intérêt, aucune corrélation importante entre cette variable et les variables indépendantes

**Tableau 4. 9**  
Coefficients de corrélation de Pearson (degré de significativité)

	Jugements principaux		Jugements intermédiaires			Décisions	
	CR	CT	SITUATION	RENTABILITÉ	DETTE	OCTROI	TAUX
CR	-	-0,043 (p = 0,611)	-0,219 (p = 0,009)	-0,026 (p = 0,761)	-0,206 (p = 0,015)	-0,067 (p = 0,433)	0,262 (p = 0,002)
CT	-0,043 (p = 0,611)	-	-0,317 (p < 0,001)	-0,418 (p < 0,001)	-0,375 (p < 0,001)	-0,396 (p < 0,001)	0,113 (p = 0,182)
SITUATION	-0,219 (p = 0,009)	-0,317 (p < 0,001)	-	0,591 (p < 0,001)	0,538 (p < 0,001)	0,238 (p = 0,004)	-0,285 (p = 0,001)
RENTABILITÉ	-0,026 (p = 0,761)	-0,418 (p < 0,001)	0,591 (p < 0,001)	-	0,582 (p < 0,001)	0,470 (p < 0,001)	-0,080 (p = 0,348)
DETTE	-0,206 (p = 0,015)	-0,375 (p < 0,001)	0,538 (p < 0,001)	0,582 (p < 0,001)	-	0,472 (p < 0,001)	-0,174 (p = 0,041)
OCTROI	-0,067 (p = 0,433)	-0,396 (p < 0,001)	0,238 (p = 0,004)	0,470 (p < 0,001)	0,472 (p < 0,001)	-	0,005 (p = 0,956)
TAUX	0,262 (p = 0,002)	0,113 (p = 0,182)	-0,285 (p = 0,001)	-0,080 (p = 0,348)	-0,174 (p = 0,041)	0,005 (p = 0,956)	-

Légende :

CR : Cote de risque globale  
 CT : Cote de tendance globale  
 SITUATION : Situation financière globale  
 RENTABILITÉ : Potentiel de rentabilité pour les années futures  
 DETTE : Capacité à rembourser ses dettes  
 OCTROI : Décision d'octroi du prêt  
 TAUX : Décision sur le taux d'intérêt



(jugements principaux et intermédiaires) n'est également indiquée par les données du tableau 4.9. En effet, le coefficient le plus élevé est entre la variable relative au taux d'intérêt et SITUATION (- 0,285).

Les résultats de la régression de la décision d'octroi du prêt sur le niveau de divulgation de l'information ainsi que sur les jugements principaux et intermédiaires sont présentés au tableau 4.10. Premièrement, ces résultats indiquent que la régression est globalement significative ( $\chi^2 = 39,426$ ,  $p < 0,001$ ). Considérant cette significativité, il est admis qu'il existe un pouvoir explicatif des variables indépendantes sur la variable dépendante du modèle<sup>74</sup>. Deuxièmement, le coefficient de la cote de tendance globale (CT) est négatif tel qu'attendu et est significatif ( $p = 0,023$ ). Le coefficient concernant le jugement relatif à la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes lorsqu'elles viendront à échéance (DETTE) est également significatif ( $p = 0,003$ ) et positif tel qu'attendu. Le coefficient du niveau de divulgation (Niveau  $G_3$  vs  $G_1$ ) est positif tel qu'attendu et est marginalement significatif ( $p = 0,066$ ). Le coefficient du niveau de divulgation (Niveau  $G_3$  vs  $G_2$ ) est positif tel qu'attendu mais n'est pas significatif ( $p = 0,396$ ). Les autres coefficients ne sont pas significatifs. Ces résultats indiquent que la décision d'octroi du prêt s'explique en partie par le jugement principal relatif à la cote de tendance globale (CT), le jugement intermédiaire DETTE et marginalement par la constatation des OAA vis-à-vis une note descriptive (Niveau  $G_3$  vs  $G_1$ ). Les résultats de cette régression sont cohérents avec l'analyse des coefficients de corrélation mentionnés précédemment, à savoir que c'est la variable DETTE qui possède le plus important niveau de significativité quant à l'explication de la variation connue par la variable correspondant à la décision d'octroi du prêt et qui possède également le coefficient de corrélation le plus élevé dans cette relation (0,472).

---

<sup>74</sup> Pour le modèle de régression logistique tel que celui qui s'applique pour la décision d'octroi du prêt, il n'y a pas de  $R^2$  équivalent à celui de la régression linéaire. Il existe des indices qui se veulent similaires au  $R^2$  (pseudo- $R^2$ ) de la régression linéaire, mais il n'y a pas vraiment de consensus dans la communauté scientifique sur la qualité et la pertinence de ces indices. À titre indicatif seulement, le  $R^2$  de Cox et Snell = 0,250 et le  $R^2$  de Nagelkerke = 0,463 dans le cas de cette régression. Il est donc acceptable de se baser sur le niveau de probabilité pour apprécier le pouvoir explicatif des variables.

**Tableau 4.10**  
Régression sur la décision d'octroi du prêt<sup>4</sup>

Régression logistique multiple utilisant les jugements principaux<sup>1</sup> et intermédiaires<sup>2</sup>

$$\text{Probabilité (Décision } i = \text{oui)} = \beta_0 + \beta_1 (\text{Niveau}_{G3 \text{ vs } G1}) + \beta_2 (\text{Niveau}_{G3 \text{ vs } G2}) + \beta_3 (\text{CR}_i) + \beta_4 (\text{CT}_i) + \beta_5 (\text{SITUATION}_i) + \beta_6 (\text{RENTABILITÉ}_i) + \beta_7 (\text{DETTE}_i) + \varepsilon_i$$

Variable	Attente	Coefficient	Probabilité
Constante		3,314	
Niveau (G3 vs G1)	+	1,769	0,066* <sup>3</sup>
Niveau (G3 vs G2)	+	0,219	0,396 <sup>3</sup>
CR	-	-0,356	0,312 <sup>3</sup>
CT	-	-1,223	0,023** <sup>3</sup>
SITUATION	+	0,416	0,123 <sup>3</sup>
RENTABILITÉ	+	0,110	0,354 <sup>3</sup>
DETTE	+	0,691	0,003*** <sup>3</sup>

Test pour  $\beta_1$  à  $\beta_7 = 0$       Chi-2 = 39,426      probabilité < 0,001

<sup>1</sup> Les jugements principaux sont la cote de risque globale (CR) (mesurée sur une échelle de Likert comportant 6 niveaux où 1 représente un risque faible et 6 représente un risque élevé) et la cote de tendance globale (CT) (mesurée comme positive (1), stable (2) ou négative (3)).

<sup>2</sup> Les jugements intermédiaires sont: la situation financière globale de l'entreprise (SITUATION), le potentiel de rentabilité de l'entreprise pour les années futures (RENTABILITÉ) et la capacité de l'entreprise de rembourser ses dettes (DETTE). Ils sont mesurés sur une échelle de Likert comportant 10 niveaux où 1 représente un jugement moins favorable et 10 représente un jugement plus favorable.

<sup>3</sup> Test unilatéral.

<sup>4</sup> La décision d'accorder le prêt est mesurée par Oui (1) ou Non (0).

\*\*\* Significatif à 0,01

\*\* Significatif à 0,05

\* Significatif à 0,10

Une seconde régression relative à la décision concernant le taux d'intérêt est présentée au tableau 4.11. La régression dans son ensemble est significative ( $F = 2,855$ ,  $p = 0,008$ ). De plus, comme le  $R^2$  est supérieur à 0,10, on est en mesure d'y constater la présence d'une relation. Comme on peut le voir, l'ensemble des variables indépendantes du modèle de régression explique 13,5% des variations de la variable dépendante, soit la prime d'intérêt exigée<sup>75</sup>. Le coefficient de la cote de risque globale (CR) est positif tel que prévu et est significatif ( $p = 0,016$ ). Les deux coefficients concernant les jugements relatifs à la situation

<sup>75</sup> Le  $R^2$  ajusté est généralement inférieur au  $R^2$  et est utile pour comparer des modèles entre eux. Le  $R^2$  est adéquat pour conclure sur un modèle en particulier.

**Tableau 4.11**  
Régression sur la décision reliée au taux d'intérêt

Régression linéaire multiple utilisant les jugements principaux<sup>1</sup> et intermédiaires<sup>2</sup>

$$\text{Prime d'intérêt}_i = \beta_0 + \beta_1 (\text{Niveau}_{G3 \text{ vs } G1}) + \beta_2 (\text{Niveau}_{G3 \text{ vs } G2}) + \beta_3 (\text{CR}_i) + \beta_4 (\text{CT}_i) + \beta_5 (\text{SITUATION}_i) + \beta_6 (\text{RENTABILITÉ}_i) + \beta_7 (\text{DETTE}_i) + \varepsilon_i$$

Variable	Attente	Coefficient	Probabilité
Constante		1,959	
Niveau <sub>(G3 vs G1)</sub>	-	-0,165	0,144 <sup>3</sup>
Niveau <sub>(G3 vs G2)</sub>	-	-0,176	0,121 <sup>3</sup>
CR	+	0,269	0,016** <sup>3</sup>
CT	+	0,033	0,365 <sup>3</sup>
SITUATION	-	-0,119	0,057* <sup>3</sup>
RENTABILITÉ	-	-0,084	0,088* <sup>3</sup>
DETTE	-	-0,039	0,414 <sup>3</sup>

F= 2,855      probabilité = 0,008      R<sup>2</sup> = 0,135      R<sup>2</sup> ajusté = 0,088

<sup>1</sup> Les jugements principaux sont la cote de risque globale (CR) (mesurée sur une échelle de Likert comportant 6 niveaux où 1 représente un risque faible et 6 représente un risque élevé) et la cote de tendance globale (CT) (mesurée comme positive (1), stable (2) ou négative (3)).

<sup>2</sup> Les jugements intermédiaires sont: la situation financière globale de l'entreprise (SITUATION), le potentiel de rentabilité de l'entreprise pour les années futures (RENTABILITÉ) et la capacité de l'entreprise de rembourser ses dettes (DETTE). Ils sont mesurés sur une échelle de Likert comportant 10 niveaux où 1 représente un jugement moins favorable et 10 représente un jugement plus favorable.

<sup>3</sup> Test unilatéral.

\*\*\* Significatif à 0,01

\*\* Significatif à 0,05

\* Significatif à 0,10

financière globale de l'entreprise (SITUATION) et au potentiel de rentabilité (RENTABILITÉ) sont négatifs tels que prévus et sont marginalement significatifs (p = 0,057 et 0,088 respectivement). Les coefficients des niveaux de divulgation (Niveau<sub>G3 vs G1</sub> et Niveau<sub>G3 vs G2</sub>) sont négatifs tels qu'attendus mais ne sont pas significatifs. Les autres coefficients ne sont pas significatifs. Ces résultats indiquent qu'en plus du jugement principal relatif à la cote de risque globale (CR), les jugements intermédiaires SITUATION et RENTABILITÉ contribuent, quoique de façon marginale, à expliquer la décision sur le taux d'intérêt.

#### 4.6 Sommaire du chapitre

Ce chapitre avait pour objectif de présenter les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche. De façon générale, les résultats obtenus (pour les quatre hypothèses de recherche énoncées) soutiennent que les façons de divulguer l'information relative aux OAA affectent les jugements et les décisions des directeurs de comptes. Plus particulièrement, les résultats obtenus indiquent que c'est surtout la constatation du coût des OAA à titre de charge à l'état des résultats (G3) (et non G2, soit la divulgation de l'information relative aux OAA dans une note descriptive accompagnée d'informations pro forma sur le résultat net) qui influence négativement les jugements et les décisions des directeurs de comptes.

Les directeurs de comptes ont attribué une cote de risque et une cote de tendance globales moins favorables (quoique marginalement dans le premier cas), ont refusé dans une plus forte proportion l'octroi du prêt et exigé un taux d'intérêt plus élevé lorsque les OAA étaient constatées à l'état des résultats (G3) que lorsqu'elles étaient divulguées par voie de note peu importe le contenu de la note (G1 et G2). La divulgation de l'information relative aux OAA dans une note présentant des éléments pro forma sur le résultat net (G2) n'a modifié, et ce de façon marginale, que la cote de tendance globale et la décision d'octroi du prêt. De plus, des analyses de régression nous montrent que la décision d'octroi du prêt est principalement expliquée par les jugements de la cote de tendance globale (CT) et la capacité de l'entreprise de rembourser ses dettes (DETTE) alors que la décision relative au taux d'intérêt est plutôt expliquée par les jugements de la cote de risque globale (CR), la situation financière globale de l'entreprise (SITUATION) et le potentiel de rentabilité pour les années futures (RENTABILITÉ). Le prochain chapitre présente les conclusions, contributions, limites de cette recherche et suggère des avenues pour des recherches futures.

## CHAPITRE V

### CONCLUSIONS, CONTRIBUTIONS, LIMITES ET AVENUES DE RECHERCHE

#### 5.1 Conclusions et discussions

L'objectif de cette recherche était de mesurer l'impact de trois niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA sur les jugements et les décisions des directeurs de comptes. Ces niveaux étaient soit la présentation par une simple note descriptive (selon le CPN-98), soit une note descriptive comprenant une information pro forma relative au bénéfice net (selon la version initiale du chapitre 3870) ou soit la constatation à l'état des résultats d'une charge relative au coût des OAA (selon le chapitre 3870 révisé). Les participants devaient étudier une demande de prêt d'une entreprise de taille moyenne de la nouvelle économie et prendre une décision sur l'octroi du prêt demandé et sur le taux d'intérêt à exiger. Les directeurs de comptes devaient aussi indiquer leurs jugements principaux relatifs à (1) la cote de risque globale et (2) la cote de tendance globale de l'entreprise, jugements qu'ils doivent porter dans leur travail professionnel. Ils devaient aussi se prononcer sur (1) la situation financière globale de l'entreprise (SITUATION), (2) son potentiel de rentabilité pour les années futures (RENTABILITÉ) et (3) sa capacité de rembourser ses dettes lorsqu'elles viendront à échéance (DETTE).

Les résultats de cette recherche montrent que les jugements ainsi que les décisions des directeurs de comptes sont influencés par le niveau de divulgation de l'information, et ce, de façon plus importante lorsque le coût relatif aux OAA est constaté à titre de charge à l'état des résultats comparé à l'un ou l'autre des niveaux de divulgation par voie de note. De façon spécifique, les résultats indiquent que la constatation du coût des OAA à l'état des résultats

(niveau 3) amène les directeurs de comptes à attribuer une cote de risque et une cote de tendance globales moins favorables, et à être moins enclins à consentir le prêt ainsi qu'à exiger une prime d'intérêt plus élevée. La divulgation de l'information relative aux OAA dans une note présentant des éléments pro forma sur le résultat net (niveau 2) n'a modifié, et ce que marginalement, la cote de tendance globale et la décision d'octroi du prêt comparativement à la divulgation dans une simple note descriptive (niveau 1). De façon similaire, les jugements intermédiaires des directeurs de comptes (SITUATION, RENTABILITÉ et DETTE) ont été significativement moins favorables lorsque le coût relatif aux OAA était constaté à titre de charge à l'état des résultats (niveau 3) comparativement à l'un ou l'autre des niveaux de divulgation par voie de note. Nos résultats vont dans le même sens que les conclusions d'études expérimentales traitant de l'influence du format sur les utilisateurs professionnels (Sami et Schwartz, 1992; Hirst et Hopkins, 1998; Hopkins *et al.*, 2000; Hirst *et al.*, 2004) et confirment que la divulgation par voie de note ne constitue pas un substitut adéquat à la constatation aux résultats même pour des utilisateurs professionnels.

Les résultats indiquent que la décision d'octroi du prêt est principalement influencée par les jugements des directeurs de comptes quant à la capacité de l'entreprise de payer ses dettes (DETTE) et celui de la cote de tendance globale (CT). Ainsi, il semble que ce qui est déterminant pour un prêteur, c'est (1) de s'assurer qu'il pourra récupérer les sommes prêtées afin de ne pas réaliser de perte et (2) d'apprécier des perspectives futures positives. Le système de cotation à six niveaux de Desjardins permet de départager les dossiers exceptionnels et les dossiers normaux mais permet plus difficilement de discriminer à l'intérieur de ce dernier groupe. En effet, les valeurs extrêmes (1 et 6) sont rarement utilisées, la cote 1 étant généralement réservée pour les comptes institutionnels ou pour les comptes avec un risque de défaut pratiquement nul, alors que la cote 6 est appliquée lorsqu'un emprunteur connaît des difficultés importantes pour lequel les chances de redressement sont pratiquement nulles. La cote 2 est généralement attribuée aux comptes commerciaux exceptionnels et la cote 5 est attribuée aux comptes en difficulté qui sont habituellement référés au Centre de redressement du Mouvement Desjardins. Pour les dossiers dits *normaux*, il ne reste donc que les cotes 3 et 4. Dans la présente recherche, les participants ont majoritairement attribué soit une cote 3 ou 4 ce qui explique pourquoi la cote

de risque globale (CR) n'a pas représenté un élément déterminant dans le processus de décision d'octroi du prêt.

Pour ce qui est de la décision relative au taux d'intérêt, les résultats indiquent que c'est la cote de risque globale (CR) qui a été l'élément déterminant. Ce constat est cohérent avec le processus réel suivi par les directeurs de comptes puisque les taux d'intérêt sont déterminés à partir d'une grille de taux dans laquelle les écarts sont principalement fonction du niveau de risque du dossier. Pour les deux décisions examinées dans cette recherche, les résultats des régressions indiquent que les variables incluses dans les modèles n'expliquent qu'une portion de la variation connue par la décision. Principalement pour la décision relative au taux d'intérêt (puisque seule cette régression nous présente un  $R^2$ ), on y constate que les variables présentes dans le modèle de régression n'expliquent que 13,5 % des variations de la décision du taux d'intérêt. Ce constat est très étonnant compte tenu du modèle de décision présenté dans cette étude qui s'appuie sur le système de cotation du risque de crédit utilisé par les directeurs de comptes. Autrement dit, plus de 86 % de cette décision est expliqué par d'autres variables qui ne sont pas identifiées dans le modèle. Ce constat est également cohérent avec nos propos antérieurs (voir section 3.3) à l'effet que malgré que les résultats de la cote de risque et de la tendance globales soient les principaux déterminants dans le processus décisionnel des directeurs de comptes, d'autres éléments peuvent intervenir, le modèle institutionnel présenté correspondant plutôt à une grille d'analyse aidant à la prise de décision. En pratique, d'autres éléments peuvent être considérés dans la détermination du taux d'intérêt tels le montant du prêt, la durée du terme retenu, la présence de garantie tangible (impact sur le calcul du taux de pertes potentiel à inclure dans le taux d'intérêt) et la rentabilité globale du compte pour l'institution. D'autres éléments pourraient être l'expérience du directeur de comptes et la qualité de la relation établie avec l'emprunteur. Toutefois, considérant que le processus est quand même bien normalisé, ce constat demeure étonnant.

## 5.2 Contributions et implications

Considérant l'ampleur qu'a eue le phénomène des OAA au cours des années 1990 et suite à l'adoption d'une nouvelle norme comptable par l'ICCA, il nous apparaissait important d'étudier l'impact attendu des différents niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA. Cette étude est une recherche expérimentale qui montre la différence qu'a eue la constatation aux résultats par rapport à la divulgation par voie de note de la même information sur les jugements et les décisions de banquiers. Les résultats de cette recherche appuient donc la position de l'ICCA qui a révisé le chapitre 3870 et rendu obligatoire la constatation d'une charge à l'état des résultats.

Les directeurs de comptes ont été, de façon plus significative, influencés par le troisième niveau de divulgation de l'information relative aux OAA, soit celui où le coût relatif aux OAA est constaté à l'état des résultats. Le fait que les participants de G2 ne semblent pas avoir considéré l'information divulguée dans la note pro forma (niveau 2) dans l'établissement de leurs jugements et de leurs décisions est surprenant compte tenu de leur expertise. Peut-être les participants de G2 ont-ils été influencés par le bénéfice net de l'état des résultats qui était supérieur et avec une tendance positive (par rapport à G3). Ces résultats suggèrent une possible fixation fonctionnelle des participants de G2 sur le bénéfice publié à l'état des résultats et sont en accord avec Dearman et Shield (2005) qui concluaient que la fixation fonctionnelle n'était pas automatiquement éliminée par les connaissances en comptabilité ou l'expérience. Par ailleurs, les participants de G3 ont peut-être réagi tout simplement parce que les OAA ne représentaient pas un élément fréquent dans les dossiers d'entreprises habituellement étudiés par les directeurs de comptes de Desjardins.

Les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche fournissent une indication sur l'impact possible de la comptabilisation obligatoire sur la capacité d'emprunt des entreprises. En effet, ces résultats supportent la crainte du monde des affaires au sujet de l'impact négatif de la constatation aux résultats du coût des OAA sur la capacité d'emprunt et le coût du capital des entreprises utilisant les options comme mécanisme de rémunération.



La présente recherche fournit une indication quant à la perception des directeurs de comptes sur les régimes de rémunération à base d'options. En fait, les directeurs de comptes ne semblent pas souscrire à la vision positive quant à l'effet mobilisateur sur les bénéficiaires de ces régimes et leur impact positif sur les performances futures des entreprises. Les directeurs de comptes semblent plutôt assimiler cette charge à une charge de salaire traditionnelle.

Cette recherche peut représenter des contributions importantes pour les institutions financières, notamment celle ayant participé à l'étude, le Mouvement Desjardins. Bien que le but de cette recherche n'était pas de mesurer la performance des directeurs de comptes, les résultats de celle-ci permettent indirectement de mesurer le niveau de cohérence dans la façon dont un dossier est analysé et le consensus qui se dégage dans la prise de décision. Les résultats de cette recherche permettront également au Mouvement Desjardins de mieux comprendre la difficulté que peut causer aux directeurs de comptes l'évolution rapide de normes comptables de plus en plus complexes. Finalement, les résultats de cette étude lui seront utiles pour orienter ses programmes de formation continue.

### 5.3 Limites de l'étude

Les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche ainsi que les conclusions qui y sont formulées doivent être interprétés en tenant compte de certaines limites. Tout d'abord, le plan expérimental utilisé ne considère pas tous les coûts et avantages associés au processus décisionnel des directeurs de comptes comme dans une situation réelle. Les efforts à consacrer à l'étude du dossier, l'influence de la compétition entre institutions financières, l'atteinte d'objectifs dans le cadre du plan d'affaires de l'institution et la rémunération incitative reliée au travail effectué sont des exemples de tels coûts et avantages. Deuxièmement, les participants disposaient de moins d'informations et de temps que les directeurs de comptes recevant une demande de prêt réelle.

#### 5.4 Avenues de recherche

Les résultats de cette étude peuvent susciter des recherches additionnelles. Une extension utile de la présente recherche serait de la reproduire sur d'autres groupes d'utilisateurs professionnels d'états financiers, tels les investisseurs professionnels ou les analystes financiers, ainsi que sur d'autres prises de décision. Si les résultats d'une telle étude corroborent ceux obtenus par la présente recherche, ils permettront d'améliorer la validité externe des résultats présentement obtenus.

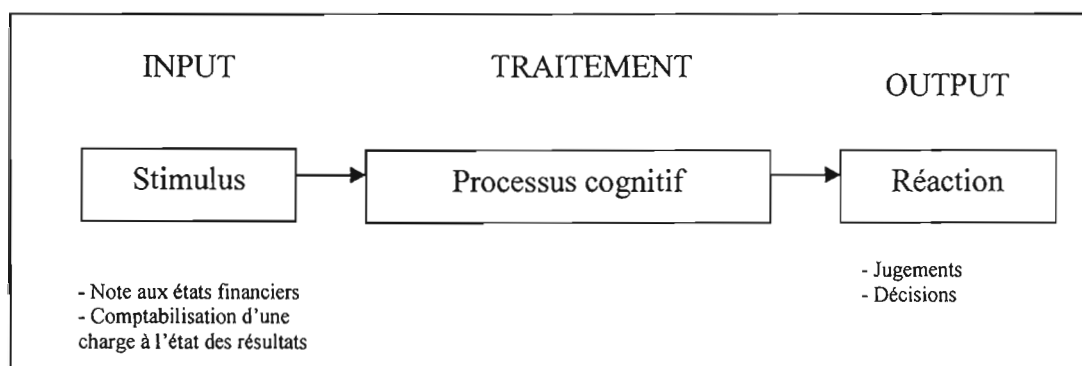
Comme les directeurs de comptes n'ont pas été influencés de façon significative par la divulgation de la note pro forma, l'examen de leur processus de calcul des fonds générés représente une autre avenue de recherche. Le coût des OAA est-il être considéré comme une charge ? Si oui, cette charge joue-t-elle un rôle dans le calcul des fonds disponibles ? En effet, le coût relatif aux OAA ne correspond pas à une sortie de fonds. Toutefois, certains participants du troisième groupe semblent avoir accordé une prépondérance au bénéfice net sans le redresser d'une quelconque charge relative aux OAA malgré le fait que l'état des flux de trésorerie incluait un tel ajustement dans le calcul des fonds générés par l'exploitation. Pour ce qui est des participants du deuxième groupe, ils ont, semble-t-il, plutôt ignoré la note.

Des analyses additionnelles ont montré que les décisions des directeurs de comptes ne sont expliquées que partiellement par les jugements principaux de la cote de risque et de la cote de tendance globales. Une étude complémentaire pourrait viser à identifier et modéliser d'autres facteurs intervenant dans les décisions de crédit des banquiers.

## APPENDICE A

### ADAPTATION DU MODÈLE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LIBBY (1981)

Le modèle de Libby (1981) peut nous aider à comprendre le rôle joué par les différentes caractéristiques que peut prendre l'information financière selon les différents niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA. Ce modèle appelé le modèle de traitement humain de l'information financière (*Model of user Information Processing*) a été adapté et présenté à la figure A.1.



**Figure A.1** Adaptation du modèle de traitement de l'information financière.  
Source : Glazer (1978) et Libby (1981).

Selon ce modèle, les utilisateurs des états financiers reçoivent l'information, l'analysent et prennent des décisions sur la base de leur processus de traitement de l'information. Les trois éléments du modèle sont l'input, le traitement et l'output.

En ce qui concerne l'input, Weaver et Shannon (1975) mentionnent que dans le cadre du système général de communication (qui correspond au modèle utilisé par Libby (1981)), l'émetteur doit formuler le message de façon à produire un signal adéquat qui sera éventuellement traité dans le cadre du processus cognitif. Les différents modes de présentation peuvent influencer les perceptions des utilisateurs car l'intensité du signal peut modifier le jugement selon Libby *et al.* (2002).

Le signal (stimulus) peut s'étudier sous trois aspects : (1) la redondance, (2) le caractère favorable ou défavorable, et (3) la cohérence.

## 1. Redondance

La redondance réfère à l'existence d'un stimulus qui duplique l'information. Selon Glazer (1978), plus un signal est répété et plus il sera renforcé dans le système cognitif de l'utilisateur des états financiers. Ce phénomène a également été défini par Nakano (1972) en parlant de la théorie de l'information comme étant reliée à l'existence d'interdépendances entre les signaux à transmettre. Selon Glazer (1978) et Libby (1981), la redondance est une dimension de l'information qui a été reconnue dans la littérature en psychologie comme pouvant affecter le comportement des utilisateurs de l'information. Rosie (1971) définit la redondance comme la présence d'un élément quelconque d'une source d'information, d'un code, d'un message, d'un signal, d'un canal de transmission ou d'un système de traitement, autre que le minimum strictement indispensable à la représentation ou la transmission de l'information traitée. La redondance est également un moyen de combattre l'effet du bruit, soit en répétant le message, le bruit pouvant être comparé à un élément affectant la nature même de l'information pouvant provoquer ainsi une erreur éventuelle.

Selon Nakano (1972), ces notions de bruit et de redondance proviennent de la théorie de l'information. Ce dernier rapporte les propos de Weaver et Shannon (1975) à l'effet que le bruit est un élément ayant pour but de détruire les symboles ou les signaux de la communication. En comptabilité, les erreurs de calcul ou les manipulations de données sont également des exemples de bruit qui peuvent conduire à des mesures incorrectes. Nakano (1972) a démontré l'utilité d'introduire de la redondance dans la communication comptable afin de réduire le phénomène du bruit. La redondance prend naissance avec la source, soit lors de la formation du stimulus (input). Cependant, l'importance donnée à cet input doit être perçue par le récepteur afin que le processus fonctionne. Dans le même sens, Rosie (1971) indique que la méthode la plus simple pour introduire la redondance consiste à répéter le message. Un exemple facile à comprendre est la façon dont les chèques dans le cadre d'une transaction bancaire sont écrits. On note simultanément en chiffres et en lettres la valeur de celui-ci. Il s'agit d'une façon de se prémunir contre une erreur éventuelle. Dans le monde des communications, la redondance peut être obtenue en ayant recours à un procédé qui

utilise la transmission de la même information sur différentes fréquences porteuses, avec l'espoir que si le signal reçu sur une des fréquences est trop faible, il sera au contraire de niveau suffisant sur les autres fréquences.

Cette notion peut être considérée dans la présente recherche par le fait que la même information soit répétée. À la base, l'information relative aux OAA est présentée dans une note complémentaire. Le fait de présenter également cette information dans le corps même de l'état des résultats constitue une source de redondance. Selon les propos antérieurs, le fait de présenter cette information à la fois dans une note et à l'état des résultats, représente la transmission d'un signal plus fort aux utilisateurs des états financiers en ce sens que le message transmis est répété.

## 2. Caractère favorable ou défavorable

Einhorn et Hogarth (1981) dans leur étude portant sur la théorie de la décision comportementale, ont souligné que les utilisateurs de l'information ont tendance à accorder plus de poids aux caractéristiques négatives qu'aux caractéristiques positives du signal d'information reçu. Entre autres, ils rapportent les travaux de Coombs et Avrunin (1977) qui traitent de la théorie de la préférence. Ces derniers ont considéré les effets reliés de la structure de la tâche et la nature du plaisir et de la souffrance. Ils ont étudié la croyance selon laquelle la possession de plus d'argent est toujours préférée à moins d'argent. En plus de tous les avantages que procure la possession de beaucoup d'argent, ils ont toutefois noté qu'une grande richesse augmente le risque d'être kidnappé, augmente la responsabilité sociale de dépenser cet argent sagement et augmente le manque d'intimité. Selon eux, il peut y avoir un niveau optimal au-delà duquel plus d'argent ne vaut pas l'augmentation des problèmes mentionnés. Par conséquent, à un certain moment, le *mauvais* devient plus grand que le *bon* et l'utilité globale diminue.

L'application de cette théorie aux différents niveaux de divulgation de l'information relative aux OAA se traduit comme suit : La présentation d'une information pro forma dans une note (version initiale du chapitre 3870) devrait être perçue moins favorablement que la présentation d'une information descriptive sans donnée pro forma (CPN-98). Dans le même sens, la présentation d'une charge à l'état des résultats (version révisée du chapitre 3870) devrait être perçue moins favorablement que la présentation d'une information, pro forma ou non, dans une note complémentaire aux états financiers. Selon la théorie de la décision comportementale énoncée ci-dessus, si le niveau de divulgation perçu le plus défavorable affecte davantage la prise de décision, alors les utilisateurs d'états financiers devraient être plus affectés lorsqu'ils reçoivent un état financier comportant une charge relativement au coût des OAA.

### 3. Cohérence

La cohérence des signaux est l'étendue selon laquelle un signal corrobore un élément d'information préexistant (Glazer, 1978). Selon Einhorn et Hogarth (1981), si les éléments d'information sont cohérents entre eux, leur traitement par l'utilisateur est facilité. Au contraire, si les signaux ne sont pas cohérents, leur incohérence gênerait le traitement des messages transmis. D'ailleurs, ce phénomène de la cohérence est identifié comme étant une dimension importante du stimulus dans un certain nombre d'études en psychologie (Brehmer, 1972; Bear et Hodun, 1975). Bear et Hodun (1975) ont examiné les capacités d'apprentissage chez des étudiants en psychologie et ils ont trouvé que le niveau d'apprentissage est meilleur lorsque les éléments d'information ne sont pas contradictoires. Le fait de disposer de deux informations qui ne sont pas contradictoires augmente la puissance du message que l'on veut transmettre.

Dans la présente recherche, les états financiers présentant de façon simultanée l'information relative aux OAA dans une note complémentaire et dans un poste de charge à l'état des

résultats devraient être perçus comme transmettant un signal plus cohérent que celui transmis par les états financiers ne présentant cette même information que dans une note.



APPENDICE B

CAS EXPÉRIMENTAL  
*L'ENTREPRISE ABC INC.*  
PRÉSENTÉ AU GROUPE 1

Rimouski, le 15 mars 2004

Madame la Directrice de comptes  
Monsieur le Directeur de comptes  
Centre Financier aux Entreprises Desjardins

Objet : Projet de recherche

Madame, Monsieur,

J'aimerais solliciter votre participation pour un important projet de recherche qui porte sur l'impact de diverses informations contenues dans les états financiers sur la prise de décision des directeurs de comptes des institutions financières du Mouvement Desjardins.

Votre collaboration est essentielle au succès de cette étude. L'importance de ce projet a été reconnue par Monsieur Guy Bisson, Responsable de l'équipe dédiée aux CFE de la Vice-présidence de l'Est du Mouvement Desjardins et par le Directeur général de votre CFE, qui m'a d'ailleurs autorisé à vous transmettre cette demande.

J'apprécierais que vous preniez une trentaine de minutes de votre temps afin d'analyser les informations (rapport du vérificateur, états financiers et notes afférentes) relatives à une entreprise fictive (voir document ci-joint) et de répondre au questionnaire que je vous demande de retourner dans l'enveloppe préaffranchie d'ici dix jours.

Soyez assuré que toutes les informations que vous fournirez demeureront confidentielles. De plus, si vous désirez recevoir un rapport sommaire des résultats de cette étude, vous n'avez qu'à remplir la section à cet effet dans le questionnaire. Je vous ferai parvenir votre copie des résultats aussitôt que les analyses seront complétées.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Bruce Lagrange, CA  
Directeur de comptes  
CFE Bas-Saint-Laurent

Cas expérimental**Description de l'entreprise**

L'entreprise ABC inc. œuvre dans le domaine de la conception et de la distribution de logiciels de gestion. Ses produits sont utilisés principalement par les PME, les professionnels de la comptabilité et les maisons d'enseignement. L'année financière de ABC se termine le 30 novembre.

**Financement demandé**

**BUT :** Acquisition d'un système informatique complet au coût de 667 000 \$ permettant la conception et la mise au point de logiciels. L'équipement est destiné à remplacer l'équipement actuel devenu désuet. Nous prévoyons une croissance normale des revenus pour les prochaines années. Le niveau d'activités de 2003 devrait donc être représentatif du niveau prévu pour les prochaines années.

**PRÊT DEMANDÉ :** 500 000 \$

**DURÉE :** 4 ans (considérant les normes de ce secteur)

**SERVICE DE LA DETTE :** 153 676 \$ par année pour ce prêt (incluant le capital et les intérêts)

**GARANTIE :** Équipement ayant une forte valeur de revente puisque très en demande dans tous les pays industrialisés. Le financement correspond à 75 % de la valeur de l'équipement. L'aspect « garantie » est adéquat et conforme à vos politiques de financement. Selon un expert externe, ce nouvel équipement aura une durée de vie utile minimale de 7 ans.

**MISE DE FONDS :** Les actionnaires vont injecter de nouveaux fonds sous forme de capital actions correspondant à 25 % du coût de l'équipement.

**AUTRES:** Les éléments suivants sont considérés comme étant adéquats et satisfaisants : Direction; Position dans le marché; Qualité des actifs; Exploitation.

**Résultats financiers récents** (tirés des états financiers de ABC pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003).

	<b>2003</b>	<b>2002</b>
<i>Bénéfice net</i>	159 071 \$	148 497 \$
<i>Pourcentage d'augmentation des ventes</i>	14,90 %	17,60 %
<i>Ratio de fonds de roulement</i>	1,45	1,40
<i>Ratio de marge bénéficiaire nette</i>	5,07 %	5,44 %
<i>Rendement des capitaux propres</i>	8,20 %	8,30 %
<i>Bénéfice par action</i>	0,03 \$	0,03 \$
<i>Ratio de capitalisation (Capitaux propres/Actif)</i>	62 %	65 %
<i>Dividendes payés sur les actions ordinaires</i>	0	0

**Rapport des vérificateurs**

Aux actionnaires de ABC Inc.

Nous avons vérifié les bilans de ABC Inc. aux 30 novembre 2003 et 2002 et les états des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2003 et 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

**XYZ**

Comptables agréés

Le 15 janvier 2004

ABC INC.

État des résultats

des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Logiciels et support technique	3 134 021	2 728 040
<b>Frais</b>		
Exploitation	1 591 940	1 357 458
Administration	401 684	279 532
Vente	752 383	761 887
Amortissement des immobilisations	69 692	74 894
Amortissement des frais reportés	40 930	--
Financiers (note 10)	24 896	26 425
Revenus de placement	(3 135)	(5 143)
	2 878 390	2 495 053
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	255 631	232 987
Impôts sur les bénéfices (note 11)	96 560	84 490
<b>Bénéfice net</b>	159 071	148 497
<b>Résultats par action</b>		
De base		
sur actions privilégiées	--	0,03
sur actions ordinaires	0,03	0,03
	0,03	0,06
Dilué	0,03	0,03

ABC INC.  
 État des bénéfices non répartis  
 des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Bénéfices non répartis au début de l'exercice</b>	792 187	725 106
Bénéfice net	159 071	148 497
Dividendes sur actions privilégiées	--	(81 416)
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>	951 258	792 187

ABC INC.  
 État du surplus d'apport  
 des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Surplus d'apport au début de l'exercice</b>	48 974	--
Annulation d'actions privilégiées (note 8)	--	48 974
<b>Surplus d'apport à la fin de l'exercice</b>	48 974	48 974

ABC INC.

Bilan

aux 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Actif</b>		
À court terme		
Encaisse	80 224	183 180
Placements temporaires (note 3)	353 429	170 780
Débiteurs	568 809	304 614
Impôts et crédits d'impôt d'investissement	--	70 969
Stocks	342 148	142 498
Frais payés d'avance	59 900	96 282
	1 404 510	968 323
Placements à long terme (note 4)	275 641	650 618
Immobilisations (note 5)	1 083 228	768 310
Frais reportés (note 6)	362 427	327 444
	3 125 806	2 714 695
<b>Passif</b>		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	282 398	208 415
Bonus	322 169	226 743
Revenus reportés	202 776	200 362
Impôts sur les bénéfices	134 561	--
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 7)	22 091	20 307
Passif d'impôts futurs	3 380	37 417
	967 375	693 244
Dette à long terme (note 7)	223 766	245 857
	1 191 141	939 101
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 8)	934 433	934 433
Surplus d'apport	48 974	48 974
Bénéfices non répartis	951 258	792 187
	1 934 665	1 775 594
	3 125 806	2 714 695

ABC INC.

État des flux de trésorerie

des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002

	<b>2003</b>	<b>2002</b>
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	159 071	148 497
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	69 692	74 894
Amortissement des frais reportés	40 930	--
Perte sur aliénation de placements	4 091	--
Perte sur aliénation d'immobilisations	--	590
Impôts futurs	(34 037)	37 417
	239 747	261 398
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	(232 759)	(161 820)
	6 988	99 578
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(384 610)	(45 790)
Aliénation d'immobilisations	--	3 018
Acquisition de placements	(650 184)	--
Aliénation de placements	1 021 070	464 863
Augmentation des frais reportés	(75 913)	(327 444)
	(89 637)	94 647
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(20 307)	(18 911)
Dividendes sur actions privilégiées	--	(81 416)
	(20 307)	(100 327)
Accroissement (diminution) de la trésorerie	(102 956)	93 898
Encaisse au début	183 180	89 282
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>80 224</b>	<b>183 180</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Intérêts payés	21 994	23 486
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôt à l'investissement (encaissés) payés	(159 483)	92 910



**ABC INC.****Notes complémentaires****des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002****1. Conventions comptables**

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

*Placements*

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

*Revenus*

Les produits provenant de la vente de logiciels sont constatés lors de leur livraison au client. Les produits provenant des contrats de support technique sont constatés proportionnellement sur la durée des contrats. Les revenus qui sont facturés et encaissés, mais pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus, sont comptabilisés comme revenus reportés.

*Stocks*

Les stocks, constitués principalement de manuels d'entraînement, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

*Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants : Bâtiment 5 %, Mobilier 20 %, Équipement informatique 30 %.

*Frais reportés*

Les frais reportés représentent les frais de développement et de marketing de la nouvelle version Windows des logiciels et les frais de développement de nouveaux produits. Les frais de développement des logiciels sont passés en charge dans l'année au cours de laquelle ils sont engagés, sauf s'ils respectent les critères selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui permettent de les reporter sur une période future. Les frais de développement des logiciels qui respectent ces critères sont capitalisés au coût et amortis sur une période de cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir du moment de leur mise en marché. Les crédits d'impôt à l'investissement afférents à ces frais sont portés en diminution de ceux-ci.

*Impôts sur les bénéfices*

La Société suit la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont établis en fonction des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'actif et du passif, et sont mesurés par application des taux d'imposition statutaires en vigueur au moment où ces écarts se résorberont.

*Résultats par action*

Le bénéfice de base par action est calculé en utilisant la moyenne pondérée des actions en circulation au cours de chacun des exercices. Le bénéfice dilué par action tient compte de tous les éléments comportant un effet de dilution.

*Régimes d'options d'achat d'actions*

La Société offre deux régimes d'options d'achat d'actions qui sont décrits à la note 9. Aucune charge n'est constatée à l'égard de ces régimes lorsque des options sont octroyées. La contrepartie payée, lors de l'exercice des options, est portée au crédit du capital-actions.

**2. Changement de convention comptable***Résultats par action*

À compter du 1er juin 2002, la Société a adopté rétroactivement les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés en matière de résultats par action. Le bénéfice de base par action est calculé sur la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation, et est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice par la somme du nombre moyen pondéré d'actions servant au calcul du bénéfice de base par action et du nombre d'actions qui seraient émises si toutes les actions potentiellement dilutives, pouvant être émises suite à l'exercice d'options octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions, étaient émises en appliquant la méthode du rachat d'actions.

En vertu de la méthode du rachat d'actions, les options d'achat d'actions sont réputées être exercées au début de l'exercice, et le produit de l'émission est présumé être utilisé pour acheter des actions au cours moyen de l'exercice.

Les résultats dilués par action de l'exercice terminé le 30 novembre 2002 ont été redressés pour tenir compte des nouvelles recommandations. L'adoption des nouvelles recommandations n'a pas eu d'effet sur le bénéfice dilué par action de l'exercice précédent et a eu un effet négligeable sur le bénéfice dilué par action de l'exercice courant.

**3. Placements temporaires**

	2003	2002
	\$	\$
Obligations	353 429	170 780

**4. Placements à long terme**

	2003	2002
	\$	\$
Actions de sociétés publiques (valeur boursière : 280 910 \$ en 2003; 618 210 \$ en 2002)	275 641	650 618

**5. Immobilisations**

	2003			2002		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	83 017	--	83 017	83 017	--	83 017
Bâtiment	1 012 077	208 448	803 629	712 077	181 941	530 136
Mobilier	273 997	160 016	113 981	197 929	150 401	47 528
Équipement informatique	363 653	281 052	82 601	355 111	247 482	107 629
	1 732 744	649 516	1 083 228	1 348 134	579 824	768 310

**6. Frais reportés**

	2003			2002
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel version Windows frais de marketing	257 562	32 192	225 370	257 562
Logiciel version Windows frais de développement nets des crédits d'impôt à l'investissement	69 882	8 738	61 144	69 882
Frais de développement de nouveaux logiciels	75 913	-	75 913	-
	403 357	40 930	362 427	327 444

## 7. Dette à long terme

	2003	2002
	\$	\$
Hypothèque portant intérêt au taux de 8,67 %, garantie par le terrain et le bâtiment, remboursable par mensualités de 3 515 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2005	245 857	266 164
Tranche échéant à moins d'un an	22 091	20 307
	223 766	245 857

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices, en présumant le refinancement aux mêmes conditions, sont les suivants :

2004	22 091 \$
2005	24 047 \$
2006	25 771 \$
2007	28 097 \$
2008	30 631 \$

## 8. Capital-actions

Autorisé, en nombre illimité et sans valeur nominale

Actions ordinaires, avec droit de vote

Actions privilégiées, avec droit de vote, permettant aux détenteurs de recevoir un dividende préférentiel non cumulatif à un taux n'excédant pas 0,02 \$ par action par année civile, convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée. Les actions sont sous écrou et ne peuvent être converties tant que certaines conditions financières ne sont pas respectées.

	2003	2002
	\$	\$
Émis		
4 656 337 actions ordinaires	934 433	934 433

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2002, la Société a annulé les 4 070 762 actions privilégiées émises. Le capital versé de ces actions a été porté au crédit du surplus d'apport.

### 9. Régimes d'options d'achat d'actions

La société a deux régimes d'option d'achat d'actions.

#### *Régime d'options d'achat d'actions à prix fixe*

En vertu de ce régime, la Société peut octroyer des options à ses employés et hauts dirigeants jusqu'à concurrence de 10% des actions ordinaires émises. Le prix d'exercice de chaque option correspond au cours des actions de la Société à la date d'octroi des options. La durée maximale d'une option est de 5 ans.

Le nombre d'options a varié de la façon suivante :

	2003		2002	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	241 400	0,63 \$	90 525	0,41 \$
Octroyées	241 400	0,62	150 875	0,76
Exercées	--	--	--	--
Éteintes	(60 350)	0,76	--	--
Solde à la fin de l'exercice	<u>422 450</u>	0,61 \$	<u>241 400</u>	0,63 \$

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options sur actions en cours au 30 novembre 2003:

<i>Prix d'exercice</i>	Options en cours		Options exerçables
	Nombre d'options	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir	Nombre d'options
0,41\$	90 525	1,00 an(s)	90 525
0,62	241 400	3,00	241 400
0,76	90 525	2,00	90 525

**Régime d'options sur actions lié à la performance**

En vertu de ce régime, la Société peut octroyer à certains employés clés et aux hauts dirigeants des options dont le droit d'exercice est conditionnel à l'atteinte d'objectifs fixés entre les parties. Si, à l'expiration d'un délai d'un an, la part de marché s'est accrue d'au moins 15 %, les droits aux deux tiers des options attribuées deviennent acquis et si la part de marché s'est accrue de 20 % ou plus, les droits à toutes les options attribuées deviennent acquis. Le nombre d'options pouvant être octroyé ne peut excéder 10% des actions ordinaires émises, moins les options en circulation dans le régime précédent. Le prix d'exercice de chaque option correspond au cours des actions de la Société à la date d'octroi des options. La durée maximale d'une option est de 5 ans.

Le nombre d'options a varié de la façon suivante :

	2003		2002	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	90 525	0,76 \$	--	-- \$
Attribuées	--	--	90 525	0,76
Exercées	--	--	--	--
Éteintes	<u>(60 350)</u>	0,76	<u>--</u>	--
Solde à la fin de l'exercice	<u>30 175</u>	0,76 \$	<u>90 525</u>	0,76 \$

Au 30 novembre 2003, 30 175 options peuvent être exercées et la durée contractuelle moyenne pondérée restant à courir est de quatre ans.

**10. Frais financiers**

	2003	2002
	\$	\$
Intérêts et frais bancaires	3 023	3 593
Intérêts de la dette à long terme	21 873	22 832
	<u>24 896</u>	<u>26 425</u>

### 11. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices est constituée des éléments suivants :

	2003	2002
	\$	\$
Impôts exigibles	130 597	47 073
Impôts futurs	(34 037)	37 417
	<u>96 560</u>	<u>84 490</u>

Rapprochement des impôts sur les bénéfices, calculés aux taux statutaires prévus par la loi et la charge d'impôts sur les bénéfices présentée à l'état des résultats :

	2003		2002	
Impôts sur les bénéfices aux taux statutaires	95 353 \$	37,5 %	89 318 \$	38,0 %
Écarts attribuables aux éléments suivants :				
Revenus non imposables	(13 277)	(5,2)	(4 828)	(2,0)
Éléments non déductibles	15 691	5,9	--	--
Recouvrement d'impôts provenant du report de pertes fiscales	<u>(1 207)</u>	<u>(0,5)</u>	<u>--</u>	<u>--</u>
	<u>96 560 \$</u>	<u>37,7 %</u>	<u>84 490 \$</u>	<u>36,0 %</u>

Les actifs et passifs d'impôts futurs reflètent l'incidence fiscale des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains postes.

### 12. Résultats par action

Le bénéfice de base par action a été calculé en utilisant la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de chacun des exercices, soit 4 656 337 actions en 2003 et 2002.

Le bénéfice dilué par action pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003 a été calculé en utilisant 4 811 101 actions ordinaires, représentant la somme de la moyenne pondérée d'actions en circulation au 30 novembre 2003 (4 656 337 actions) et des actions à effet dilutif pouvant être émises à la suite de l'exercice d'options octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société (154 764 actions).

Le bénéfice dilué par action pour l'exercice terminé le 30 novembre 2002 a été calculé en utilisant 4 721 259 actions ordinaires, représentant la somme de la moyenne pondérée d'actions en circulation au 30 novembre 2002 (4 656 337 actions), et des actions à effet dilutif pouvant être émises en vertu du

régime d'options d'achat d'actions de la Société (64 922 actions). Les résultats par action sont calculés nets des impôts sur les bénéfices.

### **13. Instruments financiers**

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, correspond à leur valeur comptable en raison de leurs dates d'échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme correspond à leur valeur boursière, tels qu'ils sont présentés à la note 4.

La juste valeur de la dette à long terme, estimée par les flux monétaires futurs aux taux présentement offerts à la Société pour les dettes ayant les mêmes conditions, est approximativement de 256 608 \$.

La Société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses affaires. Des évaluations de crédit sont effectuées de manière continue et les états financiers tiennent compte d'une provision pour créances douteuses. La Société n'a pas de concentration de crédit.



APPENDICE C

CAS EXPÉRIMENTAL  
*L'ENTREPRISE ABC INC.*  
PRÉSENTÉ AU GROUPE 2

Rimouski, le 15 mars 2004

Madame la Directrice de comptes  
Monsieur le Directeur de comptes  
Centre Financier aux Entreprises Desjardins

Objet : Projet de recherche

Madame, Monsieur,

J'aimerais solliciter votre participation pour un important projet de recherche qui porte sur l'impact de diverses informations contenues dans les états financiers sur la prise de décision des directeurs de comptes des institutions financières du Mouvement Desjardins.

Votre collaboration est essentielle au succès de cette étude. L'importance de ce projet a été reconnue par Monsieur Guy Bisson, Responsable de l'équipe dédiée aux CFE de la Vice-présidence de l'Est du Mouvement Desjardins et par le Directeur général de votre CFE, qui m'a d'ailleurs autorisé à vous transmettre cette demande.

J'apprécierais que vous preniez une trentaine de minutes de votre temps afin d'analyser les informations (rapport du vérificateur, états financiers et notes afférentes) relatives à une entreprise fictive (voir document ci-joint) et de répondre au questionnaire que je vous demande de retourner dans l'enveloppe préaffranchie d'ici dix jours.

Soyez assuré que toutes les informations que vous fournirez demeureront confidentielles. De plus, si vous désirez recevoir un rapport sommaire des résultats de cette étude, vous n'avez qu'à remplir la section à cet effet dans le questionnaire. Je vous ferai parvenir votre copie des résultats aussitôt que les analyses seront complétées.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Bruce Lagrange, CA  
Directeur de comptes  
CFE Bas-Saint-Laurent

## CAS EXPÉRIMENTAL

### Description de l'entreprise

L'entreprise ABC inc. œuvre dans le domaine de la conception et de la distribution de logiciels de gestion. Ses produits sont utilisés principalement par les PME, les professionnels de la comptabilité et les maisons d'enseignement. L'année financière de ABC se termine le 30 novembre.

### Financement demandé

**BUT :** Acquisition d'un système informatique complet au coût de 667 000 \$ permettant la conception et la mise au point de logiciels. L'équipement est destiné à remplacer l'équipement actuel devenu désuet. Nous prévoyons une croissance normale des revenus pour les prochaines années. Le niveau d'activités de 2003 devrait donc être représentatif du niveau prévu pour les prochaines années.

**PRÊT DEMANDÉ :** 500 000 \$

**DURÉE :** 4 ans (considérant les normes de ce secteur)

**SERVICE DE LA DETTE :** 153 676 \$ par année pour ce prêt (incluant le capital et les intérêts)

**GARANTIE :** Équipement ayant une forte valeur de revente puisque très en demande dans tous les pays industrialisés. Le financement correspond à 75 % de la valeur de l'équipement. L'aspect « garantie » est adéquat et conforme à vos politiques de financement. Selon un expert externe, ce nouvel équipement aura une durée de vie utile minimale de 7 ans.

**MISE DE FONDS :** Les actionnaires vont injecter de nouveaux fonds sous forme de capital actions correspondant à 25 % du coût de l'équipement.

**AUTRES:** Les éléments suivants sont considérés comme étant adéquats et satisfaisants : Direction; Position dans le marché; Qualité des actifs; Exploitation.

**Résultats financiers récents** (tirés des états financiers de ABC pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003).

	<b>2003</b>	<b>2002</b>
<i>Bénéfice net</i>	159 071 \$	148 497 \$
<i>Pourcentage d'augmentation des ventes</i>	14,90 %	17,60 %
<i>Ratio de fonds de roulement</i>	1,45	1,40
<i>Ratio de marge bénéficiaire nette</i>	5,07 %	5,44 %
<i>Rendement des capitaux propres</i>	8,20 %	8,30 %
<i>Bénéfice par action</i>	0,03 \$	0,03 \$
<i>Ratio de capitalisation (Capitaux propres/Actif)</i>	62 %	65 %
<i>Dividendes payés sur les actions ordinaires</i>	0	0

**Rapport des vérificateurs**

Aux actionnaires de ABC Inc.

Nous avons vérifié les bilans de ABC Inc. aux 30 novembre 2003 et 2002 et les états des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2003 et 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

**XYZ**

Comptables agréés

Le 15 janvier 2004

ABC INC.

État des résultats

des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Logiciels et support technique	3 134 021	2 728 040
<b>Frais</b>		
Exploitation	1 591 940	1 357 458
Administration	401 684	279 532
Vente	752 383	761 887
Amortissement des immobilisations	69 692	74 894
Amortissement des frais reportés	40 930	--
Financiers (note 10)	24 896	26 425
Revenus de placement	(3 135)	(5 143)
	2 878 390	2 495 053
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	255 631	232 987
Impôts sur les bénéfices (note 11)	96 560	84 490
<b>Bénéfice net</b>	<b>159 071</b>	<b>148 497</b>
<b>Résultats par action</b>		
De base		
sur actions privilégiées	--	0,03
sur actions ordinaires	0,03	0,03
	0,03	0,06
Dilué	0,03	0,03

ABC INC.

État des bénéfices non répartis  
des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Bénéfices non répartis au début de l'exercice</b>	792 187	725 106
Bénéfice net	159 071	148 497
Dividendes sur actions privilégiées	--	(81 416)
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>	951 258	792 187

ABC INC.

État du surplus d'apport  
des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Surplus d'apport au début de l'exercice</b>	48 974	--
Annulation d'actions privilégiées (note 8)	--	48 974
<b>Surplus d'apport à la fin de l'exercice</b>	48 974	48 974

ABC INC.

Bilan

aux 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Actif</b>		
À court terme		
Encaisse	80 224	183 180
Placements temporaires (note 3)	353 429	170 780
Débiteurs	568 809	304 614
Impôts et crédits d'impôt d'investissement	--	70 969
Stocks	342 148	142 498
Frais payés d'avance	59 900	96 282
	1 404 510	968 323
Placements à long terme (note 4)	275 641	650 618
Immobilisations (note 5)	1 083 228	768 310
Frais reportés (note 6)	362 427	327 444
	3 125 806	2 714 695
<b>Passif</b>		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	282 398	208 415
Bonus	322 169	226 743
Revenus reportés	202 776	200 362
Impôts sur les bénéfices	134 561	--
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 7)	22 091	20 307
Passif d'impôts futurs	3 380	37 417
	967 375	693 244
Dette à long terme (note 7)	223 766	245 857
	1 191 141	939 101
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 8)	934 433	934 433
Surplus d'apport	48 974	48 974
Bénéfices non répartis	951 258	792 187
	1 934 665	1 775 594
	3 125 806	2 714 695

ABC INC.

État des flux de trésorerie

des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002

	<b>2003</b>	<b>2002</b>
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	159 071	148 497
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	69 692	74 894
Amortissement des frais reportés	40 930	--
Perte sur aliénation de placements	4 091	--
Perte sur aliénation d'immobilisations	--	590
Impôts futurs	(34 037)	37 417
	239 747	261 398
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	(232 759)	(161 820)
	6 988	99 578
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(384 610)	(45 790)
Aliénation d'immobilisations	--	3 018
Acquisition de placements	(650 184)	--
Aliénation de placements	1 021 070	464 863
Augmentation des frais reportés	(75 913)	(327 444)
	(89 637)	94 647
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(20 307)	(18 911)
Dividendes sur actions privilégiées	--	(81 416)
	(20 307)	(100 327)
Accroissement (diminution) de la trésorerie	(102 956)	93 898
Encaisse au début	183 180	89 282
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>80 224</b>	<b>183 180</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Intérêts payés	21 994	23 486
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôt à l'investissement (encaissés) payés	(159 483)	92 910



**ABC INC.****Notes complémentaires****des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002****1. Conventions comptables**

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

*Placements*

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

*Revenus*

Les produits provenant de la vente de logiciels sont constatés lors de leur livraison au client. Les produits provenant des contrats de support technique sont constatés proportionnellement sur la durée des contrats. Les revenus qui sont facturés et encaissés, mais pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus, sont comptabilisés comme revenus reportés.

*Stocks*

Les stocks, constitués principalement de manuels d'entraînement, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

*Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants : Bâtiment 5 %, Mobilier 20 %, Équipement informatique 30 %.

*Frais reportés*

Les frais reportés représentent les frais de développement et de marketing de la nouvelle version Windows des logiciels et les frais de développement de nouveaux produits. Les frais de développement des logiciels sont passés en charge dans l'année au cours de laquelle ils sont engagés, sauf s'ils respectent les critères selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui permettent de les reporter sur une période future. Les frais de développement des logiciels qui respectent ces critères sont capitalisés au coût et amortis sur une période de cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir du moment de leur mise en marché. Les crédits d'impôt à l'investissement afférents à ces frais sont portés en diminution de ceux-ci.

*Impôts sur les bénéfices*

La Société suit la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont établis en fonction des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'actif et du passif, et sont mesurés par application des taux d'imposition statutaires en vigueur au moment où ces écarts se résorberont.

*Résultats par action*

Le bénéfice de base par action est calculé en utilisant la moyenne pondérée des actions en circulation au cours de chacun des exercices. Le bénéfice dilué par action tient compte de tous les éléments comportant un effet de dilution.

### *Régimes d'options d'achat d'actions*

La Société offre deux régimes d'options d'achat d'actions qui sont décrits à la note 9. Aucune charge n'est constatée à l'égard de ces régimes lorsque des options sont octroyées. La contrepartie payée, lors de l'exercice des options, est portée au crédit du capital-actions. La Société divulgue dans la note 9 l'information exigée par le chapitre 3870 «Rémunérations et autres paiements à base d'actions» du Manuel de l'ICCA.

## **2. Changement de convention comptable**

### *Résultats par action*

À compter du 1er juin 2002, la Société a adopté rétroactivement les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés en matière de résultats par action. Le bénéfice de base par action est calculé sur la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation, et est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice par la somme du nombre moyen pondéré d'actions servant au calcul du bénéfice de base par action et du nombre d'actions qui seraient émises si toutes les actions potentiellement dilutives, pouvant être émises suite à l'exercice d'options octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions, étaient émises en appliquant la méthode du rachat d'actions.

En vertu de la méthode du rachat d'actions, les options d'achat d'actions sont réputées être exercées au début de l'exercice, et le produit de l'émission est présumé être utilisé pour acheter des actions au cours moyen de l'exercice.

Les résultats dilués par action de l'exercice terminé le 30 novembre 2002 ont été redressés pour tenir compte des nouvelles recommandations. L'adoption des nouvelles recommandations n'a pas eu d'effet sur le bénéfice dilué par action de l'exercice précédent et a eu un effet négligeable sur le bénéfice dilué par action de l'exercice courant.

## **3. Placements temporaires**

	2003	2002
	\$	\$
Obligations	353 429	170 780

## **4. Placements à long terme**

	2003	2002
	\$	\$
Actions de sociétés publiques (valeur boursière : 280 910 \$ en 2003; 618 210 \$ en 2002)	275 641	650 618

**5. Immobilisations**

	2003			2002		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	83 017	--	83 017	83 017	--	83 017
Bâtiment	1 012 077	208 448	803 629	712 077	181 941	530 136
Mobilier	273 997	160 016	113 981	197 929	150 401	47 528
Équipement informatique	363 653	281 052	82 601	355 111	247 482	107 629
	1 732 744	649 516	1 083 228	1 348 134	579 824	768 310

**6. Frais reportés**

	2003			2002
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel version Windows frais de marketing	257 562	32 192	225 370	257 562
Logiciel version Windows frais de développement nets des crédits d'impôt à l'investissement	69 882	8 738	61 144	69 882
Frais de développement de nouveaux logiciels	75 913	-	75 913	-
	403 357	40 930	362 427	327 444

## 7. Dette à long terme

	2003	2002
	\$	\$
Hypothèque portant intérêt au taux de 8,67 %, garantie par le terrain et le bâtiment, remboursable par mensualités de 3 515 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2005	245 857	266 164
Tranche échéant à moins d'un an	22 091	20 307
	223 766	245 857

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices, en présumant le refinancement aux mêmes conditions, sont les suivants :

2004	22 091 \$
2005	24 047 \$
2006	25 771 \$
2007	28 097 \$
2008	30 631 \$

## 8. Capital-actions

Autorisé, en nombre illimité et sans valeur nominale

Actions ordinaires, avec droit de vote

Actions privilégiées, avec droit de vote, permettant aux détenteurs de recevoir un dividende préférentiel non cumulatif à un taux n'excédant pas 0,02 \$ par action par année civile, convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée. Les actions sont sous écrou et ne peuvent être converties tant que certaines conditions financières ne sont pas respectées.

	2003	2002
	\$	\$
Émis		
4 656 337 actions ordinaires	934 433	934 433

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2002, la Société a annulé les 4 070 762 actions privilégiées émises. Le capital versé de ces actions a été porté au crédit du surplus d'apport.

## 9. Régimes d'options d'achat d'actions

Au 30 novembre 2003, la Société a deux plans de rémunération à base d'actions, qui sont décrits ci-dessous. Si le coût de rémunération pour les deux plans de rémunération à base d'actions de la Société avait été déterminé en fonction de la juste valeur, à la date d'attribution, des attributions consenties dans le cadre de ces plans, conformément à la méthode de comptabilisation à la juste valeur des rémunérations à base d'actions, le bénéfice net et le bénéfice par action auraient été ramenés aux chiffres pro forma présentés dans le tableau suivant :

		2001	2002	2003
Bénéfice net	présenté	147 034 \$	148 497 \$	159 071 \$
	Pro forma	122 840 \$	122 795 \$	41 586 \$
Bénéfice de base par action	présenté	0,030 \$	0,030 \$	0,030 \$
	Pro forma	0,026 \$	0,026 \$	0,009 \$
Bénéfice dilué par action	Présenté	0,030 \$	0,030 \$	0,030 \$
	Pro forma	0,026 \$	0,026 \$	0,009 \$

### *Plan d'options sur actions*

Selon le régime d'options sur actions fixes, la Société peut octroyer des options à ses employés et administrateurs jusqu'à concurrence de 10 % des actions ordinaires émises. Selon ce régime, le prix d'exercice de chaque option est égal au cours de l'action de la Société à la date d'attribution et la durée maximale d'une option est de 5 ans. Les options sont attribuées le 1<sup>er</sup> septembre et les droits aux options deviennent acquis à la fin de la première année.

La juste valeur de chaque option est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes en fonction des données suivantes pour les attributions consenties en 2001, 2002 et 2003 respectivement : volatilité prévue de 87 %, 83 % et 94 %, taux d'intérêt sans risque de 4,78 %, 5,67 % et 5,76 % et durées prévues de quatre ans.

Un sommaire de la situation, aux 30 novembre 2001, 2002 et 2003, du plan d'options sur actions fixes et des changements survenus dans les exercices clos à ces dates est présenté ci-après:

Options fixes	2001		2002		2003	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	--	-- \$	90 525	0,41 \$	241 400	0,63 \$
Attribuées	90 525	0,41	150 875	0,76	241 400	0,62
Exercées	--	--	--	--	--	--
Éteintes	--	--	--	--	(60 350)	0,76
En cours à la fin de l'exercice	<u>90 525</u>	0,41 \$	<u>241 400</u>	0,63 \$	<u>422 450</u>	0,61 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	90 525		241 400		422 450	
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice	0,27 \$		0,49 \$		0,43 \$	

**Changements survenus dans les plans d'options sur actions  
dans les exercices clos aux 30 novembre 2001, 2002 et 2003**

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options sur actions en cours au 30 novembre 2003 :

Prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours au 30/11/03	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 30/11/03	Prix d'exercice moyen pondéré
0,41 \$	90 525	1,00 an(s)	0,41 \$	90 525	0,41 \$
0,62	241 400	3,00	0,62	241 400	0,62
0,76	<u>90 525</u>	2,00	0,76	<u>90 525</u>	0,76
0,41–0,76	<u>422 450</u>	2,22	0,61 \$	<u>422 450</u>	0,61 \$

### *Régime d'options sur actions lié à la performance*

En vertu de ce régime, la Société peut octroyer à certains employés et administrateurs des options dont le droit d'exercice est conditionnel à l'atteinte d'objectifs fixés entre les parties. Si, à l'expiration d'un délai de un an, la part de marché s'est accrue d'au moins 15 %, les droits aux deux tiers des options attribuées deviennent acquis, et si la part de marché s'est accrue de 20 % ou plus, les droits à toutes les options attribuées deviennent acquis. Le nombre d'options pouvant être octroyé ne peut excéder 10 % des actions ordinaires émises, moins les options en circulation dans le régime précédent. Le prix d'exercice de chaque option est égal au cours de l'action de la Société à la date d'attribution, et les options ont une durée de 5 ans.

La juste valeur de chaque attribution d'options a été estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes pour l'exercice 2002: taux d'intérêt sans risque de 5,67 %, durée prévue de quatre ans, et volatilité de 83 %.

Un sommaire de la situation, aux 30 novembre 2001, 2002 et 2003 du plan d'options sur actions lié à la performance et des changements survenus dans les exercices clos à ces dates est présenté ci-après :

#### **Changements survenus dans les plans d'options sur actions liés à la Performance dans les exercices clos aux 30 novembre 2001, 2002 et 2003**

	2001		2002		2003	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options liées à la performance						
En cours au début de l'exercice	--	--	--	--\$	90 525	0,76 \$
Attribuées	--	--	90 525	0,76	--	--
Exercées	--	--	--	--	--	--
Éteintes	--	--	--	--	(60 350)	0,76
En cours à la fin de l'exercice	--	--	90 525	0,76\$	30 175	0,76 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	--	--	90 525	0,76\$	30 175	0,76 \$
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice	--	--	0,49 \$	--	--	--

Au 30 novembre 2003, les prix d'exercice des 30 175 options liées à la performance, qui sont en cours dans le cadre du plan, est de 0,76 \$ et la durée contractuelle restante à courir est de quatre ans.

**10. Frais financiers**

	2003	2002
	\$	\$
Intérêts et frais bancaires	3 023	3 593
Intérêts de la dette à long terme	21 873	22 832
	<u>24 896</u>	<u>26 425</u>

**11. Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôts sur les bénéfices est constituée des éléments suivants :

	2003	2002
	\$	\$
Impôts exigibles	130 597	47 073
Impôts futurs	(34 037)	37 417
	<u>96 560</u>	<u>84 490</u>

Rapprochement des impôts sur les bénéfices, calculés aux taux statutaires prévus par la loi et la charge d'impôts sur les bénéfices présentée à l'état des résultats :

	2003		2002	
Impôts sur les bénéfices aux taux statutaires	95 353 \$	37,5 %	89 318 \$	38,0 %
Écarts attribuables aux éléments suivants :				
Revenus non imposables	(13 277)	(5,2)	(4 828)	(2,0)
Éléments non déductibles	15 691	5,9	--	--
Recouvrement d'impôts provenant du report de pertes fiscales	(1 207)	(0,5)	--	--
	<u>96 560 \$</u>	37,7 %	<u>84 490 \$</u>	36,0 %

Les actifs et passifs d'impôts futurs reflètent l'incidence fiscale des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains postes.



## **12. Résultats par action**

Le bénéfice de base par action a été calculé en utilisant la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de chacun des exercices, soit 4 656 337 actions en 2003 et 2002.

Le bénéfice dilué par action pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003 a été calculé en utilisant 4 811 101 actions ordinaires, représentant la somme de la moyenne pondérée d'actions en circulation au 30 novembre 2003 (4 656 337 actions) et des actions à effet dilutif pouvant être émises à la suite de l'exercice d'options octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société (154 764 actions).

Le bénéfice dilué par action pour l'exercice terminé le 30 novembre 2002 a été calculé en utilisant 4 721 259 actions ordinaires, représentant la somme de la moyenne pondérée d'actions en circulation au 30 novembre 2002 (4 656 337 actions), et des actions à effet dilutif pouvant être émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société (64 922 actions). Les résultats par action sont calculés nets des impôts sur les bénéfices.

## **13. Instruments financiers**

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, correspond à leur valeur comptable en raison de leurs dates d'échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme correspond à leur valeur boursière, tels qu'ils sont présentés à la note 4.

La juste valeur de la dette à long terme, estimée par les flux monétaires futurs aux taux présentement offerts à la Société pour les dettes ayant les mêmes conditions, est approximativement de 256 608 \$.

La Société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses affaires. Des évaluations de crédit sont effectuées de manière continue et les états financiers tiennent compte d'une provision pour créances douteuses. La Société n'a pas de concentration de crédit.

APPENDICE D

CAS EXPÉRIMENTAL  
*L'ENTREPRISE ABC INC.*  
PRÉSENTÉ AU GROUPE 3

Rimouski, le 15 mars 2004

Madame la Directrice de comptes  
Monsieur le Directeur de comptes  
Centre Financier aux Entreprises Desjardins

Objet : Projet de recherche

Madame, Monsieur,

J'aimerais solliciter votre participation pour un important projet de recherche qui porte sur l'impact de diverses informations contenues dans les états financiers sur la prise de décision des directeurs de comptes des institutions financières du Mouvement Desjardins.

Votre collaboration est essentielle au succès de cette étude. L'importance de ce projet a été reconnue par Monsieur Guy Bisson, Responsable de l'équipe dédiée aux CFE de la Vice-présidence de l'Est du Mouvement Desjardins et par le Directeur général de votre CFE, qui m'a d'ailleurs autorisé à vous transmettre cette demande.

J'apprécierais que vous preniez une trentaine de minutes de votre temps afin d'analyser les informations (rapport du vérificateur, états financiers et notes afférentes) relatives à une entreprise fictive (voir document ci-joint) et de répondre au questionnaire que je vous demande de retourner dans l'enveloppe préaffranchie d'ici dix jours.

Soyez assuré que toutes les informations que vous fournirez demeureront confidentielles. De plus, si vous désirez recevoir un rapport sommaire des résultats de cette étude, vous n'avez qu'à remplir la section à cet effet dans le questionnaire. Je vous ferai parvenir votre copie des résultats aussitôt que les analyses seront complétées.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Bruce Lagrange, CA  
Directeur de comptes  
CFE Bas-Saint-Laurent

**CAS EXPÉRIMENTAL****Description de l'entreprise**

L'entreprise ABC inc. œuvre dans le domaine de la conception et de la distribution de logiciels de gestion. Ses produits sont utilisés principalement par les PME, les professionnels de la comptabilité et les maisons d'enseignement. L'année financière de ABC se termine le 30 novembre.

**Financement demandé**

**BUT :** Acquisition d'un système informatique complet au coût de 667 000 \$ permettant la conception et la mise au point de logiciels. L'équipement est destiné à remplacer l'équipement actuel devenu désuet. Nous prévoyons une croissance normale des revenus pour les prochaines années. Le niveau d'activités de 2003 devrait donc être représentatif du niveau prévu pour les prochaines années.

**PRÊT DEMANDÉ :** 500 000 \$

**DURÉE :** 4 ans (considérant les normes de ce secteur)

**SERVICE DE LA DETTE :** 153 676 \$ par année pour ce prêt (incluant le capital et les intérêts)

**GARANTIE :** Équipement ayant une forte valeur de revente puisque très en demande dans tous les pays industrialisés. Le financement correspond à 75 % de la valeur de l'équipement. L'aspect « garantie » est adéquat et conforme à vos politiques de financement. Selon un expert externe, ce nouvel équipement aura une durée de vie utile minimale de 7 ans.

**MISE DE FONDS :** Les actionnaires vont injecter de nouveaux fonds sous forme de capital actions correspondant à 25 % du coût de l'équipement.

**AUTRES:** Les éléments suivants sont considérés comme étant adéquats et satisfaisants : Direction; Position dans le marché; Qualité des actifs; Exploitation.

**Résultats financiers récents** (tirés des états financiers de ABC pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003).

	<b>2003</b>	<b>2002</b>
<i>Bénéfice net</i>	41 586 \$	122 795 \$
<i>Pourcentage d'augmentation des ventes</i>	14,90 %	17,60 %
<i>Ratio de fonds de roulement</i>	1,45	1,40
<i>Ratio de marge bénéficiaire nette</i>	1,33 %	4,50 %
<i>Rendement des capitaux propres</i>	2,10 %	6,90 %
<i>Bénéfice par action</i>	0,009 \$	0,026 \$
<i>Ratio de capitalisation (Capitaux propres/Actif)</i>	62 %	65 %
<i>Dividendes payés sur les actions ordinaires</i>	0	0

**Rapport des vérificateurs**

Aux actionnaires de ABC Inc.

Nous avons vérifié les bilans de ABC Inc. aux 30 novembre 2003 et 2002 et les états des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2003 et 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

**XYZ**

Comptables agréés

Le 15 janvier 2004

ABC INC.

État des résultats

des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Logiciels et support technique	3 134 021	2 728 040
<b>Frais</b>		
Exploitation	1 591 940	1 357 458
Administration	401 684	279 532
Vente	752 383	761 887
Amortissement des immobilisations	69 692	74 894
Amortissement des frais reportés	40 930	--
Financiers (note 10)	24 896	26 425
Rémunération en options d'achat d'actions (note 9)	117 485	25 702
Revenus de placement	(3 135)	(5 143)
	2 995 875	2 520 755
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	138 146	207 285
Impôts sur les bénéfices (note 11)	96 560	84 490
<b>Bénéfice net</b>	<b>41 586</b>	<b>122 795</b>
<b>Résultats par action</b>		
De base		
sur actions privilégiées	--	0,006
sur actions ordinaires	0,009	0,026
	0,009	0,032
Dilué	0,009	0,026

ABC INC.

État des bénéfices non répartis

des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Bénéfices non répartis au début de l'exercice</b>	766 485	725 106
Bénéfice net	41 586	122 795
Dividendes sur actions privilégiées	--	(81 416)
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>	808 071	766 485

ABC INC.

État du surplus d'apport

des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Surplus d'apport au début de l'exercice</b>	74 676	--
Octroi d'options d'achat d'actions (note 9)	117 485	25 702
Annulation d'actions privilégiées (note 8)	--	48 974
<b>Surplus d'apport à la fin de l'exercice</b>	192 161	74 676

## ABC INC.

## Bilan

aux 30 novembre 2003 et 2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	80 224	183 180
Placements temporaires (note 3)	353 429	170 780
Débiteurs	568 809	304 614
Impôts et crédits d'impôt d'investissement	--	70 969
Stocks	342 148	142 498
Frais payés d'avance	59 900	96 282
	1 404 510	968 323
Placements à long terme (note 4)	275 641	650 618
Immobilisations (note 5)	1 083 228	768 310
Frais reportés (note 6)	362 427	327 444
	3 125 806	2 714 695
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	282 398	208 415
Bonus	322 169	226 743
Revenus reportés	202 776	200 362
Impôts sur les bénéfices	134 561	--
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 7)	22 091	20 307
Passif d'impôts futurs	3 380	37 417
	967 375	693 244
Dette à long terme (note 7)	223 766	245 857
	1 191 141	939 101
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 8)	934 433	934 433
Surplus d'apport	192 161	74 676
Bénéfices non répartis	808 071	766 485
	1 934 665	1 775 594
	3 125 806	2 714 695



ABC INC.

État des flux de trésorerie  
des exercices terminés les 30 novembre 2003 et  
2002

	2003	2002
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	41 586	122 795
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	69 692	74 894
Amortissement des frais reportés	40 930	--
Perte sur aliénation de placements	4 091	--
Perte sur aliénation d'immobilisations	--	590
Impôts futurs	(34 037)	37 417
Rémunération en options d'achat d'actions	117 485	25 702
	239 747	261 398
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	(232 759)	(161 820)
	6 988	99 578
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(384 610)	(45 790)
Aliénation d'immobilisations	--	3 018
Acquisition de placements	(650 184)	--
Aliénation de placements	1 021 070	464 863
Augmentation des frais reportés	(75 913)	(327 444)
	(89 637)	94 647
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(20 307)	(18 911)
Dividendes sur actions privilégiées	--	(81 416)
	(20 307)	(100 327)
Accroissement (diminution) de la trésorerie	(102 956)	93 898
Encaisse au début	183 180	89 282
<b>Encaisse à la fin</b>	80 224	183 180
<b>Informations complémentaires</b>		
Intérêts payés	21 994	23 486
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôt à l'investissement (encaissés) payés	(159 483)	92 910

**ABC INC.****Notes complémentaires****des exercices terminés les 30 novembre 2003 et 2002****1. Conventions comptables**

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

*Placements*

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

*Revenus*

Les produits provenant de la vente de logiciels sont constatés lors de leur livraison au client. Les produits provenant des contrats de support technique sont constatés proportionnellement sur la durée des contrats. Les revenus qui sont facturés et encaissés, mais pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus, sont comptabilisés comme revenus reportés.

*Stocks*

Les stocks, constitués principalement de manuels d'entraînement, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

*Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants : Bâtiment 5 %, Mobilier 20 %, Équipement informatique 30 %.

*Frais reportés*

Les frais reportés représentent les frais de développement et de marketing de la nouvelle version Windows des logiciels et les frais de développement de nouveaux produits. Les frais de développement des logiciels sont passés en charge dans l'année au cours de laquelle ils sont engagés, sauf s'ils respectent les critères selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui permettent de les reporter sur une période future. Les frais de développement des logiciels qui respectent ces critères sont capitalisés au coût et amortis sur une période de cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir du moment de leur mise en marché. Les crédits d'impôt à l'investissement afférents à ces frais sont portés en diminution de ceux-ci.

*Impôts sur les bénéfices*

La Société suit la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont établis en fonction des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'actif et du passif, et sont mesurés par application des taux d'imposition statutaires en vigueur au moment où ces écarts se résorberont.

*Résultats par action*

Le bénéfice de base par action est calculé en utilisant la moyenne pondérée des actions en circulation au cours de chacun des exercices. Le bénéfice dilué par action tient compte de tous les éléments comportant un effet de dilution.

### *Régimes d'options d'achat d'actions*

La Société offre deux régimes d'options d'achat d'actions qui sont décrits à la note 9. Elle comptabilise les options d'achat d'actions selon leur juste valeur d'après le chapitre 3870 «Rémunérations et autres paiements à base d'actions» du Manuel de l'ICCA. La Société estime la juste valeur des options d'achat d'actions selon le modèle de Black-Scholes. La charge constatée à l'égard de ces régimes est répartie sur une période allant de la date d'octroi à la date où les options peuvent être exercées pour la première fois et elle est portée à l'état des résultats. La contrepartie payée, lors de l'exercice des options, est portée au crédit du capital-actions.

## **2. Changement de convention comptable**

### *Résultats par action*

À compter du 1er juin 2002, la Société a adopté rétroactivement les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés en matière de résultats par action. Le bénéfice de base par action est calculé sur la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation, et est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice de l'exercice par la somme du nombre moyen pondéré d'actions servant au calcul du bénéfice de base par action et du nombre d'actions qui seraient émises si toutes les actions potentiellement dilutives, pouvant être émises suite à l'exercice d'options octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions, étaient émises en appliquant la méthode du rachat d'actions.

En vertu de la méthode du rachat d'actions, les options d'achat d'actions sont réputées être exercées au début de l'exercice, et le produit de l'émission est présumé être utilisé pour acheter des actions au cours moyen de l'exercice.

Les résultats dilués par action de l'exercice terminé le 30 novembre 2002 ont été redressés pour tenir compte des nouvelles recommandations. L'adoption des nouvelles recommandations n'a pas eu d'effet sur le bénéfice dilué par action de l'exercice précédent et a eu un effet négligeable sur le bénéfice dilué par action de l'exercice courant.

## **3. Placements temporaires**

	2003	2002
	\$	\$
Obligations	353 429	170 780

## **4. Placements à long terme**

	2003	2002
	\$	\$
Actions de sociétés publiques (valeur boursière : 280 910 \$ en 2003; 618 210 \$ en 2002)	275 641	650 618

**5. Immobilisations**

	2003			2002		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	83 017	--	83 017	83 017	--	83 017
Bâtiment	1 012 077	208 448	803 629	712 077	181 941	530 136
Mobilier	273 997	160 016	113 981	197 929	150 401	47 528
Équipement informatique	363 653	281 052	82 601	355 111	247 482	107 629
	1 732 744	649 516	1 083 228	1 348 134	579 824	768 310

**6. Frais reportés**

	2003			2002
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable Nette	Valeur comptable Nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel version Windows frais de marketing	257 562	32 192	225 370	257 562
Logiciel version Windows frais de développement nets des crédits d'impôt à l'investissement	69 882	8 738	61 144	69 882
Frais de développement de nouveaux logiciels	75 913	-	75 913	-
	403 357	40 930	362 427	327 444

## 7. Dette à long terme

	2003	2002
	\$	\$
Hypothèque portant intérêt au taux de 8,67 %, garantie par le terrain et le bâtiment, remboursable par mensualités de 3 515 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2005	245 857	266 164
Tranche échéant à moins d'un an	22 091	20 307
	223 766	245 857

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices, en presumant le refinancement aux mêmes conditions, sont les suivants :

2004	22 091 \$
2005	24 047 \$
2006	25 771 \$
2007	28 097 \$
2008	30 631 \$

## 8. Capital-actions

Autorisé, en nombre illimité et sans valeur nominale

Actions ordinaires, avec droit de vote

Actions privilégiées, avec droit de vote, permettant aux détenteurs de recevoir un dividende préférentiel non cumulatif à un taux n'excédant pas 0,02 \$ par action par année civile, convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée. Les actions sont sous écrou et ne peuvent être converties tant que certaines conditions financières ne sont pas respectées.

	2003	2002
	\$	\$
Émis		
4 656 337 actions ordinaires	934 433	934 433

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2002, la Société a annulé les 4 070 762 actions privilégiées émises. Le capital versé de ces actions a été porté au crédit du surplus d'apport.

## 9. Régimes d'options d'achat d'actions

Au 30 novembre 2003, la Société a deux plans de rémunération à base d'actions, qui sont décrits ci-dessous. La Société comptabilise les attributions consenties dans le cadre de ces plans selon la méthode de la juste valeur. Le coût de rémunération passé en charges au titre de ces plans a été de 24 195 \$, 25 702 \$ et 117 485 \$ pour 2001, 2002 et 2003 respectivement.

### *Régime d'options sur actions*

Selon le régime d'options sur actions fixes, la Société peut octroyer des options à ses employés et administrateurs jusqu'à concurrence de 10 % des actions ordinaires émises. Selon ce régime, le prix d'exercice de chaque option est égal au cours de l'action de la Société à la date d'attribution et la durée maximale d'une option est de 5 ans. Les options sont attribuées le 1<sup>er</sup> septembre et les droits aux options deviennent acquis à la fin de la première année.

La juste valeur de chaque option est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes en fonction des données suivantes pour les attributions consenties en 2001, 2002 et 2003 respectivement : volatilité prévue de 87 %, 83 % et 94 %, taux d'intérêt sans risque de 4,78 %, 5,67 % et 5,76 % et durées prévues de quatre ans.

Un sommaire de la situation, aux 30 novembre 2001, 2002 et 2003, du plan d'options sur actions fixes et des changements survenus dans les exercices clos à ces dates est présenté ci-après :

### Changements survenus dans les plans d'options sur actions dans les exercices clos aux 30 novembre 2001, 2002 et 2003

	2001		2002		2003	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Options fixes</b>						
En cours au début de l'exercice	--	-- \$	90 525	0,41 \$	241 400	0,63 \$
Attribuées	90 525	0,41	150 875	0,76	241 400	0,62
Exercées	--	--	--	--	--	--
Éteintes	--	--	--	--	(60 350 )	0,76
En cours à la fin de l'exercice	<u>90 525</u>	0,41 \$	<u>241 400</u>	0,63 \$	<u>422 450</u>	0,61 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	90 525		241 400		422 450	
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice	0,27 \$		0,49 \$		0,43 \$	

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options sur actions en cours au 30 novembre 2003 :

Prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables		
	Nombre d'options en cours au 30/11/03	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 30/11/03	Prix d'exercice moyen pondéré	
0,41 \$	90 525	1,00 an(s)	0,41 \$	90 525	0,41 \$	
0,62	241 400	3,00	0,62	241 400	0,62	
0,76	<u>90 525</u>	2,00	0,76	<u>90 525</u>	0,76	
0,41 – 0,76	<u>422 450</u>	2,22	0,61 \$	<u>422 450</u>	0,61 \$	

#### *Régime d'options sur actions liées à la performance*

En vertu de ce régime, la Société peut octroyer à certains employés et administrateurs des options dont le droit d'exercice est conditionnel à l'atteinte d'objectifs fixés entre les parties. Si, à l'expiration d'un délai d'un an, la part de marché s'est accrue d'au moins 15 %, les droits aux deux tiers des options attribuées deviennent acquis et si la part de marché s'est accrue de 20 % ou plus, les droits à toutes les options attribuées deviennent acquis. Le nombre d'options pouvant être octroyé ne peut excéder 10 % des actions ordinaires émises moins les options en circulation dans le régime précédent. Le prix d'exercice de chaque option est égal au cours de l'action de la Société à la date d'attribution et les options ont une durée de 5 ans.

La juste valeur de chaque attribution d'options a été estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes pour l'exercice 2002: taux d'intérêt sans risque de 5,67 %, durée prévue de quatre ans, et volatilité de 83 %.

Un sommaire de la situation, aux 30 novembre 2001, 2002 et 2003 du plan d'options sur actions lié à la performance et des changements survenus dans les exercices clos à ces dates est présenté ci-après :

**Changements survenus dans les plans d'options sur actions liés à la performance  
dans les exercices clos aux 30 novembre 2001, 2002 et 2003**

Options liées à la performance	2001		2002		2003	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	--	--	--	-- \$	90 525	0,76 \$
Attribuées	--	--	90 525	0,76	--	--
Exercées	--	--	--	-	--	--
Éteintes	--	--	--	--	(60 350)	0,76
En cours à la fin de l'exercice	--	--	<u>90 525</u>	0,76 \$	<u>30 175</u>	0,76 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	--	--	90 525	0,76	30 175	0,76
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice	-- \$		0,49 \$		-- \$	

Au 30 novembre 2003, les prix d'exercice des 30 175 options liées à la performance, qui sont en cours dans le cadre du plan, est de 0,76 \$ et la durée contractuelle restante à courir est de quatre ans.

**10. Frais financiers**

	2003	2002
	\$	\$
Intérêts et frais bancaires	3 023	3 593
Intérêts de la dette à long terme	21 873	22 832
	<u>24 896</u>	<u>26 425</u>



**11. Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôts sur les bénéfices est constituée des éléments suivants :

	2003	2002
	\$	\$
Impôts exigibles	130 597	47 073
Impôts futurs	(34 037)	37 417
	<u>96 560</u>	<u>84 490</u>

Rapprochement des impôts sur les bénéfices, calculés aux taux statutaires prévus par la loi et la charge d'impôts sur les bénéfices présentée à l'état des résultats :

	2003		2002	
Impôts sur les bénéfices aux taux statutaires	95 353 \$	37,5 %	89 318 \$	38,0 %
Écarts attribuables aux éléments suivants :				
Revenus non imposables	(13 277)	(5,2)	(4 828)	(2,0)
Éléments non déductibles	15 691	5,9	--	--
Recouvrement d'impôts provenant du report de pertes fiscales	<u>(1 207)</u>	<u>(0,5)</u>	<u>--</u>	<u>--</u>
	<u>96 560 \$</u>	<u>37,7 %</u>	<u>84 490 \$</u>	<u>36,0 %</u>

Les actifs et passifs d'impôts futurs reflètent l'incidence fiscale des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains postes.

## **12. Résultats par action**

Le bénéfice de base par action a été calculé en utilisant la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de chacun des exercices, soit 4 656 337 actions en 2003 et 2002.

Le bénéfice dilué par action pour l'exercice terminé le 30 novembre 2003 a été calculé en utilisant 4 811 101 actions ordinaires, représentant la somme de la moyenne pondérée d'actions en circulation au 30 novembre 2003 (4 656 337 actions), et des actions à effet dilutif pouvant être émises à la suite de l'exercice d'options octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société (154 764 actions).

Le bénéfice dilué par action pour l'exercice terminé le 30 novembre 2002 a été calculé en utilisant 4 721 259 actions ordinaires, représentant la somme de la moyenne pondérée d'actions en circulation au 30 novembre 2002 (4 656 337 actions) et des actions à effet dilutif pouvant être émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société (64 922 actions). Les résultats par action sont calculés nets des impôts sur les bénéfices.

## **13. Instruments financiers**

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, correspond à leur valeur comptable en raison de leurs dates d'échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme correspond à leur valeur boursière, tels qu'ils sont présentés à la note 4.

La juste valeur de la dette à long terme, estimée par les flux monétaires futurs aux taux présentement offerts à la Société pour les dettes ayant les mêmes conditions, est approximativement de 256 608 \$.

La Société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses affaires. Des évaluations de crédit sont effectuées de manière continue et les états financiers tiennent compte d'une provision pour créances douteuses. La Société n'a pas de concentration de crédit.

APPENDICE E

QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE

## INFORMATION - LETTRE DE CONSENTEMENT

### La recherche

Nous vous remercions de participer à cette recherche. Elle est réalisée par Bruce Lagrange, directeur de comptes au CFE du Bas-Saint-Laurent et étudiant à la Maîtrise en sciences comptables, Réjean Belzile et Chantal Viger, professeurs à l'Université du Québec à Montréal. L'objet de l'étude est d'améliorer notre compréhension de l'impact du contenu informationnel des états financiers sur les décisions des directeurs de comptes. Le sondage devrait prendre environ 30 minutes de votre temps. Auriez-vous l'obligeance de bien vouloir répondre au questionnaire aussitôt que possible, mais au plus tard dans un délai de 10 jours à compter d'aujourd'hui.

Nous vous soumettons des informations financières sur la société ABC inc. Nous vous demandons d'étudier ces informations dans le but de décider si vous accorderiez ou non un prêt à l'entreprise. De plus, nous vous demandons de répondre à certaines questions portant sur votre expérience. Tous les renseignements obtenus au cours du présent sondage seront gardés strictement confidentiels et seuls les résultats compilés seront divulgués. Veuillez prendre note que vos réponses seront traitées anonymement et ne seront aucunement liées à vos nom et adresse ou à tout autre renseignement qui pourrait compromettre votre anonymat.

Nous sommes conscients que les informations dont vous disposez dans le cadre de votre travail sont plus complètes que celles qui vous sont fournies pour cette recherche. Nous avons limité la quantité d'information afin de restreindre le temps nécessaire pour participer à l'étude. Nous vous demandons de fonder votre jugement et votre décision uniquement sur les informations fournies.

En remplissant et en retournant le questionnaire, vous indiquez que vous acceptez de participer à la recherche.

Vous pouvez maintenant entreprendre l'analyse du cas de la société ABC inc. Nous vous remercions de votre participation.

Bruce Lagrange, CA

Réjean Belzile, Ph.D., CA

Chantal Viger, Ph.D., CA

Tél : 418-725-2058 poste 233

514-987-3000 poste 7732

514-987-3000 poste 6986

[lagrange.bruce@courrier.uqam.ca](mailto:lagrange.bruce@courrier.uqam.ca)

[belzile.rejean@uqam.ca](mailto:belzile.rejean@uqam.ca)

[viger.chantal@uqam.ca](mailto:viger.chantal@uqam.ca)

---

### Sommaire des résultats

Si vous désirez recevoir un sommaire des résultats de la recherche par la poste, indiquez ci-dessous vos coordonnées :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Afin d'assurer l'anonymat, vous pouvez retourner cette information sous pli séparé.

## QUESTIONNAIRE

### PARTIE 1

- Veuillez répondre aux questions qui suivent dans l'ordre de leur présentation en complétant les espaces laissés en blanc, en indiquant votre choix par un X ou en encerclant la réponse ou le point sur l'échelle qui reflète votre jugement.
- À moins d'indication contraire, vous pouvez vous référer aux informations fournies dans l'exposé du cas pour répondre aux questions.

1. Sur l'échelle suivante, encerclez le chiffre correspondant à la cote de risque que vous attribuez à la société ABC ainsi que sa tendance.

Cote :            1        2        3        4        5        6

Tendance :    Positive \_\_\_\_\_            Stable \_\_\_\_\_            Négative \_\_\_\_\_

2. En faisant autant que possible abstraction de considérations de relations d'affaires, **accorderiez-vous le financement demandé à la société ABC?**

OUI \_\_\_\_\_            NON \_\_\_\_\_

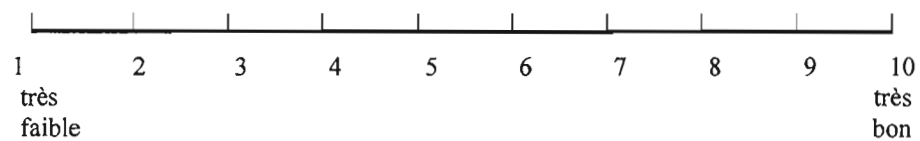
3. Veuillez encirclez le taux d'intérêt que vous demanderiez sur le prêt, en considérant que la partie capital est fixe et que la partie intérêts est variable, exprimé en fonction de la prime par rapport au taux préférentiel de votre institution. (Que vous acceptiez ou non le prêt demandé)

0,25	0,50	0,75	1,00	1,25
1,50	1,75	2,00	2,25	2,50
2,75	3,00	3,25	3,50	3,75
4,00	Autre _____			

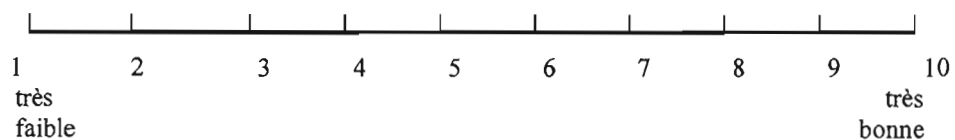
4. J'estime que la situation financière globale de la société ABC est :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
très mauvaise										très bonne

5. Selon moi, le potentiel de rentabilité de la société ABC pour les années futures est:



6. J'estime que la capacité de la société ABC de rembourser ses dettes, lorsqu'elles viendront à échéance, est :



**Vous avez terminé la première partie du questionnaire. Veuillez passer à la Partie II.**



**PARTIE III**

- **S.V.P. répondre aux questions de cette partie sans retourner aux informations fournies dans le cas ABC inc. Veuillez encercler la réponse qui vous semble la meilleure.**

1. Pour l'exercice financier 2003, la société ABC a présenté une note complémentaire sur les options d'achat d'actions indiquant le bénéfice pro forma de 2002 et 2003 dans ses états financiers.

OUI    NON

2. Pour l'exercice financier 2003, la société ABC a divulgué dans ses états financiers une charge au titre d'options d'achat d'actions.

OUI    NON

3. Pour l'exercice financier 2003, le bénéfice net de la société ABC inc. est :

- A. inférieur au bénéfice de 2002;
- B. comparable au bénéfice de 2002;
- C. supérieur au bénéfice de 2002.

**MERCI D'AVOIR PARTICIPÉ À CETTE RECHERCHE**

**Veuillez placer le questionnaire complété dans l'enveloppe réponse et la poster.**



## BIBLIOGRAPHIE

- Abarbanell, J. et B. Bushee. 1997. «Fundamental Analysis, Future Earnings and Stock Prices». *Journal of Accounting Research*, vol. 35, p. 1-24
- Abdel-Khalik, A. R., P. R. Graul et J. D. Newton. 1986. «Reporting Uncertainty and Assessment of Risk: Replication and Extension in a Canadian Setting». *Journal of Accounting Research*, vol. 24 no 2, p. 372-382.
- Aboody, D., M. E. Barth et R. Kasznik. 2004. «SFAS No. 123 Stock-Based Compensation Expense and Equity Market Values». *The Accounting Review*, vol. 79, no 2 (avril), p. 251-275.
- Anandarajan, A. 1995. «A Comparison of the Disclaimer and Unqualified (Modified) Report: User Perception and Auditor Choice». Thèse de doctorat, Philadelphie, Université de Drexel.
- Anandarajan, A., C. Viger, et A. P. Curatola. 2002. «An Experimental Investigation of Alternative Going Concern Reporting Formats : A Canadian Experience». *Canadian Accounting Perspectives*, vol. 1, no 2, p. 141-162.
- Antle, R. et A. Smith. 1986. «An Empirical Investigation of the Relative Performance Evaluation of Corporate Executives». *Journal of Accounting Research*, vol. 24, no 1, p. 1-39.
- Baker, T. 1998. «Financial Reporting Issues of Employee Stock Options». Thèse de doctorat, Lexington, Université du Kentucky, 121 p.
- Baillargeon, G. 2002. «Méthodes statistiques avec applications en gestion, production, marketing, relations industrielles et sciences comptables», Les Éditions SMG, Trois-Rivières, 896 p.
- Bamber, E. M. et R. A. Stratton. 1997. «The Information Content of the Uncertainty-Modified Audit Report : Evidence from Bank Loan Officers». *Accounting Horizons*, vol. 11, no 2 (juin), p. 1-11.

- Barberis N. et R. Thaler. 2003. «Survey of Behavioral Finance». In *Handbook of the Economic of Finance*, edited by G. Constantinides, M. Harris, and R. Stulz. Amsterdam, The Netherlands: Elsevier/North Holland, p. 1053-1128.
- Barth, M. 1994. «Fair Value Accounting: Evidence from Investment Securities and the Market Valuation of Banks». *The Accounting Review*, vol. 69, no 1 (janvier), p. 1-25.
- Bear, G. et A. Hodun. 1975. «Implicational Principles and the Cognition of Confirmatory, Contradictory, Incomplete, and Irrelevant Information». *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 32, no 4, p. 594-604.
- Bell, T., W. R. Landsman, B. L. Miller et S. Yeh. 2002. «The Valuation Implications of Employee Stock Option Accounting for Profitable Computer Software Firms». *Accounting Review*, vol. 77, no 4 (octobre), p. 971-996.
- Belzile, R. et C. Viger. 2001. «Les options d'achat d'actions comme instrument de rémunération des hauts dirigeants». Cahier de recherche de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APEIQ), novembre, <http://www.apeiq.com/1bulletin/accueil.html>.
- \_\_\_\_\_. 2002. «Options d'achat d'actions et rémunération des hauts dirigeants : Synthèse des recherches empiriques récentes». Cahier de recherche 01-2002 (janvier), Montréal, Centre de recherche en gestion, Université du Québec à Montréal.
- Belzile, R., A. Fortin et C. Viger. 2006. «Recognition Versus Disclosure of Stock Option Compensation: An Analysis of Judgments and Decisions of Non Professional Investors». *Accounting Perspectives*, vol. 5, no 2, p. 1-33.
- Benamar, W. et C. Viger. 2000. «L'impact du rapport du vérificateur en présence de doutes quant à la continuité d'exploitation sur les perceptions et décisions des investisseurs: une comparaison entre le Canada et les États-Unis». *Comptabilité, contrôle, audit*, vol. 1, (mars), p. 101-118.
- Bloomfield, R. J. 2002. «The Incomplete Revelation Hypothesis and Financial Reporting». *Accounting Horizons*, vol.16, (septembre), p. 233-243.

- Bodjova, S., R. Belzile et C. Viger. 2005. «Simulation de l'impact de la comptabilisation de la rémunération en options sur le BAI : le cas des entreprises canadiennes». *Canadian Accounting Perspectives*, vol. 4, no 1, p. 11-33.
- Bouwman, M. J. 1982. «The Use of Accounting Information: Expert vs Novice Behaviour». *Decision Making: An Interdisciplinary Inquiry*, edited by G. Ungson et D. Braunstein, Boston, MA: Kent, p. 134-167.
- Bouwman, M. J., P. Frishkoff et P. Frishkoff. 1987. «How Do Financial Analysts Make Decisions ? A Process Model of the Investment Screening Decision». *Accounting Organizations and Society*, vol. 12, no. 1: 1-30.
- Brehmer, B. 1972. «Cue Utilization and Cue Consistency in Multiple-Cue Probability Learning». *Organizational Behavior and Human Performance*, vol. 8, p. 286-296.
- Brozovsky, J. A. et J. C. Kim. 1998. «Accounting for Stock-Based Compensation». *Ohio CPA Journal*, vol. 57, no 1, p. 10-15.
- Ciccotello, C. S., C. T. Grant et G. H. Grant. 2004. «Impact of Employee Stock Options on Cash Flow». *Financial Analysts Journal*, vol. 60, no 2 (mars/avril), p. 39-46.
- Cocco, A. et D. Ivanchevich. 1995. «Recognition of Footnote Disclosure of Compensatory Fixed Stock Options». *The SPA Journal*, vol. 65, no 11, p. 54-55.
- Conference Board. 1996. «Top Executive Compensation: United States, United Kingdom and Canada». Research Report no 1155-96-RR, New York: Conference Board.
- Congressional Budget Office (CBO). 2004. «Accounting for Employee Stock Options». (avril), Washington, <http://www.cbo.gov/showdoc.cfm?index=5334&sequence=2>
- Cook, F. W. 2000. Grande maison américaine de consultation en rémunération.
- Coombs, C. H. et G. S. Avrunin. 1977. «Single-Peaked Functions and the Theory of Preference». *Psychological Review*, vol. 84, no 2, p. 216-230.

- Coopers & Lybrand. 1993. «Stock Options: Accounting Valuation, and Management Issues». New-York: Coopers & Lybrand: 115 p.
- Dawes, R. 1974. «Linear Models in Decision Making». *Psychological Bulletin*, vol. 81, (février), p. 95-106.
- Dearman, D. T. et M. D. Shields. 2005. «Avoiding Accounting Fixation: Determinants of Cognitive Adaptation to Differences in Accounting Method». *Contemporary Accounting Research*, vol. 22, no 2 (été), p. 351-384.
- Dechow P. M. et D. J. Skinner. 2000. «Earnings Management: Reconciling the Views of Accounting Academics, Practitioners and Regulators». *Accounting Horizons*, vol. 14, no 2, p. 235-250.
- Deloitte, Touche et Tohmatsu. 2002. «Évaluation, selon la méthode de la juste valeur, de la rémunération au titre des options d'achat d'actions attribuées aux employés: principes de base et illustration». Toronto. Mai.
- Desjardins. 2001. «Définition du risque». *Manuel de référence de crédit aux entreprises* (MRCE), Septembre, sujet no. 145.04.
- Einhorn, H. J. et R. M. Hogarth. 1981. «Behavioral Decision Theory: Processes of Judgment and Choice». *Annual Review of Psychology*, vol. 32, p. 53-88.
- Elias, R. Z. et J. G. Johnston. 2001. «Is There Incremental Information Content in the Going Concern Explanatory Paragraph?». *Advances in Accounting*, vol. 18, p. 105-117.
- Financial Accounting Standards Advisory Council (FASAC). 2004. «The FASB'S Conceptual Framework: Relevance and Reliability». (September).
- Financial Accounting Standards Board (FASB). 1985. «Statement of Financial Accounting Standards No.87, Employers' Accounting for Pensions». (Stamford).
- \_\_\_\_\_. 1999. «Business Combinations: Summary of Tentative Board Conclusions through November 17, 1999». <http://www.rutgers.edu/Accounting/raw/fasb/tech/index.html>. Norwalk, CT: FASB.

- \_\_\_\_\_. 2005. «Effective Dates of Recent FASB Pronouncements». (September), [http://www.fasb.org/project/recent\\_effective\\_dates.shtml](http://www.fasb.org/project/recent_effective_dates.shtml)
- Financial Accounting Standards Committee (FASC). 2001. «Evaluation of the Lease Accounting Proposed in G4+1 Special Report». *Accounting Horizons*, vol. 15, no 3, p. 289-298.
- Financial Executives International (FEI). 2002. «Stock Options: What does History Tell Us?». White Paper, <http://www.fei.org/advocacy/download/StockOptions-WhitePaper.pdf>
- Firth, M. 1980. «A Note on the Impact of Audit Qualifications on Lending and Credit Decisions». *Journal of Banking and Finance*, vol. 4, p. 257-267.
- Frederickson, J. R. et J. S. Miller. 2004. «The Effects of Pro Forma Earnings Disclosures on Analysts' and Nonprofessional Investors' Equity Valuation Judgments». *The Accounting Review*, vol. 79, no 3, p. 667-686.
- Geiger, M. 1989. «Audit Disclosures of Consistency: An Empirical Analysis of SAS No. 58.» Rapport de recherche (non publié), Université de l'État de Pennsylvanie.
- Gibbons, R. et K. J. Murphy. 1990. «Relative Performance Evaluation for Chief Executive Officers». *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 43, no 3, p. 30-51.
- Glassman, J. K. 2003. «Beyond the FASB». *American Enterprise Institute, Testimony at the U.S. Senate Subcommittee on Securities and Investment*. Novembre, [http://www.aei.org/news/newsID.19444,filter./news\\_detail.asp](http://www.aei.org/news/newsID.19444,filter./news_detail.asp)
- Glazer, A. S. 1978. «An Investigation of the Effects of Alternative Auditor's Reports on Investment Behavior in the Presence of Litigation Uncertainties». Thèse de Doctorat non publiée. Université de l'État de Pennsylvanie, 254 p.
- Guay, W., S. P. Kothari et R. Sloan. 2003. «Accounting for employee Stock Options». *The American Economic Review*, vol. 93, no 2, p. 405-409.

- Gul, F. A. 1987. «The Effects of Uncertainty Reporting on Lending Officers' Perception of Risk and Additional Information Required». *Abacus*, vol. 23, no 2, p. 172-179.
- Hair, J., R. Anderson, R. Tatham et W. Black. 1998. *Multivariate Data Analysis*. New Jersey: A Simon & Schuster Company, 730 p.
- Hall, B. J. et J. B. Liebman. 1998. «Are CEOs Really Paid Like Bureaucrats ?». *Quarterly Journal of Economics*, vol. 113, no 3, p. 653-691.
- Hall, B. J. 1998. «The Pay to Performance Incentives of Executive Stock Options». Rapport de recherche, Cambridge: National Bureau of Economic Research.
- Hall, B. J. 2000. «What You Need to Know about Stock Options». *Harvard Business Review*, (mars-avril), p. 121-129.
- Harris, T. et J. Ohlson. 1987. «Accounting Disclosures and the Market's Valuation of Oil and Gas Properties». *The Accounting Review*, vol. 62, no 4, p. 651-670.
- Haubrich, J. G. 2003. «Expensing Stock Options». *Economic Commentary*, Federal Reserve Bank of Cleveland (Novembre), p. 1-4.
- Hirshleifer, D. et S. H. Teoh. 2002. «Limited Attention, Information Disclosure, and Financial Reporting». Working paper, The Ohio State University.
- \_\_\_\_\_. 2003. «Limited Attention, Information Disclosure and Financial Reporting». *Journal of Accounting and Economics*, vol. 36 (décembre), p. 337-386.
- Hirshleifer, D., S. Lim et S. H. Teoh. 2002. «Disclosure to a credulous audience: The role of limited attention». Working paper, The Ohio State University.
- Hirst, D. E. et P. E. Hopkins. 1998. «Comprehensive Income Reporting and Analysts' Valuation Judgments». *Journal of Accounting Research*, vol. 36, (supplément), p. 47-75.

- Hirst, E. D., P. E. Hopkins et J. M. Wahlen. 2004. «Fair Values, Income Measurement, and Bank Analysts' Risk and Valuation Judgments». *The Accounting Review*, vol. 79, no 2, p. 453-472.
- Hodge, F. D., J. Jollineau Kennedy, et L.A. Maines. 2004. «Does Search-Facilitating Technology Improve the Transparency of Financial Reporting?» *The Accounting Review*, vol. 79, no 3 (avril), p. 687- 703.
- Hogarth, R. 1987. «Judgement and Choice». Chicester, England: John Wiley & Sons, 766 p.
- Hopkins, P. 1996. «The Effect of Financial Statement Classification of Hybrid Financial Instruments on Financial Analysts' Stock Price Judgments». *Journal of Accounting Research*, vol. 34 (supplément), p. 33-50.
- Hopkins, P., R. W. Houston et M. F. Peters. 2000. «Purchase, Pooling and Equity: Analysts' Valuation Judgments». *The Accounting Review*, vol. 75, no 3, p. 257-281.
- Houghton, K. A. 1983. «Audit Reports: Their Impact on the Loan Decision Process and Outcome: An Experiment». *Accounting and Business Research*, vol. 14, no 53, p. 15-20.
- Hunton, J. E. et R. A. McEwen. 1997. «An Assessment of the Relation Between Analysts' Earnings Forecast Accuracy, Motivational Incentives and Cognitive Information Search Strategy». *The Accounting Review*, vol. 72, no 4 (octobre), p. 497-515.
- Institut canadien des comptables agréés (ICCA). 2001. *Bulletin du Conseil des normes comptables*, octobre.
- \_\_\_\_\_. 2003a. *Bulletin du Conseil des normes comptables*, janvier.
- \_\_\_\_\_. 2003b. *Bulletin du Conseil des normes comptables*, avril.
- \_\_\_\_\_. *Manuel de l'ICCA*. CPN-98. «Plans de rémunération à base d'actions – Informations à fournir».

- \_\_\_\_\_. *Manuel de l'ICCA*. Chapitre 1000. «Fondements conceptuels des états financiers».
- \_\_\_\_\_. *Manuel de l'ICCA*. Chapitre 3870. «Rémunérations et autres paiements à base d'actions».
- Jacoby, J. *et al.* 2001. «Training Novice Investors to Become More Expert: The Role of Information Accessing Strategy». *The Journal of Psychology and Financial Markets*, vol. 2, no 2, p. 69-79.
- Kachelmeier, S. J. et R. R. King. 2002. «Using Laboratory Experiments to Evaluate Accounting Policy Issues». *Accounting Horizons*, vol. 16, no 3, p. 219-232.
- Landsman, W. 1986. «An Empirical Investigation of Pension Fund Property Rights». *The Accounting Review*, vol. 61, no 4 (octobre), p. 662-691.
- Landsman, W. et J. Ohlson. 1990. «Evaluation of Market Efficiency for Supplementary Accounting Disclosures: The Case of Pension Assets and Liabilities». *Contemporary Accounting Research*, vol. 7, no 1 (automne), p. 185-198.
- Lang, M. 2004. «Employee Stock Options and Equity Valuation». July: Research Foundation of CFA Institute.
- Lasalle, R. E. et A. Anandarajan. 1997. «Bank Loan Officers' Reactions to Audit Reports Issued to Entities with Litigation and Going Concern Uncertainties». *Accounting Horizons*, vol. 11, no 2 (juin), p. 33-40 .
- Li, H. 2002. «Employee Stock Options, Residual Income Valuation and Stock Price Reaction to SFAS 123 Footnote Disclosures». Working paper, University of Iowa, (Décembre), 45 p.
- Libby, Robert. 1979. «The Impact of Uncertainty Reporting on the Loan Decision». *Journal of Accounting Research*, vol. 17 (supplément), p. 35-57.
- Libby, Robert. 1981. «Accounting and Human Information Processing: Theory and Applications». Englewood Cliffs (N. J.) : Prentice-Hall, 198 p.



- Libby, R., R. Bloomfield et M. Nelson. 2002. «Experimental Research in Financial Accounting». *Accounting, Organizations and Society*, vol. 27, no 8, p. 775-810.
- Lobo, Prem M. 2005. «Ne pas oublier les options». *CA Magazine*, septembre, p. 47-51.
- Lorinc, John. 2003. «À court d'options». *CA Magazine*, mars, p. 21-27.
- Maines, L. A. et L. S. McDaniel. 2000. «Effects of comprehensive-income characteristics on non-professional investors' judgments : The role of financial-statement presentation format». *The Accounting Review*, vol. 75, no 2 (avril), p. 179-207.
- Murphy, K. 1996. «Reporting Choice and the 1992 Proxy Disclosure Rules». *Journal of Accounting, Auditing and Finances*, vol. 11 (été), p. 497-515.
- Nakano, I. 1972. «Noise and Redundancy in Accounting Communications». *The Accounting Review*, (octobre), p. 693-708.
- Pany, K., et P. Reckers. 1987. «Within- Vs Between-Subjects Experimental Designs: A Study of Demand Effects». *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, (automne), p. 39-53.
- Pricewaterhouse Coopers. 2001. «Rémunération à base d'actions: un repli stratégique ?» Présentation de l'information financière, (août).
- Rappaport, Alfred. 1999. «New Thinking on How to Link Executive Pay with Performance». *Harvard Business Review*, vol. 77, no 2, p. 91-101.
- Rees, L. et D. Stott. 1998. «The Value-Relevance of Stock-Based Employee Compensation Disclosures». Working paper, Texas A&M University and Washington State University, (Décembre).
- Rosie, A. M. 1971. «Théorie de l'information et de la communication». Paris, Dunod, 244 p.
- Russo, J. 1977. «The Value of Unit Price Information». *Journal of Marketing Research*, vol. 14 (mai), p. 193-201.

- Sami, H. et B. N. Schwartz. 1992. «Alternative Pension Liability Disclosure and the Effect on Credit Evaluation: an experiment». *Behavioral Research in Accounting*, Vol. 4, p. 49-62.
- Schepanski, A., R. M. Tubbs et R. A. Grimlund. 1992. «Issues of Concern Regarding Within- and Between-Subjects Designs in Behavioral Accounting Research». *Journal of Accounting Literature*, vol. 11, p. 121-150.
- Simon, H. 1977. «The New Science of Management Decision». Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall, 175 p.
- Sirota Consulting L.L.C. 1998. «Investment Community Interest in Reporting the Fair Values of Financial Instruments in Financial Statements». Purchase, NY: Sirota Consulting L.L.C.
- SRI International. 1987. «Investor Information Needs and the Annual Report». Morristown, NJ: Financial Executives Research Foundation.
- Strocher, Derek. 2003. «Éléments de charges». *CGA Magazine*, mai-juin, p.16-21.
- Treacy, W. F. et M. S. Carey. 1998. «Credit Risk Rating at Large U.S. Banks». *Federal Reserve Bulletin*, (novembre), p. 897-921.
- Tuthill, M. 2002. «Stock Options Expensing : Is a Classic American Market Tool at Risk ?» *AFP Exchange*, vol. 22, no 4 (juillet/août), p. 6-12.
- Vallerand, R. J. et U. Hess. 2000. «Méthodes de recherche en psychologie», Gaétan Morin éditeur, Montréal, 589 p.
- Vera-Munoz, S. W. Kinney et S. Bonner. 2001. «The Effects of Domain Experience and Task Presentation Format on Accountants' Information Relevance assurance». *The Accounting Review*, vol. 76 (juillet), p. 405-429.
- Viger, C., A. Anandarajan, A. P. Curatola, et W. Benamar. 2004. «Behavioral Implications of Alternative Going Concern Reporting Formats». *Advances in Accounting Behavioral Research*, vol. 7, p. 51-71.

- Weaver, W. et C. E. Shannon. 1975. «Théorie mathématique de la communication». Paris, Retz – C.E.P.L., 188 p.
- Wild, J. J., L. A. Bernstein et K. R. Subramanyam. 2004. «Financial Statements Analysis». 8<sup>e</sup> édition, McGraw-Hill Irwin, 657 p.
- Wilson, A. C. et L. Weld. 1995. «Proposed Accounting for Fixed Stock Options : Financial Statement Impact». *The National Public Accountant*, vol. 40, no 6, p. 25-28.
- Winter, N. 2003. «Six façons d'utiliser la rémunération à base d'options». *CA Magazine*, mars, p. 25.
- Yermack, D. 1994. «Stock Options and Chief Executive Officer Compensation». Thèse de doctorat, Cambridge, Université Harvard, 193 p.
- Zhou, X. 2000. «CEO Pay, Firm Size, and Corporate Performance: Evidence from Canada». *Canadian Journal of Economics*, vol. 33, no 1, p. 213-251.